

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:
The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, June 5, 2013
Thursday, June 6, 2013

Issue No. 36

Fifth and sixth meetings on:
Bill C-377, An Act to amend
the Income Tax Act
(requirements for labour organizations)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET DU
COMMERCE

Président :
L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 5 juin 2013
Le jeudi 6 juin 2013

Fascicule n° 36

Cinquième et sixième réunions concernant :
Le projet de loi C-377, Loi modifiant
la Loi de l'impôt sur le revenu
(exigences applicables aux organisations ouvrières)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Black	Maltais
Campbell	Massicotte
* Cowan	Moore
(or Tardif)	Nancy Ruth
Greene	Oliver
* LeBreton, P.C.	Ringuette
(or Carignan)	Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., replaced the Honourable Senator Mercer (*June 6, 2013*).

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*June 5, 2013*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Segal (*June 5, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Black	Maltais
Campbell	Massicotte
* Cowan	Moore
(ou Tardif)	Nancy Ruth
Greene	Oliver
* LeBreton, C.P.	Ringuette
(ou Carignan)	Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 6 juin 2013*).

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P. (*le 5 juin 2013*).

L'honorable sénatrice Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 5 juin 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2013
(86)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:16 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette and Tkachuk (12).

Other senators present: The Honourable Senators Bellemare and Segal (2).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 7, 2013, the committee continued its examination of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.*)

WITNESSES:

Canadian Teachers' Federation:

Paul Taillefer, President.

Fédération autonome de l'enseignement:

Denis Letourneux, Vice President, Policy.

Air Line Pilots Association, International:

Captain Georges Dawood, Secretary-Treasurer, Canada Board.

As an individual:

Marc Roumy.

Laborers' International Union of North America (LiUNA):

Joseph Mancinelli, International Vice President and Regional Manager, Central and Eastern Canada.

Power Workers' Union:

Christopher M. Dassios, General Counsel.

Independent Contractors and Business Association of British Columbia:

Philip Hochstein, President.

Canadian Union of Public Employees:

Paul Moist, National President.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2013
(86)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette et Tkachuk (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Bellemare et Segal (2).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 mai 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Paul Taillefer, président.

Fédération autonome de l'enseignement :

Denis Letourneux, vice-président, Politiques.

Airline Pilots Association, International :

Commandant Georges Dawood, secrétaire-trésorier, Conseil canadien.

À titre personnel :

Marc Roumy.

Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord (UIJAN) :

Joseph Mancinelli, vice-président international et directeur régional, Est et Centre du Canada.

Power Workers' Union :

Christopher M. Dassios, avocat général.

Independent Contractors and Business Association of British Columbia :

Philip Hochstein, président.

Syndicat canadien de la fonction publique :

Paul Moist, président national.

The chair made an opening statement.

Mr. Taillefer, Mr. Letourneau, Captain Dawood and Mr. Roumy each made a statement and answered questions.

At 5:17 p.m., the committee suspended.

At 5:21 p.m., the committee resumed.

Mr. Mancinelli, Mr. Dassios, Mr. Hochstein and Mr. Moist each made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., moved:

That the following material be filed as an exhibit with the clerk of the committee:

- Letter from the Honourable Stéphane Dion, P.C., M.P., relating to Bill C-377 (1120-04-02-1.41/B1-C-377, 36 “1”).

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 6, 2013

(87)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Campbell, Gerstein, Greene, Maltais, Massicotte, Mercer, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette and Tkachuk (12).

Other senators present: The Honourable Senators Bellemare and Segal (2).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 7, 2013, the committee continued its examination of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.*)

WITNESSES:

Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions.

CAW Legal Services Plan:

Le président ouvre la séance.

MM. Taillefer, Letourneau, Dawood et Roumy font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 17, la séance est suspendue.

À 17 h 21, la séance reprend.

MM. Mancinelli, Dassios, Hochstein et Moist font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., propose :

Que le document suivant soit déposé auprès de la greffière du comité :

- .Lettre de l'honorable Stéphane Dion, C.P., député, concernant le projet de loi C-377 (1120- 04-02-1.41/B1-C-377, 36 « 1 »).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 6 juin 2013

(87)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Campbell, Gerstein, Greene, Maltais, Massicotte, Mercer, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette et Tkachuk (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Bellemare et Segal (2).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 mai 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :

Ron Sanderson, directeur, Pensions et imposition des titulaires de polices.

CAW Legal Services Plan :

Stephen Ginsberg, Executive Director.

Canadian Labour Congress:

Ken Georgetti, President.

The Investment Funds Institute of Canada:

Ralf Hensel, General Counsel and Director of Policy.

Government of Nova Scotia:

The Honourable Frank Corbett, MLA, Minister of Labour and Advanced Education.

Government of Manitoba:

Jeff Parr, Deputy Minister of Family Services and Labour (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Georgetti, Mr. Hensel, Mr. Ginsberg and Mr. Sanderson each made a statement and answered questions.

At 11:32 a.m., the committee suspended.

At 11:37 a.m., the committee resumed.

Minister Corbett and Mr. Parr each made a statement and answered questions.

At 12:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Stephen Ginsberg, directeur exécutif.

Congrès du travail du Canada :

Ken Georgetti, président.

Institut des fonds d'investissement du Canada :

Ralf Hensel, avocat général et directeur des politiques.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse :

L'honorable Frank Corbett, MAL, ministre du Travail et de l'Enseignement postsecondaire.

Gouvernement du Manitoba :

Jeff Parr, sous-ministre des Services à la famille et du Travail (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

MM. Georgetti, Hensel, Ginsberg et Sanderson font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 32, la séance est suspendue.

À 11 h 37, la séance reprend.

Le ministre Corbett et M. Parr font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2013

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations), met this day at 4:16 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Today we continue our consideration of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations).

In our first hour we will hear from Paul Taillefer, President, Canadian Teachers' Federation; Denis Letourneau, Vice President, Policy, Fédération autonome de l'enseignement; Captain Georges Dawood, Secretary-Treasurer, Canada Board, Air Line Pilots Association, International; and appearing as an individual, Marc Roumy.

We will begin with opening statements and we will start with Mr. Taillefer.

Paul Taillefer, President, Canadian Teachers' Federation: The Canadian Teachers' Federation is an alliance of 15 member organizations and one affiliate member representing nearly 200,000 teachers across the country. Our mission is to serve as the unified teacher voice of all organizations that deal with education and related social issues by promoting high quality education, the status of the teaching profession and the freedom to learn.

The brief that you have in your hands outlines some of our concerns about Bill C-377; in particular, the stated purpose of the legislation, accountability through transparency.

Teachers are familiar with accountability. There are two questions that need to be asked when considering any call for accountability — to whom should one be accountable and against what measure will one be held accountable?

Teacher organizations, like governments, are formed of elected officials, accountable to their electorate for decisions that they make or positions that they take. As in government, institutional decisions are made either by a vote of every member or by a vote of elected representatives. Majority decisions guide policy,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, pour en examiner la teneur.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

Au cours de la première heure de la réunion, nous entendrons Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants; Denis Letourneau, vice-président à la vie politique, Fédération autonome de l'enseignement; le commandant Georges Dawood, secrétaire-trésorier, Conseil canadien, Air Line Pilots Association, International; et, Marc Roumy, qui témoignera à titre personnel.

Nous allons d'abord entendre les déclarations préliminaires de nos invités, en commençant par M. Taillefer.

Paul Taillefer, président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants — la FCE — est une alliance de 15 organisations membres et d'un membre affilié représentant près de 200 000 enseignantes et enseignants du pays. La FCE a pour mission d'agir en tant que voix unifiée des organisations du secteur de l'enseignement en ce qui concerne l'éducation et les questions sociales connexes par la promotion d'une éducation publique de grande qualité, de la situation de la profession d'enseignant et de la liberté d'apprendre.

Le mémoire que vous avez sous les yeux expose brièvement quelques-unes de nos préoccupations touchant le projet de loi C-377, et plus particulièrement son objectif déclaré, à savoir la responsabilisation par la transparence.

Les membres du personnel enseignant ne sont pas étrangers à la responsabilisation. La responsabilisation soulève deux questions. La première est : « À qui doit-on rendre des comptes? » et la deuxième : « Par rapport à quel instrument de mesure sera-t-on tenu responsable? »

Comme les gouvernements, les organisations d'enseignants se composent de représentantes et de représentants élus qui sont tenus de rendre des comptes à leur électoral relativement aux décisions qu'ils prennent ou aux positions qu'ils adoptent. Les décisions organisationnelles sont prises soit par un vote de tous les

lobbying, constitution and by-laws, and fees and budget. Representatives vote budgets and fees and have opportunity to discuss the benefits of expenses numerous times over a year.

Just as in government, once a decision is taken by the majority, the responsibility for that decision rests with them. Measuring the organization's actions in relation to those decisions — accountability — also rests with the membership.

Bill C-377 suggests that it makes labour organizations more accountable, but to whom? If members of our federation wanted us to be more accountable, they would simply amend our by-laws and make it so. Should labour organizations be accountable to the public in the way proposed in this legislation? We say no, because it uses the blunt instrument of transparency to measure accountability while creating other consequences.

Problems occur in education when instruments designed for one purpose — assessing students, for example — are used for other purposes, like comparing schools or school systems.

The reporting and posting requirements envisioned by Bill C-377 do not increase accountability — the membership already does that. Members of unions, including teacher unions, already have access to any information they need to guide their decisions in directing the actions of the union. Worldwide access to this information will not increase accountability, as non-member access to this information has no valid purpose. These individuals have no voice in union affairs, cannot vote and have no vested interest.

By the government's own admission, there have not been any significant outcries from union members who are unable to get information that they need to make informed decisions.

It is not necessary to publish the material required by Bill C-377. It does not increase accountability. It has been suggested that this is necessary to justify union tax breaks, but unions do not get a tax break; individual members get a credit against income just as do members of many non-union organizations. Since this legislation does not include all of those other groups, the tax treatment of unions is an inappropriate rationale.

membres, soit par un vote des représentantes et représentants élus, comme c'est le cas au sein du gouvernement. Les décisions prises à la majorité orientent les politiques, les activités de lobbying, les statuts et son règlement intérieur, de même que tout ce qui a trait aux cotisations et au budget. Les représentantes et représentants votent sur les questions relatives aux budgets et aux cotisations, et ont la possibilité de discuter de la pertinence des dépenses de nombreuses fois par année.

Comme c'est le cas au sein du gouvernement, une fois qu'une décision est prise par la majorité, la responsabilisation liée à cette décision incombe à cette majorité. L'évaluation des mesures prises par l'organisation par rapport à cette décision — la responsabilisation — incombe également aux membres.

Le gouvernement prétend que le projet de loi C-377 responsabilise davantage les organisations syndicales, mais envers qui? Si les membres de notre fédération désiraient que nous leur rendions davantage de comptes, ils n'auraient qu'à modifier le règlement intérieur de la fédération. Les organisations syndicales devraient-elles rendre des comptes à la population de la façon proposée par le projet de loi C-377? Nous répondons que non, car ce texte législatif mesure la responsabilisation à l'aide de l'instrument plutôt radical qu'est la transparence, tout en créant d'autres conséquences.

Les problèmes surviennent en éducation lorsque les instruments conçus dans un but précis — par exemple l'évaluation des élèves — sont utilisés à d'autres fins, par exemple la comparaison des écoles ou des réseaux scolaires.

Les exigences en matière de déclaration et d'affichage prévues par le projet de loi C-377 ne rehaussent pas la responsabilisation — cela, nos membres le font déjà. Les membres des syndicats, y compris les syndicats d'enseignants, ont déjà accès à toute l'information dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions en ce qui concerne les activités de leur syndicat respectif. Un accès universel à cette information n'améliorera pas la responsabilisation, car l'accès par des personnes qui ne sont pas membres du syndicat n'a aucun but valable. Ces personnes n'ont pas leur mot à dire concernant les affaires du syndicat, n'ont pas le droit de vote et n'ont aucun intérêt direct.

De l'aveu même du gouvernement, il n'y a pas vraiment eu de tollé de la part de membres de syndicats qui n'auraient pas pu obtenir l'information dont ils avaient besoin pour prendre des décisions éclairées.

Il n'est pas nécessaire de publier les documents exigés par le projet de loi C-377. Cela n'améliore pas la responsabilisation. On a laissé entendre que le projet de loi est nécessaire pour justifier les allègements fiscaux accordés aux syndicats, mais les syndicats ne bénéficient d'aucun allègement fiscal; les membres obtiennent un crédit d'impôt à titre individuel, exactement comme les membres de nombreuses organisations non syndicales. Étant donné que le projet de loi ne vise pas tous ces autres groupes, le traitement fiscal des syndicats n'est pas un motif valable.

A consequence of this bill — some say the real purpose of the bill — is to stifle voices of opposition and to gut the labour movement.

Senator Segal said that such a voice in the broader society is the essence of democracy. Teachers and the CTF also agree with the importance of listening to varying voices. This is why unions, including teacher unions, are formed in a democratic way. Members make decisions only after debate and due deliberation.

Bill C-377 is not accountability; it is red tape and paperwork. It is the destruction of the balance in labour relations that has served this country well for over a century. The Canadian Teachers' Federation continues to believe that Bill C-377 has jurisdictional flaws.

The CTF and its member organizations make their decisions in an open and democratic way, providing transparency to their members — financial statements are open to all members; budgets are voted upon and spending is monitored by the membership; financial reports are distributed to the membership on an annual basis. Currently, the Canadian Labour Code and most provincial legislation require that financial statements of unions be provided to members. It is inappropriate now to mix in the Income Tax Act.

The federal government by this legislation would amend federal tax law to tamper with what is a clearly an issue within provincial and territorial jurisdiction. This legislation will initiate numerous and costly court challenges.

There is an issue of cost and fairness. There would be a significant cost to unions, affecting over 25,000 labour organizations in Canada, and an infrastructure cost to support this bill in the tens or even hundreds of millions of dollars. This would entail developing the regulations needed to enact the legislation, developing and preparing all of the forms and instruction booklets required; developing software programs to file, receive and process the information, including the need to employ auditors, accountants, lawyers and administrative workers for this purpose; and developing a massive online searchable database. Such an enormous outlay of public funds cannot be justified.

A host of privacy rights would also be violated under Bill C-377. Provisions of the bill appear to conflict with the Privacy Act and the Personal Information Protection and Electronic Documents Act with respect to personal information and commercial activity.

Le projet de loi a pour conséquence — ou plutôt pour objectif, selon certaines personnes — d'étouffer la voix de l'opposition et de détruire le mouvement syndical.

Le sénateur Segal a déclaré que, dans l'ensemble de la société, une telle voix est l'essence même de la démocratie. Le personnel enseignant et la FCE conviennent également de l'importance d'écouter toutes les voix. C'est pourquoi les syndicats, y compris les syndicats d'enseignants, sont constitués d'une manière démocratique. Les membres prennent des décisions seulement à la suite de débats et de délibérations en bonne et due forme.

Le projet de loi C-377 n'a rien à voir avec la responsabilisation. Il se résume à de la bureaucratie, à des paperasseries administratives et à la destruction de l'équilibre des relations de travail qui a bien servi le pays depuis plus d'un siècle. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants continue de croire que le projet de loi C-377 pose des problèmes de compétence.

La FCE et ses organisations membres prennent leurs décisions d'une façon ouverte, démocratique et transparente — les états financiers sont accessibles à tous les membres; les budgets sont mis aux voix, et les dépenses sont suivies de près par les membres; et les rapports financiers sont distribués chaque année aux membres. À l'heure actuelle, le Code canadien du travail et les lois de la plupart des provinces obligent les syndicats à fournir des états financiers à leurs membres. Il n'y a pas lieu de faire intervenir la Loi de l'impôt sur le revenu.

En adoptant le projet de loi, le gouvernement modifierait une loi fiscale fédérale pour se mêler d'une question qui relève, de toute évidence, de la compétence des provinces et des territoires. Le projet de loi entraînera de nombreuses contestations judiciaires coûteuses.

Passons aux questions de coût et d'équité. Le coût pour les organisations syndicales — plus de 25 000 d'entre elles seront touchées au Canada — sera important, et le coût lié à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour soutenir le projet de loi pourrait s'élever à des dizaines ou même des centaines de millions de dollars. Cela supposerait l'élaboration des règlements requis pour la promulgation de la loi, la conception et l'élaboration des formulaires et livrets d'instructions nécessaires, la création des programmes informatiques servant à produire, à recevoir et à traiter l'information, l'embauche — à cette fin — de vérificateurs, de comptables, d'avocats et de membres du personnel administratif, et la création d'une énorme base de données pouvant être consultée en ligne. Une telle dépense de fonds publics ne peut pas être justifiée.

Le projet de loi C-377 porte aussi atteinte à un grand nombre de droits à la protection de la vie privée. Ces dispositions semblent aller à l'encontre de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques en ce qui concerne les renseignements personnels et l'activité commerciale.

Even after amendments, Bill C-377 would require the disclosure of information that could be unfair to unions and their suppliers at best and unconstitutional at worst.

What is driving this ideological attack on unions? Bill C-377 was not conceived in a vacuum but in a context perceived by many to be attempts to weaken labour activities and undermine collective bargaining in the country. This bill facilitates greater federal interference in provincially regulated labour relations. It intrudes on the internal affairs of unions and potentially severely undermines the ability of a union to serve its members.

Recent research is clear in the correlation between the declines in union membership —

The Chair: Please conclude.

Mr. Taillefer: — and the growth in inequality in the country.

The Chair: Do you want to have a concluding sentence? We want to leave time for questions and we have three more statements.

Mr. Taillefer: I would conclude by telling you that notwithstanding specific concerns that we have about the bill, there are really no amendments that we see that would fix the bill. We find it fundamentally flawed and think it should be withdrawn.

The Chair: Thank you. Mr. Letourneau.

[*Translation*]

Denis Letourneau, Vice President, Policy, Fédération autonome de l'enseignement: My name is Denis Letourneau. I am the Vice President of the Fédération autonome de l'enseignement. We represent 32,000 members — teachers from the greater Montreal area, the Granby region and the Outaouais. The FAE feels that Bill C-377 is unfair because it imposes on union organizations certain requirements it does not impose on other organizations that also benefit from tax exemptions.

We are being compared to charities. The government is saying that charities have to disclose their financial statements, which are available on the CRA website. However, we cannot be compared to those organizations because they are accountable to those who provide their funding — the general public.

Union organizations are accountable only to their members, who finance them. I remind you that all union organizations submit very detailed financial statements to the Canada Revenue Agency and Revenu Québec.

Même s'il est modifié, le projet de loi C-377 exigera la divulgation d'informations, ce qui pourrait être, au mieux, injuste envers les syndicats et leurs fournisseurs, et, au pire, inconstitutionnel.

Qu'est-ce qui est à l'origine de cette attaque idéologique contre les syndicats? Le projet de loi C-377 n'est pas une mesure isolée; il s'inscrit plutôt dans une série de mesures perçues par de nombreuses personnes comme des tentatives visant à affaiblir les activités syndicales et à miner la négociation collective au pays. Le projet de loi facilite l'ingérence du gouvernement fédéral dans les relations syndicales sous réglementation provinciale. Il s'immisce dans les affaires internes des syndicats et risque de miner gravement la capacité d'un syndicat de servir ses membres.

Les plus récentes études sont claires : il existe une corrélation entre le déclin du nombre d'adhésions syndicales...

Le président : Veuillez conclure votre exposé.

M. Taillefer : ... et la croissance de l'inégalité dans un pays.

Le président : Avez-vous une dernière phrase à formuler? Nous avons trois autres déclarations à entendre, et nous voulons qu'il nous reste du temps pour la période de questions.

M. Taillefer : Pour conclure, je dirai que, indépendamment de nos préoccupations à l'égard du projet de loi, aucun amendement ne pourra vraiment, à notre avis, corriger le projet de loi. Nous estimons qu'il est fondamentalement mal conçu, et qu'il devrait être retiré.

Le président : Merci. Monsieur Letourneau.

[*Français*]

Denis Letourneau, vice-président, Politiques, Fédération autonome de l'enseignement : Mon nom est Denis Letourneau, je suis vice-président de la Fédération autonome de l'enseignement. Nous représentons 32 000 membres, enseignantes et enseignants de la grande région de Montréal, de la région de Granby et de l'Outaouais. La FAE considère que le projet de loi C-377 est injuste puisqu'il impose aux organisations syndicales des exigences qu'il n'impose pas aux autres organisations qui ont aussi des exemptions fiscales.

On nous compare aux organismes de bienfaisance. On dit que les organismes de bienfaisance sont tenus de dévoiler leurs états financiers et que ceux-ci sont disponibles sur le site de l'ARC. Pourtant on ne peut nous comparer à ces organisations puisque ces organisations sont redevables des personnes qui les financent, à savoir le grand public.

Toutes les organisations syndicales sont redevables seulement à leurs membres puisque ce sont ceux-ci qui les financent. Je vous rappelle que toutes les organisations syndicales font des déclarations fiscales très détaillées à l'Agence du revenu du Canada et à Revenu Québec.

The FAE is totally transparent. Budgets are voted on by the body that makes decisions between conferences. That institution is called the Conseil fédératif, and it has about 60 members. The budget is reviewed biannually, and a statement of income and expenses is also submitted at year's end.

All FAE members can have access to those documents. We also think that the amount of information requested will impede union organizations.

Every day, employees and elected members are supposed to keep track of their daily activities and categorize them under various budget items, such as political activities, administration, and so on.

It will be very difficult for the FAE and all other organizations whose employer is the government to distinguish between labour relations activities and political activities. For instance, if we participate in a demonstration that calls for the addition of one, two or three tax brackets, so that the government will draw a higher income — of course, for our own negotiating needs — would that be a labour relations activity or a political activity?

Regarding costs, the Parliamentary Budget Officer, Kevin Page, produced a study — or more of an evaluation — of 1,000 organizations. If the results of that study were applied to 25,000 organizations, we think the cost to the government would be at least \$40 million, as we are sure costs would also arise from the inevitable legal challenges.

The Canadian Labour Congress also carried out a study on the consequences of a similar U.S. piece of legislation that is less demanding than Bill C-377. The study found that it takes about three months for a full-time employee to produce the documents required by Bill C-377. That is a waste of time for us. We should be using that money and time to defend our members, as that is our main mission.

We also think that this legislation will harm any companies that want to do business with us, as it will disclose their asking price. So the competition could use that information next time to ask for less and win the contract. We think that this legislation's true purpose is to weaken union organizations.

We think it creates an imbalance between employers and union organizations. Our employers will be able to see what our strike fund and general finances are, and that will help them determine our strengths and weaknesses. Do not forget that we are engaged in a power struggle with the employer, and that this piece of legislation will weaken us. I think that the government is well aware of that.

Je vous affirme ici que la FAE est parfaitement transparente. Les budgets sont votés par l'instance suprême entre les congrès, qu'on appelle le conseil fédératif qui est constituée d'à peu près 60 membres. Il y a une révision budgétaire à la biannuelle et l'état des revenus et dépenses est présenté aussi à la fin de l'année.

Tous les membres, je dis bien tous les membres de la FAE, peuvent demander ces documents. Nous pensons aussi que la quantité d'information demandée freinera les organisations syndicales.

Elle implique qu'à chaque jour, les employés ou les élus prennent note de leurs activités quotidiennes et les classent dans différents postes budgétaires, par exemple, les activités politiques, l'administration, et cetera.

Nous avons aussi une particularité à la FAE et toutes les organisations qui ont comme employeur le gouvernement puisque ce sera très difficile de départager entre une activité qui est d'ordre de relation de travail que politique. Par exemple, si nous faisons une manifestation qui nous demande d'ajouter un palier d'imposition ou deux ou trois pour que le gouvernement en retire plus de revenus, évidemment, pour nos propres besoins dans les négociations, est-ce une activité de relation de travail ou bien une activité politique?

Pour ce qui est des coûts, une étude a été produite, une évaluation je dirais plutôt, par le directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page sur 1 000 organisations. Si on transpose cette étude sur 25 000 organisations, on pense que ça coûtera 40 millions au gouvernement, au minimum, puisque nous sommes sûrs qu'il y aura aussi des frais liés aux contestations juridiques qui ne manqueront pas de se produire, nous en sommes sûrs.

Il y a aussi une étude faite par le Congrès du travail du Canada qui a étudié les conséquences d'une telle loi aux États-Unis qui est moins exigeante que le C-377. Cette étude conclut que ça demande environ trois mois pour un employé à temps plein pour produire les documents exigés par le projet de loi C-377. À ce moment-là, c'est sûr que c'est de la perte de temps pour nous, cet argent et ce temps devraient être utilisés pour défendre nos membres, qui est notre mission première.

Nous pensons également que cette loi va nuire aux entreprises qui voudraient faire affaire avec nous puisqu'elle dévoilera les prix qu'elles demandent. Donc la concurrence pourrait se servir de cela pour la prochaine fois, évidemment, demander moins et avoir le contrat en question. Nous pensons que la réelle volonté de cette loi, c'est d'affaiblir les organisations syndicales.

Par exemple, nous pensons que cela crée un déséquilibre entre les employeurs et les organisations syndicales. Nos employeurs seront en mesure de voir quelle est l'ampleur de notre fonds de grève et l'ampleur de nos finances en général, savoir nos forces et nos faiblesses. N'oubliez pas que nous sommes dans un rapport de force avec l'employeur et cela nous affaiblira. Je crois que le gouvernement en est bien conscient.

This has already been mentioned, but we think the information made public under this bill could cause all sorts of problems and violate rights enshrined in the Canadian Charter. I am talking about considerations like the obligation to disclose, for the entire staff, information such as names, wages and social benefits of those who earn more than \$5,000 a year.

The Canada Revenue Agency is subject to the Privacy Act, which stipulates that the only personal information a federal institution may collect must be directly related to that institution's programs and activities. There is no connection between the tax legislation and the public disclosure of employees' and managers' names. We think that Bill C-377 is an assault on freedom of association.

Freedom of association is guaranteed under subsection 2(d) of the Canadian Charter and section 3 of the Quebec charter. The exercise of that freedom implies the absence of impediments in the union organization's decision-making process and internal management. We think that Bill C-377 is a major hindrance to union organizations.

In closing, we believe that the only purpose of this legislation is to weaken unions and benefit employers.

[English]

The Chair: Thank you very much, Mr. Letourneau.

To members of the committee: I understand a submission has been made by Mr. Letourneau. It is in French, it is with the translators and will be circulated to the committee.

Captain Georges Dawood, Secretary-Treasurer, Canada Board, Air Line Pilots Association, International: Honourable senators, thank you for the opportunity to appear before you today. I am speaking on behalf of the Air Line Pilots Association International and its 2,800 Canadian members who are pilots at nine airlines across Canada. On behalf of our members, I urge you to voice your opposition to Bill C-377.

On introduction of this bill, Mr. Hiebert extolled the virtues of union membership and said that his private member's bill will help the general public to become aware of the good works of labour organizations. As much as that could have been a welcome gesture, we feel that the passage of this bill will not have that effect for the reasons I will share with you today.

His justification of the bill — that transparency is required as unions are subsidized by the taxpayer — has a specious foundation. Under the Income Tax Act, it is the individual who is allowed to deduct union dues as an employment expense, similar to those in the legal or medical professions who may deduct their professional fees. If his reasoning is to be consistent, I must question why Mr. Hiebert has not extended the reach of his bill to encompass members of professional organizations but

Autre chose, cela a déjà été dit, mais nous pensons que les informations qui seraient rendues publiques en vertu de ce projet de loi pourraient être problématiques à plusieurs égards et aller à l'encontre des droits enchâssés dans la Charte canadienne. Par exemple, être obligé de divulguer pour l'ensemble du personnel des renseignements comme le nom, le salaire et les avantages sociaux de ceux qui reçoivent plus de 5 000 \$ par année.

L'Agence de revenu du Canada est soumise à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cette loi stipule que les seuls renseignements personnels que peut recueillir une institution fédérale sont ceux qui ont un lien direct avec ses programmes et ses activités. Il n'y a aucun lien entre la Loi sur l'impôt et la divulgation publique du nom des employés et des gestionnaires. Nous pensons que le projet de loi C-377 attaque la liberté d'association.

La liberté d'association est consacrée aux articles 2d) de la Charte canadienne et de l'article 3 de la Charte québécoise. L'exercice de cette liberté implique l'absence d'entrave dans la décision et la gestion interne de l'organisation syndicale. Nous croyons que le projet de loi C-377 est une entrave majeure aux organisations syndicales.

En conclusion, nous croyons que cette loi ne vise qu'à affaiblir les syndicats et avantager les employeurs.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Letourneau.

Je signale aux membres du comité que M. Letourneau a déposé un mémoire rédigé en français. Nous le ferons traduire, puis nous vous le distribuerons.

Commandant Georges Dawood, secrétaire-trésorier, Conseil canadien, Air Line Pilots Association, International : Mesdames et messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui. Je m'adresse à vous au nom de l'Air Line Pilots Association, International et de ses 2 800 membres canadiens, qui sont pilotes auprès de neuf lignes aériennes du Canada. Au nom de nos membres, je vous demande d'exprimer votre opposition au projet de loi C-377.

Au moment de présenter le projet de loi, M. Hiebert a vanté les mérites de l'affiliation syndicale et a affirmé que son projet de loi d'initiative parlementaire permettrait de sensibiliser le public au bon travail des syndicats. Même si son intention aurait pu être louable, nous croyons que l'adoption du projet de loi n'aura pas l'effet escompté, et ce, pour les raisons que je mentionnerai aujourd'hui.

Sa justification du projet de loi — à savoir que la transparence est nécessaire puisque les syndicats sont subventionnés par les contribuables — est un prétexte spécieux. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, un particulier peut déduire ses cotisations à titre de dépenses d'emploi, tout comme les professionnels du domaine juridique ou médical peuvent déduire leurs frais professionnels. Par souci de cohérence, je dois poser la question de savoir pourquoi M. Hiebert n'a pas élargi la portée de son

rather chooses to focus only on unions and their members. The bill serves no public purpose and is an attempt to solve a problem that simply does not exist.

Labour organizations are already fine examples of organizations providing transparency to their membership. Those who were directly affected, union members, already have the right in the federal sector under the Canada Labour Code, section 110, to be provided with a copy of the financial statements of the union's affairs in sufficient detail to disclose the financial condition and operations of the union. Our association routinely provides such information to members on request.

This bill will not only impose increased financial obligations on labour organizations but will also impose onerous financial obligations on Canadian taxpayers. Regulations will have to be drafted and enacted to support the amendments to the Income Tax Act. The significant reporting requirements imposed on approximately 25,000 Canadian labour organizations will have to be processed, which will require additional staffing of auditors, accountants and administrative support personnel in the Canada Revenue Agency — all that in the face of recent budget cuts at the CRA, which recently incurred a budget cut of about 7.6 per cent or approximately \$350 million. With fewer resources, it will be tasked with additional oversight of a program that is neither required nor desirable.

The passage of this bill will result in costing Canadian taxpayers yet undetermined sums of money to fix a problem that does not exist. The bill will disclose all financial transactions of labour organizations over \$5,000 on the CRA website. Publication of such information is contrary to the general policy of the Income Tax Act. The disclosure of taxation information should be treated as confidential. As labour trusts will also be included, there is a real possibility that the names of individuals receiving benefits under pension plans, disability benefits and the like would have their identities revealed on the CRA website.

Like most companies or entities in this modern litigious society, labour organizations often require the assistance of legal counsel. The reporting of all transactions over \$5,000 and identifying the issue for which payment is made would violate solicitor-client confidentiality — a foundation of our legal system. These confidentiality and privacy concerns alone should give you pause to reconsider any support for this bill.

Arguments have been made that labour organizations, like charities, receive tax deductible status and should be required to follow similar disclosure rules. A charity publicly solicits

projet de loi de manière à ce qu'il englobe les membres des organisations professionnelles plutôt que de mettre l'accent uniquement sur les syndicats et leurs membres. Le projet de loi n'a aucune utilité publique et vise à régler un problème qui n'existe tout simplement pas.

Les syndicats sont déjà un bel exemple de transparence à l'égard de leurs membres. Les personnes qui sont directement concernées, à savoir les syndiqués du secteur fédéral, ont déjà le droit, en vertu de l'article 110 du Code canadien du travail, d'obtenir une copie des états financiers du syndicat comportant un nombre suffisant de détails et donnant un portrait fidèle de ses opérations et de sa situation financière. Notre association fournit déjà à ses membres, sur demande, de tels renseignements.

Le projet de loi imposera non seulement des obligations financières accrues à tous les syndicats, mais également de lourdes obligations financières aux contribuables canadiens. Des règlements devront être rédigés et promulgués afin de soutenir les modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les déclarations d'une ampleur considérable qui sont exigées de quelque 25 000 syndicats canadiens devront être traitées, ce qui exigera l'embauche, par l'ARC — l'Agence du revenu du Canada —, de vérificateurs, de comptables et de personnel de soutien administratif supplémentaires. Cela survient à un moment où l'ARC vient de subir des réductions budgétaires d'environ 7,6 p. 100, soit approximativement 350 millions de dollars. L'ARC devra donc, avec moins de ressources, prendre en charge la gestion d'un nouveau programme qui n'est ni nécessaire ni souhaitable.

L'adoption du projet de loi entraînerait des coûts supplémentaires encore indéterminés pour les contribuables canadiens, et ce, pour régler un problème qui n'existe pas. Le projet de loi exige la divulgation, sur le site web de l'ARC, de toutes les transactions financières des syndicats d'une valeur de plus de 5 000 \$. La publication de tels renseignements est contraire à la politique générale de la Loi de l'impôt sur le revenu, selon laquelle les renseignements de nature fiscale doivent être traités de manière confidentielle. Comme les fiducies des syndicats seraient visées par le texte législatif, il est plus probable que les personnes qui reçoivent des prestations d'un régime de retraite, des prestations d'invalidité et d'autres types de prestations de ce genre verraient leur identité révélée sur le site web de l'ARC.

Comme la plupart des entreprises ou entités de notre société moderne prompte à intenter des poursuites, les syndicats ont souvent recours aux services d'avocats. La déclaration de toutes les transactions de plus de 5 000 \$ et de la raison du paiement violerait le secret professionnel qui lie un avocat à son client, à savoir l'un des fondements de notre système judiciaire. Ces préoccupations à l'égard de la confidentialité et du respect de la vie privée devraient à elles seules vous inciter à reconsidérer tout appui à ce projet de loi.

On a fait valoir l'argument selon lequel les syndicats, comme les organismes de charité, ont droit à des déductions d'impôt, et devraient donc être soumis aux mêmes exigences en matière de

donations in an open forum for the purpose of applying the donations to further its charitable objectives. Reporting is required to ensure that the stated objectives are communicated to possible donors and that the money donated is actually used for the purpose stated.

In contrast, labour organizations operate for the benefit of the membership. The governance and objectives of the labour organization are matters for its members. Analysis shows that there will be no rational policy objective attained, so the bill is discriminatory against members of labour organizations; its reporting functions are contrary to the privacy policy of the Income Tax Act; and its enactment would cost Canadian taxpayers substantial funds to administer a program that nobody wants.

I urge you on behalf of our 2,800 Canadian members to add your voice against this bill in the Senate. I look forward to questions you may have for me today.

The Chair: Thank you, Mr. Dawood.

Mr. Roumy, perhaps in your opening remarks you could give us your background as you are appearing as an individual.

Marc Roumy, as an individual: Thank you, chair and honourable senators, for the privilege of speaking to you regarding Bill C-377. I am a flight attendant for Air Canada and have been a member of the Canadian Union of Public Employees for 16 years. I was recently re-elected for a third term as a CUPE trustee. I regularly attend my local union meetings and have been to CUPE national conventions. You may be familiar with my story from a letter I wrote called “Union secrecy first-hand” that ran in the *Financial Post*. My letter was read in the House of Commons in December, the day before this bill was passed to the Senate.

I wrote in response to a column written by two other union leaders called “More open than you.” In their column, the CAW and CEP presidents were critical of Bill C-377. My union has also been critical. CUPE has publicly insisted that they are completely open. They say they are constitutionally mandated to provide financial information to people like me. My national president is Paul Moist. In his criticism of the bill, he wrote:

CUPE members set our priorities, and we provide full disclosure of our operating expenses and our activities to those members.

divulgation que les organismes de bienfaisance. Cependant, ces organismes sollicitent publiquement et ouvertement des dons dans le but d'utiliser les fonds amassés pour réaliser leurs objectifs caritatifs. La déclaration est nécessaire pour que l'on puisse s'assurer que les objectifs énoncés sont communiqués aux éventuels donateurs et que l'argent recueilli est effectivement utilisé dans le but indiqué.

En revanche, un syndicat agit dans l'intérêt de ses membres. La gouvernance et les objectifs d'un syndicat concernent ses membres. Les analyses montrent que le projet de loi ne vise la réalisation d'aucun objectif rationnel en matière de politique publique, et qu'il est donc discriminatoire à l'égard des syndiqués; ses exigences en matière de déclaration sont contraires à la politique de confidentialité de la Loi de l'impôt sur le revenu, et son adoption entraînerait des coûts substantiels pour les contribuables canadiens, sommes qui seraient utilisées pour administrer un programme dont personne ne veut.

Je vous demande donc avec insistance, au nom des 2 800 membres canadiens de notre association, de voter contre le projet de loi au Sénat. J'ai hâte de répondre à toutes questions que vous voudrez bien me poser aujourd'hui.

Le président : Merci, monsieur Dawood.

Monsieur Roumy, durant votre déclaration préliminaire, vous pourriez peut-être nous fournir quelques renseignements généraux à votre sujet, vu que vous témoignez à titre personnel.

Marc Roumy, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Je vous remercie, mesdames et messieurs, de m'accorder le privilège de m'adresser à vous à propos du projet de loi C-377. Je travaille pour Air Canada en tant qu'agent de bord, et j'ai été membre du SCFP — le Syndicat canadien de la fonction publique — pendant 16 ans. J'ai été réélu récemment pour un troisième mandat de syndic du SCFP. J'assiste régulièrement aux réunions de la section locale de mon syndicat, et j'ai participé à des congrès nationaux du SCFP. Vous avez peut-être déjà entendu parler de moi. Le *Financial Post* a publié une lettre d'opinion que j'ai rédigée. Elle s'intitulait « Union secrecy first-hand », et des extraits en ont été lus à la Chambre des communes en décembre la veille de l'adoption du projet de loi par le Sénat.

Ma lettre était une réplique à un article rédigé par les présidents des TCA et du SCEP intitulée « More open than you », qui contenait des critiques à l'égard du projet de loi C-377. Le syndicat dont je suis membre a également formulé des critiques à ce sujet. La direction du SCFP a insisté publiquement sur le fait qu'elle faisait preuve d'une transparence totale. Elle a affirmé qu'elle avait la responsabilité constitutionnelle de fournir des renseignements de nature financière à des gens comme moi. Le président national du SCFP est Paul Moist. Voici un extrait de la lettre d'opinion qu'il a écrite pour critiquer le projet de loi :

Les priorités du SCFP sont fixées par ses membres, et nous leur transmettons des renseignements exhaustifs concernant nos frais d'exploitation et nos activités.

That has not been my experience when I review the realities I have witnessed. So the record is corrected, at local union meetings a financial statement would be handed out. At the beginning of my career, we would keep it. In the last six years, each copy was numbered and we were required to hand them back in. That is not disclosure. There is no practical way to save them. There is no way to go over them with others.

If a member cannot make a meeting, they must make an appointment and meet with the secretary treasurer. CUPE has multiple levels and websites. There is no financial information from my local on its website, even though there are over 3,500 of us.

On my components website, before last year I could never find any financial statements. Since last October, some financial information has appeared. This March, my new local president promised to allow local members to walk out of local meetings with financial information that is handed out. There is no guarantee how long that will last.

I have attended national conventions. They take place every two years. Even then, it took repeated inquiries to union officials to know the salary of my national president and secretary treasurer. I got the information in an email. What about the other 610,000 employees who pay CUPE dues? As a delegate for the national convention, 2,000 of more than 610,000 received financial information to take home. Interestingly, it is not the same as what is on the CUPE website. The latter had less information.

Once there, it was a revelation to me that my tax deductible union dues funded election campaigns for NDP candidates and other activities within Canada, such as the Vancouver Film Festival and a campaign against Charest. As well, there are activities outside Canada, such as the Burma Project, Honduras Solidarity, a World Water Congress, and so on.

At the 2011 national convention, unlike in 2007 and 2009, nothing was put to a debate or a vote regarding CUPE national's foreign policy agenda. When I inquired as to why, I was told that whatever was adopted in 2009 would remain in force. Surprisingly, many have compared these activities to a privately held business. However, an investor in a business can choose to withdraw their stake and invest elsewhere if they feel their money is being improperly spent. As a union member in Canada, we are not given this choice. Even more alarmingly, we are currently

À la lumière de ce que j'ai pu constater, cela n'est pas le cas. Je tiens donc à rectifier les faits. Des états financiers nous sont remis pendant les réunions des sections locales. Au début de ma carrière, nous pouvions conserver ces documents. Au cours des six dernières années, chaque exemplaire était numéroté et devait être remis à ceux qui nous les avaient fournis. Il ne s'agit pas d'une divulgation. Il n'y a concrètement aucune façon de les conserver ou de les passer en revue avec d'autres personnes.

Si un membre est dans l'impossibilité d'assister à une réunion, il doit prendre rendez-vous avec le secrétaire-trésorier. Le SCFP comporte de multiples échelons, et il dispose de nombreux sites Web. Ces sites Web ne contiennent aucune information de nature financière sur la section locale à laquelle j'appartiens, en dépit du fait qu'elle compte plus de 3 500 membres.

Sur le site web de ma section locale, jusqu'à l'an dernier, il était impossible de consulter le moindre état financier. Depuis octobre dernier, on peut y trouver quelques renseignements de nature financière. En mars dernier, le nouveau président de ma section locale a promis qu'il permettrait aux membres d'apporter chez eux les documents comportant des renseignements financiers qui leur sont remis. Nous ne savons pas combien de temps cette permission demeurera en vigueur — on ne nous a donné aucune garantie à ce sujet.

J'ai assisté à des congrès nationaux. Ils ont lieu aux deux ans. Même dans ces cas-là, il a fallu que j'insiste à de nombreuses reprises pour que les représentants syndicaux ne divulguent le salaire du président national et du secrétaire-trésorier. J'ai reçu l'information par courriel. Qu'en est-il des 610 000 autres employés qui paient des cotisations au SCFP? Quelque 2 000 d'entre eux ont reçu, à titre de délégués au congrès national, des renseignements financiers qu'ils ont pu apporter chez eux. Il est intéressant de souligner que ces renseignements sont plus complets que ceux fournis sur le site web du SCFP.

À la lecture des documents, ça a été une révélation d'apprendre que mes cotisations syndicales déductibles d'impôt avaient été utilisées pour financer des campagnes électorales de candidats du NPD, d'autres activités au Canada — par exemple le festival du film de Vancouver et une campagne contre Charest —, et des activités à l'extérieur du Canada, par exemple le projet Birmanie, Honduras Solidarity et un Congrès mondial sur l'eau.

Dans le cadre du congrès national de 2011, contrairement à ce qui s'était passé durant les congrès de 2007 et de 2009, aucun débat ni aucun vote n'a été tenu à propos du programme national du SCFP en matière de politique étrangère. À la question de savoir pourquoi il en était ainsi, on m'a répondu que tout ce qui avait été adopté en 2009 demeurerait en vigueur. De façon étonnante, de nombreuses personnes ont comparé les activités d'un syndicat à celles d'une entreprise privée. Cependant, une personne qui investit dans une entreprise peut décider, si elle

denied the option to discuss how our money is used to support non-bargaining activities, such as funding Honduras Solidarity. Who knows what my taxes subsidize for all other unions?

Many find such a situation tolerable, but I can tell you that it is hard work year after year chasing down this information. Many of my colleagues and I believe our union would be stronger if we had truly open easy access to our union's financial statements. If there is nothing to hide, then we should be able to get detailed financial statements, which we have fought for years.

To conclude, Bill C-377's online approach is a necessary antidote to all that I have just related to you. Transparency is a necessary public good that few willingly offer up, as you can see from my experience with CUPE.

Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Roumy.

Senator Black: Thank you for being here. I am interested in knowing a couple of things from the first three witnesses, if I may. I have a couple questions for you, sir. I have two questions on my mind.

Perhaps Mr. Letourneau can start. You made the point two or three times that, in your view, this legislation will weaken unions.

I clearly heard your arguments about more work and I am sympathetic to more work and red tape. I am sympathetic to more money. What at the core is your position that causes you to think — and I will ask the other two gentlemen as well — this weakens unions?

[*Translation*]

Mr. Letourneau: Earlier, I talked about considerations such as our strike fund. If that fund is huge, the employer will know that we are strong. If the fund is very small and we do not have any money, the employer will know that we are weak. I think that argument is sufficient. We are competing against the employer. We are engaged in a power struggle. If we are not powerful, the employer will have different strategies. For instance, the employers can know that we have a lot of money to exercise pressure tactics because we have a budget set aside for action and mobilization. The employer will not have any specifics, but he will know that we are an aggressive union compared with another union with less of a budget in that area. So there you have two examples, but I may think of others.

estime qu'elle dépense ses fonds de manière inappropriée, de retirer ses billes et d'investir ailleurs. Au Canada, un syndiqué ne peut pas faire cela. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que, à l'heure actuelle, ce syndiqué se voit refuser le droit de se pencher sur la façon dont ces fonds sont utilisés dans le cadre d'activités qui ne sont pas liées aux négociations, par exemple le financement de Honduras Solidarity. Dieu sait quelles activités d'autres syndicats sont financées à même mes impôts?

Pour bien des gens, une telle situation est tolérable, mais je peux vous dire que l'on doit déployer de grands efforts chaque année afin d'obtenir ces renseignements. Bon nombre de mes collègues et moi-même sommes d'avis que notre syndicat serait plus solide si nous pouvions accéder facilement à ses états financiers. Si le syndicat n'a rien à cacher, nous devrions pouvoir mettre la main sur ses états financiers détaillés que nous réclamons depuis des années.

En conclusion, je mentionnerai que les dispositions du projet de loi C-377 sur la divulgation en ligne est une solution nécessaire qui permettra de régler tous les problèmes que je viens d'évoquer. La transparence est un bien public indispensable, et peu de gens font preuve de transparence de leur plein gré, comme vous pouvez le constater d'après ce que je vous ai dit à propos du SCFP.

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Roumy.

Le sénateur Black : Merci d'être ici. Il y a un certain nombre de choses que j'aimerais apprendre des trois premiers témoins. J'ai quelques questions à vous poser, monsieur. En fait, il y en a deux qui me viennent à l'esprit.

Je m'adresserai d'abord à M. Letourneau. Vous avez mentionné deux ou trois fois que, d'après vous, le projet de loi aura pour effet d'affaiblir les syndicats.

J'ai bien compris vos propos concernant la charge de travail supplémentaire et l'accroissement de la paperasserie qui découleront du projet de loi, et du fait qu'il fera augmenter les coûts. Pour l'essentiel, pouvez-vous me dire — et je demanderai aux deux autres témoins de le faire également — ce qui vous donne à penser que le projet de loi affaiblira les syndicats?

[*Français*]

M. Letourneau : J'ai parlé plus tôt, par exemple, de notre fonds de grève. S'il est énorme, l'employeur saura que nous sommes forts. S'il est très faible et que nous n'avons pas d'argent, l'employeur saura que nous sommes faibles. Cet argument semble suffisant. Nous affrontons l'employeur. C'est un rapport de force. Si nous n'avons pas de force, l'employeur aura des stratégies différentes, j'oserais dire. L'employeur peut savoir, par exemple, si nous avons beaucoup d'argent pour exercer des moyens de pression parce que nous avons un poste budgétaire pour l'action et la mobilisation. Il n'aura pas le détail, mais il saura que nous sommes un syndicat combattif par rapport à un syndicat qui le serait moins. Ce sont deux exemples, à moins qu'il ne m'en vienne d'autres.

[English]

Senator Black: That is helpful. Anything to add?

Mr. Taillefer: Other than the argument put forward by my colleague about employers, the bill and its financial and staffing implications, we feel, is just meant to hamstring unions. We would spend a lot of money and time doing this reporting that seems a little unreasonable when the whole purpose — it was stated at the beginning — was to bring us to the same level of reporting as charities. It has gone past charities. CTF runs a charity and I can tell you —

Senator Black: I understand. I get that it is onerous. I was very interested in what Mr. Letourneux had to say. How does it weaken unions? Do you have anything to add to what he said?

Mr. Taillefer: The Alberta Teachers' Association did a study. They think it would cost two staff persons to do that. That is money we cannot spend on members.

Mr. Dawood: As you know, in the current economic environment, our resources are stretched thin for companies, for government and for unions as well.

Senator Black: Sure they are.

Mr. Dawood: Every dollar we have to put towards this kind of an activity or enterprise we cannot put elsewhere for our activities. That is the reality of it. That is the way it weakens unions.

At the Air Line Pilots Association, we only use a certain amount of our resources to fund our negotiating wages and working conditions. We spend a fair amount of money on safety and security initiatives, which have contributed to developing one of the safest aviation systems in the world in North America.

The reality is every dollar we cannot spend, or that we have to spend on this kind of onerous reporting, is a dollar that we cannot put in safety and security and with all due respect, senator, those are the initiatives that benefit the public at large as opposed to these intrusive reporting requirements.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you all for joining us today. We really appreciate it. This bill is important to us and especially to you. It is important for us to understand its consequences.

[Traduction]

Le sénateur Black : Ces renseignements sont utiles. Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Taillefer : Outre l'argument formulé par mon collègue à propos des employeurs, je dirai que, à notre avis, le projet de loi — et ses répercussions sur le plan des finances et de la dotation en personnel — vise simplement à réduire les syndicats à l'impuissance. Nous devons consacrer beaucoup d'argent et de temps à faire des déclarations, et cela semble un peu déraisonnable si l'on songe au fait que l'objectif — comme on l'a mentionné au début — était de faire en sorte que les syndicats fassent des déclarations du même ordre que celles des organismes de bienfaisance. Le projet de loi va beaucoup plus loin que ça. La FCE dirige un organisme de bienfaisance, et je peux vous dire...

Le sénateur Black : Je comprends. Vous dites que cela crée de lourdes obligations. Les propos de M. Letourneux m'ont beaucoup intéressé. De quelle façon le projet de loi affaiblit-il les syndicats? Avez-vous quoi que ce soit à ajouter à ce qu'il a dit?

M. Taillefer : L'Association des enseignants de l'Alberta a mené une étude selon laquelle il faudrait embaucher deux personnes pour faire cela. L'argent que nous leur verserons ne pourra pas être utilisé pour offrir des services à nos membres.

M. Dawood : Comme vous le savez, dans la conjoncture actuelle, les entreprises, le gouvernement et les syndicats également doivent se serrer la ceinture.

Le sénateur Black : À coup sûr.

M. Dawood : Les fonds que nous devons consacrer aux activités de ce genre ne pourront pas être investis dans nos activités. C'est la réalité. C'est en cela que le projet de loi affaiblit les syndicats.

L'Air Line Pilots Association n'utilise qu'une partie de ses ressources pour financer ses activités de négociation des salaires et des conditions de travail. Elle consacre des sommes substantielles à des initiatives liées à la sûreté et à la sécurité, qui ont contribué à la constitution, en Amérique du Nord, de l'un des systèmes d'aviation les plus sûrs du monde.

Le fait est que chaque dollar que nous devons affecter à ces lourdes activités de déclaration ne pourra pas être investi dans la sûreté et la sécurité, et, sauf votre respect, sénateur, les initiatives que nous menons en ces matières sont plus avantageuses pour l'ensemble de la population que les exigences en matière de déclaration contenues dans le projet de loi, qui constituent une ingérence.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous d'être parmi nous aujourd'hui, c'est très apprécié. Ce projet de loi a de l'importance pour nous et surtout pour vous. Il est important que l'on comprenne bien ses conséquences.

I need your help, and I will tell you what my line of thought is. I do not fully accept the argument that more should be required because your employees have their union dues deducted from their salary. If you look at the situation in the U.S., England and Germany, we see that they all have union dues deducted. It is reasonable for the employee to be able to deduct those fees. That argument needs no further explanation. However, I do not agree with the argument whereby the cost is uncompetitive. That seems to be an obstacle to the bill's true goal. The argument that affects me the most is the need for transparency for those who need information. We heard the argument of an individual who has had a great deal of difficulty.

Your website does not provide financial statements. I have checked the websites of some 20 unions. They all say information can be sent by email, but only upon request. Almost all relevant provincial legislation stipulates that financial statements are available only upon request for members, and not that they are available for all members — even less so for those who are members, but not voluntarily.

I would like you to tell me why you should not be more transparent when it comes to financial statements. Financial statements do not provide a competitive advantage. That data is very broad and may prove to be very difficult to understand for laypeople. So why not post financial statements on your website and be more transparent? That way, you would remove any argument calling for more transparency.

Mr. Taillefer: I would like to come back to the transparency issue. I just returned from a country-wide tour of our members' annual meetings. I can provide you with some documentation. Prior to the general meeting, the members received a number of resolutions with budgetary implications and the exact cost of each resolution. A budget was proposed and presented to all the schools. At the annual general meeting, members were able to debate resolutions and argue their case. We have nothing to hide. Those documents are available in the staff lounge, and anyone can pick them up off the table. Everything is there; everything is available.

Senator Massicotte: So why not make them available on the website?

Mr. Taillefer: I have no idea why that information is not on the website. I know that many organizations are moving toward a paperless environment. We will probably see those documents in digital format very soon.

Senator Massicotte: Will they be available to everyone?

Mr. Taillefer: They will be available to everyone. We have nothing to hide. We hold our general meetings here, in Ottawa. Our budgets are presented to everyone across the country. People can take the budget and submit it to their mayor, if they want.

J'ai besoin de votre aide, et je vous dirai où j'en suis dans mon raisonnement. Je n'accepte pas totalement l'argument que l'on doit exiger davantage parce que vos employés ont des déductions salariales pour leurs cotisations syndicales. En examinant la situation aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne, on constate qu'ils ont tous des déductions pour cotisations syndicales. Il est raisonnable que l'employé soit en mesure de déduire ces frais. Cet argument ne nécessite pas de plus amples informations. Je ne partage toutefois pas les arguments pour ce qui est de la non-compétitivité du coût. Ces points semblent constituer des obstacles au vrai but de la loi. L'argument qui me touche le plus est le besoin de transparence pour ceux qui ont besoin d'information. On a entendu l'argument d'un particulier qui a éprouvé beaucoup de difficulté.

En allant sur vos sites web, on ne trouve pas d'états financiers, et j'ai fait l'exercice pour une vingtaine de syndicats. On parle de communiquer l'information par Internet, mais sur demande seulement. La législation dans presque toutes les provinces stipule que les états financiers ne sont disponibles que sur demande pour les membres et non disponible pour tous les membres, et encore moins pour celui qui est membre mais pas volontaire.

J'aimerais entendre vos commentaires à savoir pourquoi ne pas être plus transparent pour ce qui est des états financiers. Les états financiers ne donneront pas un avantage compétitif. Ces données sont très globales et peuvent s'avérer difficiles à comprendre pour le commun des mortels. Pourquoi ne pas les mettre sur le réseau et être plus transparent? Vous enlèveriez ainsi tout argument visant à exiger plus de transparence.

M. Taillefer : J'aimerais revenir sur la question de transparence. Je reviens d'une tournée à travers le pays pour les assemblées annuelles de nos membres. Je peux vous fournir de la documentation. Avant l'assemblée générale, les membres ont reçu un nombre de résolutions comportant des implications budgétaires et le coût spécifique de chaque résolution. Un budget fut proposé et est passé devant toutes les écoles. Lors de l'assemblée générale annuelle, ils ont pu débattre des résolutions et obtenir gain de cause. On n'a rien à cacher. Ces documents sont disponibles, par exemple, au salon du personnel et quiconque peut les ramasser sur la table. Tout est là, tout est disponible.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi ne pas les mettre sur le site web?

M. Taillefer : Je n'ai aucune idée pourquoi ce n'est pas sur le site web. Je sais que beaucoup d'organisations se dirigent vers un environnement sans papier. Dans un avenir très proche, on verra sans doute ces documents sous forme numérique.

Le sénateur Massicotte : Seront-ils disponibles à tous?

M. Taillefer : Ils seront disponibles à tous. Nous n'avons rien à cacher. Nous tenons nos assemblées générales ici, à Ottawa. Nos budgets sont présentés à tout le monde au pays. Les gens peuvent prendre le budget et le remettre à leur maire, s'ils le désirent.

Mr. Letourneux: Bill C-377 does not call for financial statements that we are already producing and that are available. The document is already in the hands of 70 people, in addition to those who request it. The document can be photocopied, so it is already available in paper format. Bill C-377 calls for much more than that.

Senator Massicotte: I want to clarify my reasoning. It is always possible to make an amendment if necessary. You are arguing that, if two people have read the document, everyone has. If 70 per cent of people are involved, why not put that information on the website? Then Mr. Roumy's arguments whereby transparency is lacking would be withdrawn.

The Chair: Mr. Roumy, would you like to comment?

Mr. Roumy: A number of my colleagues are frustrated by the fact that they do not have access to information on union spending. That information would bolster their confidence. If unions have nothing to hide when it comes to their spending, they should make that information available to the members on their website. People would then have more faith. Members are very disappointed with unions' high fees.

[English]

Senator Massicotte: Mr. Dawood, do you have any comments?

Mr. Dawood: We are transparent to our members on budgetary issues and our members have recourse. They have recourse through the constitution and bylaws. They have recourse through the Canada Labour Code section 110 as well, if they feel we are not transparent enough. We have to balance the transparency issues. One of our issues with this bill is to provide the information to any peering eyes and to provide information to those who would use it for, shall we say, less than honourable purposes.

Senator Massicotte: In your case, must a union member ask for financial statements or is it automatically given at the annual meeting when they vote?

Mr. Dawood: In our case, the financial statements are provided quarterly to our executive board. Our executive board will bring it to their individual memberships.

Senator Massicotte: How many members are in your union?

Mr. Dawood: There are 2,800 in Canada; 53,000 in Canada and the U.S.

Senator Massicotte: How many got the financial statements last year?

Mr. Dawood: Thirty-eight MEC chairs.

M. Letourneux : Le projet de loi C-377 ne demande pas de produire les états financiers que nous produisons déjà et qui sont disponibles. Le document est déjà entre les mains de 70 personnes en plus de ceux et celles qui en font la demande. Le document peut être reproduit par photocopie. Le document est donc déjà disponible sous forme papier. Dans le projet de loi C-377, il ne s'agit pas de cela, mais de bien plus.

Le sénateur Massicotte : Je tente d'éclaircir mon raisonnement. Il est toujours possible d'apporter un amendement si nécessaire. Vous dites que si deux personnes le connaissent, tout le monde le connaît. Si 70 p. 100 des gens sont impliqués, pourquoi ne pas le mettre sur le site web? On retire alors les arguments de M. Roumy qui dit qu'il manque de transparence.

Le président : Monsieur Roumy, aimeriez-vous commenter?

M. Roumy : Plusieurs de mes collègues sont frustrés de ne pas avoir accès à l'information qui indique où l'argent des syndicats est dépensé. Cette information leur donnera plus confiance. Si les syndicats n'ont rien à cacher sur leurs dépenses, ils devraient rendre cette information disponible aux membres sur leur site Internet. On aurait alors une plus grande confiance. Les membres sont très déçus des coûts élevés des syndicats.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Monsieur Dawood, avez-vous des observations à formuler?

M. Dawood : Nous faisons preuve de transparence à l'égard de nos membres en ce qui concerne les questions d'ordre budgétaire, et si nos membres estiment que cette transparence n'est pas suffisante, ils peuvent recourir à des mesures prévues par notre constitution et nos règlements, de même que par l'article 110 du Code canadien du travail. Nous devons établir un juste équilibre entre les diverses questions relatives à la transparence. À nos yeux, l'un des problèmes que pose le projet de loi tient au fait qu'il exige que l'on fournisse de l'information que tout le monde pourra consulter et, dans certains cas, utiliser à des fins, si je peux dire, pas tout à fait honorables.

Le sénateur Massicotte : Au sein de votre syndicat, est-ce que les membres doivent présenter une demande afin d'obtenir des états financiers, ou est-ce que les documents de ce genre leur sont systématiquement remis aux assemblées annuelles où ils sont appelés à voter?

M. Dawood : Les états financiers sont transmis chaque trimestre au conseil exécutif, qui les distribue à ses membres.

Le sénateur Massicotte : Combien y a-t-il de membres dans votre syndicat?

M. Dawood : Environ 2 800 au Canada. En tout, au Canada et aux États-Unis, il y en a 53 000.

Le sénateur Massicotte : Combien d'entre eux ont reçu les états financiers du syndicat l'an dernier?

M. Dawood : Trente-huit présidents siégeant au CEP.

Senator Massicotte: Why not the other 95 per cent?

Mr. Dawood: Again, that is because those who would use the information and have access to the information perhaps would use it to undermine unions rather than to use it for truly beneficial purposes. If we have a member who actually requires the information, he can always get it. It takes a phone call and we send him everything he needs to know.

Senator Massicotte: You realize with your position you are concerned it could be used against you. I pity the member who asks for the information. He must get 22 questions. Why do you need it? Why do you want it? Who is going to advise you?

Mr. Dawood: No, absolutely not. If a member calls up and requests the information, it is as simple as picking up the phone and asking for it.

The Chair: You send it to him?

Mr. Dawood: You call and you get it; that is it.

[Translation]

Senator Maltais: Mr. Dawood, you say in your brief that, thanks to your union dues and the savings made by your administration, you have invested a great deal of money in aviation safety and security initiatives. Could you tell me what current Canadian initiatives that money could have been used for?

[English]

Mr. Dawood: In relation to safety and security measures, we actually have a number on the go right now. One involves flight time and duty time initiatives and has been going on for a number of years now. We have dedicated a lot of resources towards that and should be going through the legislative process here shortly.

We also have the PCRO, President's Committee for Remote Operations, which is taking a look at operating in Northern Canada and actually overseas as well. That is just to name a couple in Canada. We have a number of safety initiatives in the United States as well.

[Translation]

Senator Maltais: You belong to a union that has 53,000 members internationally — with 2,800 of them in Canada. Is the money you receive from your members spent exclusively in Canada?

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il des autres 95 p. 100?

M. Dawood : Là encore, s'ils ne les ont pas reçus, c'est parce que ceux qui pourraient avoir accès à cette information pourraient l'utiliser pour nuire aux syndicats plutôt qu'à des fins véritablement bénéfiques. Les membres qui demandent l'information la reçoivent toujours. Ils n'ont qu'à nous téléphoner, et nous leur enverrons tout ce qu'ils souhaitent obtenir.

Le sénateur Massicotte : En raison du poste que vous occupez, vous êtes conscient du fait que ces renseignements pourraient être utilisés contre vous, et cela vous préoccupe. Je plains les membres qui présentent une demande pour obtenir de l'information. J'imagine qu'ils doivent répondre à une kyrielle de questions. Pourquoi avez-vous besoin de cette information? Pourquoi voulez-vous recevoir ces renseignements? Qui va vous fournir des conseils?

M. Dawood : Non, pas du tout. Si un membre nous téléphone et demande des renseignements, nous les lui transmettons. C'est aussi simple que cela.

Le président : Vous lui transmettez l'information?

M. Dawood : Il n'y a qu'à nous téléphoner pour l'obtenir. C'est tout.

[Français]

Le sénateur Maltais : Monsieur Dawood, vous dites dans votre mémoire que grâce à vos cotisations syndicales et aux économies que fait votre administration, vous avez beaucoup investi dans les mesures de sécurité dans le milieu de l'aviation. Pourriez-vous me citer des mesures auxquelles ces fonds auraient servi et qui sont présentement appliquées au Canada?

[Traduction]

M. Dawood : À l'heure actuelle, nous prenons un certain nombre de mesures en matière de sûreté et de sécurité. L'une d'entre elles concerne le temps de vol et les périodes de service de vol. Il s'agit d'une initiative qui est en cours depuis un certain nombre d'années. Nous avons consacré beaucoup de ressources à cette initiative, et elle devrait être examinée sous peu dans le cadre de votre processus législatif.

Une autre de nos initiatives tient au comité du président pour les opérations en régions éloignées. On envisage de la mener dans le Nord du Canada, de même qu'à l'étranger. Il ne s'agit que de deux initiatives en matière de sûreté que nous menons au pays. Nous en menons aussi un certain nombre aux États-Unis.

[Français]

Le sénateur Maltais : Vous appartenez à un syndicat qui regroupe 53 000 membres dans le monde, dont 2 800 au Canada. L'argent que vous collectez de vos membres est-il dépensé au Canada seulement?

[English]

Mr. Dawood: Our union is based in the United States, and so our money is spent, for the most part, in Canada and the United States. However, as we also represent Canadian pilots and our U.S. counterparts represent U.S. pilots to the International Federation of Airline Pilots Association, we do spend some money internationally as well.

I am not sure if that is what you are asking.

[Translation]

Senator Maltais: Mr. Letourneau, in your brief, you talk at length about disclosing information on individuals whose spending is under \$5,000.

Mr. Letourneau: The amount is higher.

Senator Maltais: Who earns \$5,000?

Mr. Letourneau: No one does. I think the document actually says more than \$5,000.

Senator Maltais: Yes, but who earns \$5,000? If it is more, it needs to start somewhere. It should start at zero. Who in your union earns less than \$5,000?

Mr. Letourneau: No one makes less than \$5,000.

Senator Maltais: Fine.

Mr. Taillefer, in your brief, you stress the importance of teaching young people to be transparent, a quality that enables you to evaluate them to help them make smart career choices. Why, then, are teachers in every category so averse to being evaluated every two or three years?

Mr. Taillefer: They are not averse in the sense you mean. Teachers are comfortable being evaluated at a professional level, against teaching standards, to help them —

Senator Maltais: I have to cut you off. They are not averse to being evaluated so long as it is their peers doing the evaluating. When an independent body is doing the evaluating, however, they are very averse to undergoing an evaluation.

Mr. Taillefer: That is not how it works in every province. In Ontario, it is legislated, and teachers are not the ones evaluating teachers. The same goes for a number of provinces.

Senator Maltais: You represent 200,000 teachers. They are not all in Ontario, as far as I know.

Mr. Taillefer: No, and I can list all the provinces with such a system in place.

Senator Maltais: It has to do with the fact that whenever a government in Quebec, regardless of the party, makes that decision, it is always a fight. People want to evaluate themselves.

[Traduction]

M. Dawood : Notre syndicat est établi aux États-Unis, de sorte que, pour l'essentiel, nos fonds sont dépensés au Canada et aux États-Unis. Cependant, nous dépensons également de l'argent dans le reste du monde vu que nous représentons les pilotes canadiens et américains au sein de la Fédération internationale des Associations de pilotes de ligne.

Je ne suis pas certain d'avoir bien répondu à votre question.

[Français]

Le sénateur Maltais : Monsieur Letourneau, dans votre mémoire, vous parlez beaucoup de dévoiler des personnes qui ont des dépenses de moins de 5 000 \$.

M. Letourneau : C'est plus.

Le sénateur Maltais : Qui gagne 5 000 \$ chez vous?

M. Letourneau : Personne. Je pense que c'est plus que 5 000 \$ qui est écrit.

Le sénateur Maltais : Oui, mais qui gagne 5 000 \$? Si c'est plus, c'est que cela commence quelque part. Cela devrait partir de zéro. Qui gagne moins de 5 000 \$ chez vous?

M. Letourneau : Personne ne gagne moins de 5 000 \$.

Le sénateur Maltais : D'accord.

Monsieur Taillefer, dans votre mémoire, vous dites qu'il est très important d'enseigner aux jeunes à avoir de la transparence, ce qui vous permet de les évaluer dans le but de les aider à faire des choix de carrière judicieux, mais pourquoi les enseignants de toute catégorie sont-ils aussi rébarbatifs à se faire évaluer tous les deux ou trois ans?

M. Taillefer : Ils ne sont pas rébarbatifs dans le sens où vous le dites. Les enseignantes et les enseignants sont à l'aise de se faire évaluer dans le sens d'une évaluation qui est professionnelle, qui est basée sur les normes de la profession d'enseignant et qui les aidera à...

Le sénateur Maltais : Je vous arrête. Ils ne sont pas rébarbatifs à se faire évaluer pourvu qu'ils soient évalués par leurs pairs, mais s'ils sont évalués par une commission indépendante, ils sont très rébarbatifs.

M. Taillefer : Ce n'est pas le cas dans toutes les provinces. En Ontario, c'est légiféré, et ce ne sont pas les enseignants qui évaluent les enseignants. C'est la même chose dans plusieurs provinces.

Le sénateur Maltais : Vous représentez 200 000 enseignants. Ils ne sont pas tous de l'Ontario, à ce que je sache.

M. Taillefer : Non, et je peux vous nommer toutes les provinces où il y a un tel système en place.

Le sénateur Maltais : C'est parce que chaque fois qu'un gouvernement au Québec, quelle que soit l'allégeance, prend cette décision, c'est la chicane à tout coup. On voudrait s'autoévaluer.

Senator Hervieux-Payette: I have a few questions for Mr. Roumy. Does your employer have a pension fund, and if so, who manages it?

Mr. Roumy: My employer manages the pension fund.

Senator Hervieux-Payette: Do any union representatives sit on the pension fund board?

Mr. Roumy: Yes.

Senator Hervieux-Payette: Do all the members who pay into the fund know where the money is being invested?

Mr. Roumy: We receive information on how much we have contributed, but no details on where the money is being invested.

Senator Hervieux-Payette: What makes you think that those managing the pension fund do not have to be transparent to those whose fund contributions are much higher than their union dues?

Mr. Roumy: I would not be opposed to having more information on my pension fund.

Senator Hervieux-Payette: Have you ever asked for information on how your pension fund is being managed?

Mr. Roumy: We have presentations on the pension funds. When I asked the union members on that committee about where the money was being invested, they told me.

Senator Hervieux-Payette: Do you know what the current administration fees for the pension fund are, how much the administrators charge?

Mr. Roumy: I do not know the answer to that.

Senator Hervieux-Payette: A comparison should be drawn. We are talking about union members who have a stake in their union and want to know how it is being managed. When we talk about your company, the same applies. Your company is probably profit-based. Your pension fund does not pay tax, just like the union. Given the widespread problem with pension funds in Canada, our committee studied the matter. It is important to be transparent to the members who contribute.

I just received another letter from some Nortel employees. They are concerned. My colleagues all probably received a letter about it. For the same company, the same employees, on one side, you have the union, which has to represent its members to the employer. So why would the pension fund not provide the public with the same information? You are talking about not just disclosing everything to the union members, but also to the general public, in the case of unions.

We are still talking about the public interest here. Why should members of the public care if they are not the ones contributing? In both cases, the pension fund does not pay any tax, nor does the

La sénatrice Hervieux-Payette : J'aurais quelques questions à poser à M. Roumy. Est-ce que votre employeur a un fonds de pension et, si oui, qui le gère?

M. Roumy : C'est mon employeur qui gère le fonds de pension.

La sénatrice Hervieux-Payette : Y a-t-il des représentants du syndicat qui siègent sur le fonds de pension?

M. Roumy : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que tous les membres qui contribuent au fonds de pension savent où est investi l'argent?

M. Roumy : Nous recevons des informations quant aux montants auxquels nous avons cotisé, mais nous n'avons pas les détails quant à savoir où l'argent est investi.

La sénatrice Hervieux-Payette : Qu'est-ce qui vous porte à croire que les gens qui gèrent le fonds de pension n'ont pas besoin d'avoir de la transparence vis-à-vis des gens qui cotisent à des montants beaucoup plus importants que votre cotisation syndicale?

M. Roumy : Je ne serais pas contre le fait d'avoir plus d'information sur mon fonds de pension.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avez-vous déjà demandé des informations sur la gestion de votre fonds de pension?

M. Roumy : Nous avons des présentations sur les fonds de pension. Quand j'ai demandé aux membres de l'union qui font partie de ce comité de savoir où l'argent était investi, ils m'ont répondu.

La sénatrice Hervieux-Payette : À l'heure actuelle, connaissez-vous les frais d'administration du fonds de pension, combien chargent les administrateurs?

M. Roumy : Je n'ai pas la réponse à cela.

La sénatrice Hervieux-Payette : On doit faire un parallèle. On parle de syndiqués qui ont un intérêt dans leur syndicat et qui veulent voir comment il est géré. On parle de votre entreprise, la même chose. Votre entreprise est probablement à profit. Votre fonds de pension ne paie pas d'impôt, exactement comme le syndicat. Étant donné le problème répandu des fonds de pension au Canada, notre comité a étudié la question. Il est important d'avoir de la transparence de la part des membres qui y contribuent.

Je viens de recevoir une autre lettre des employés de Nortel. Ils sont inquiets. Mes collègues ont probablement tous reçu une lettre à ce sujet. Pour la même compagnie, les mêmes employés, d'un côté, le syndicat qui doit représenter ses membres auprès de l'employeur, pourquoi le fonds de pension ne mettrait-il pas à la disposition du public le même genre d'information, parce que vous parlez non seulement de révéler aux syndiqués toute l'information, mais aussi, dans le cas du syndicat, de mettre tout sur la place publique?

On parle toujours de l'intérêt public. Quel est l'intérêt public s'il ne contribue pas, parce que dans les deux cas, le fonds de pension ne paie pas d'impôt et le syndicat non plus. Ils sont dans

union. They are in the same category. People make contributions. Union contributions are much lower than pension fund contributions. You want transparency when it comes to pension funds, and you want the information made public when it comes to unions. What reasoning led you to that conclusion?

Mr. Roumy: I hope money from my pension fund is not going to NDP candidates or other things that have nothing to do with investing. My union engages in activities like the Burma Project, Honduras Solidarity and World Water Congress, activities that have nothing to do with my contract. That is the difference.

As I said, I hope that the members, the union leaders who sit on the pension committee, have seen the investments and would have spoken up if there was something that truly went against the best interests of the pension fund.

Senator Hervieux-Payette: Pension funds have international policies as well. It is commonplace for them to have policies that prohibit investments in companies that are not environmentally conscious or that mistreat their employees, particularly in the mining sector. If we are comparing the situations, yes, pension fund administrators can give instructions, except you do not know what the cost of administering the fund is or where the money went, and that information is not available to your members. Do you think about that?

[English]

The Chair: Senator Hervieux-Payette, I will put you down for the second round. Thank you very much.

Senator Tkachuk: We have heard lots of testimony about the difficulty of reporting, how much it will cost and the information you provide. I want to ask more specific questions about the kind of information you provide and how you provide it.

When you provide it, are you organized on a regional basis or on a provincial basis? How do you report your statements? Do you have locals, or is it, in all your cases, all one national or provincial organization?

Mr. Taillefer: Thank you for the question, senator.

The Canadian Teachers' Federation is a national organization. It has its own operating budget, and, because it is a federation, it is funded by its member organizations. Each one of those has a provincial status and a provincial budget. It reports to its members, and it even goes a layer more than that. Within each of

la même catégorie. Les gens font des contributions. Les contributions syndicales sont beaucoup plus modestes que les contributions à un fonds de pension. Dans le cas d'un fonds de pension, vous demandez la transparence, et dans le cas du syndicat, vous voulez que cela soit sur la place publique. Par quel raisonnement arrivez-vous à cette conclusion?

M. Roumy : J'espère que l'argent de mon fonds de pension n'est pas utilisé pour donner à des candidats du NDP ou à d'autres projets qui n'ont rien à faire avec l'investissement. Dans le cas de mon syndicat, on fait des activités comme Burma Project, Honduras Solidarity, World Water Congress. Alors, ce sont des activités qui n'ont rien à faire avec mon contrat. C'est la distinction à faire.

Comme je l'ai dit, j'espère que les membres, mes chefs de syndicat qui font partie du comité de pension, ont vu l'argent investi et que s'il y avait quelque chose qui n'était sévèrement pas dans la bonne direction pour la pension, ils auraient dit quelque chose.

La sénatrice Hervieux-Payette : Les caisses de retraite aussi ont des politiques internationales, très souvent, elles vont interdire à leur caisse de retraite d'investir dans des entreprises qui ne sont pas écologiques ou qui ne traitent pas leurs employés correctement, dans le secteur minier en particulier. Dites-vous que si on peut faire des parallèles, oui effectivement, les administrateurs d'une caisse de retraite peuvent donner des instructions sauf que vous ne savez pas le coût de l'administration du fonds de pensions ni où les argents sont allés et ce n'est pas disponible à vos membres.

[Traduction]

Le président : Madame Hervieux-Payette, j'inscrirai votre nom sur la liste des intervenants du deuxième tour. Merci beaucoup.

Le sénateur Tkachuk : Une foule de témoins nous ont parlé des difficultés liées à la déclaration, des coûts dont elle s'assortira et des renseignements à fournir. J'aimerais obtenir des précisions à propos du type de renseignements que vous fournissez et de la manière dont vous le faites.

Est-ce que chaque organisation régionale doit transmettre ces renseignements, ou sont-ils transmis par une organisation provinciale? Comment soumettez-vous vos états financiers? Sont-ils transmis par les sections locales, ou, dans tous les cas, par une organisation nationale ou provinciale?

M. Taillefer : Merci de la question, sénateur.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants est une organisation nationale. Elle dispose de son propre budget de fonctionnement et, comme il s'agit d'une fédération, elle est financée par ses organisations membres. Chacune d'entre elles dispose d'un statut provincial et d'un budget qui lui est propre.

those organizations, there are locals, and they report to their members. There are various ways that members can get information, whether it be local, provincial or national.

Senator Tkachuk: They would have separate statements for each?

Mr. Taillefer: They would.

[Translation]

Mr. Letourneau: In our case, the Fédération autonome de l'enseignement brings together nine unions, each with its own budget. A union represents the teachers within a school board. Every union has a budget. And a portion of each goes to the FAE. Our national organization has a budget as well, and representatives of the nine unions evaluate it and vote on it.

[English]

Mr. Dawood: In our case, Senator Tkachuk, we report nationally and also locally. We have each of our councils, and each council, which represents one airline, would have a budget. The budget is managed at the national level.

Senator Tkachuk: When you say you provide information, do you provide a balance sheet and a revenue and expense statement? How detailed is the revenue and expense statement? Do all of you provide a balance sheet to your members when they ask for one, so that they have a list of assets, cash, holdings, all of that? Do they all have that on a regular basis, a yearly or quarterly basis?

Mr. Dawood: The Air Line Pilots Association does not send a balance sheet to its members, no.

Senator Tkachuk: Why not? Why not post it?

Mr. Dawood: Again, as I said before, it is balancing the issues and those that would use the information to undermine us, of course. Every member has the opportunity to get that information.

Senator Tkachuk: What about a financial statement, a revenue and expense statement? Do you all provide a revenue and expense statement?

Mr. Dawood: We do.

Senator Tkachuk: You do. Do you provide it in the same way — hold it until someone asks for it — or do you publish it somewhere? Is it found in a book that people can access online? How do you do this, and is it readable? Can people understand it?

Ces organisations rendent des comptes à leurs membres, et les choses vont même un peu plus loin : chacune de ces organisations dispose de sections locales qui rendent elles aussi des comptes à leurs membres. Les membres ont plusieurs façons d'obtenir de l'information, qu'elle soit de nature locale, provinciale ou nationale.

Le sénateur Tkachuk : Chacune de ces organisations produit ses propres états financiers?

M. Taillefer : Oui.

[Français]

M. Letourneau : Dans mon cas, la Fédération autonome de l'enseignement est le regroupement de neuf syndicats qui ont chacun leur budget. Un syndicat représente les enseignants et les enseignantes d'une commission scolaire. Chaque syndicat a son budget. Chacun de ces syndicats a une portion qui va à la FAE. Cette organisation nationale aussi a un budget qui est jugé et voté en passant par des représentants de ces neuf syndicats.

[Traduction]

M. Dawood : En ce qui nous concerne, sénateur, nous rendons des comptes aux échelons national et local. Chaque organisation dispose de ses conseils, et chaque conseil — qui représente un transporteur aérien — dispose d'un budget. Le budget est géré à l'échelon national.

Le sénateur Tkachuk : Vous dites que vous transmettez de l'information. Est-ce que vous fournissez un bilan et un relevé des recettes et des dépenses? Quel est le degré de précision de ce relevé? Est-ce que chacun d'entre vous fournissez, sur demande, un bilan à vos membres de manière à ce qu'ils disposent d'une liste de vos éléments d'actifs, de vos avoirs et des autres choses du genre? Est-ce que ces renseignements leur sont fournis de façon régulière, annuelle ou trimestrielle?

M. Dawood : L'Air Line Pilots Association ne transmet pas de bilan à ses membres, non.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi pas? Pourquoi ne pas l'afficher en ligne?

M. Dawood : Là encore, je le répète, nous devons établir un juste équilibre entre les avantages de fournir cette information et le fait que certaines personnes pourraient l'utiliser, à coup sûr, pour nous nuire. Chacun de nos membres a la possibilité d'obtenir cette information.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que vous fournissez tous des états financiers, un relevé des recettes et des dépenses?

M. Dawood : Nous le faisons.

Le sénateur Tkachuk : Vous le faites. Est-ce que vous transmettez ces renseignements seulement si on vous les demande, ou est-ce que vous les publiez quelque part? Peuvent-ils être consultés en ligne? De quelle façon transmettez-vous cette information? En outre, est-ce que les gens peuvent la comprendre?

Mr. Dawood: We publish it at the local meetings.

Senator Tkachuk: They would have a local financial statement and balance sheet, as well as a national one? How would that work?

Mr. Dawood: That is correct.

Mr. Taillefer: As far as our organization goes, we have a finance committee that is made up of leaders from different federal and territorial organizations. They get to see the balance sheet, the cash flow sheets and all of the information that is necessary to ensure that the organization is healthy and is making decisions according to our bylaws. That then goes to our board of directors, which is everyone. All of the provinces and territories sit on the board of directors. They get this information, and they can take it home with them.

What happens in the provinces is, of course, provincial jurisdiction, and we do not put our hands in that.

Senator Tkachuk: When you have a financial statement, there are all kinds of information there that people could easily understand, and then there is information there that is kind of general expenses. When you have money that you spend on, say, lobbying, political action or the salaries of the executives, for example, how do you put that in the financial statement? Would a member be able to find that easily? Would it say “lobbying,” or would it say “general expenses”? How would that work exactly? In your union, too, Mr. Dawood, would it be easy for a member no find out about all that stuff?

Mr. Dawood: It would be very easy for a member to find out about that stuff, absolutely. Because we are based in the United States, we actually deal with a lot of reporting requirements in the United States as it is, as you are well aware.

Senator Tkachuk: Exactly. Yes.

Mr. Dawood: We have a germane and non-germane report that comes out every year, and that report is available for all of our members.

Senator Tkachuk: Is it very onerous on you in the States?

Mr. Dawood: Very onerous in the States. However, as I understand from our finance department who has quickly gone over this bill — and, as I am sure everyone is aware, the devil is in the details, and we do not know how this bill will end up affecting us — this bill will be somewhat more onerous than what is currently done in the United States.

Senator Ringuette: Mr. Roumy, I understand the different events that have happened in your particular situation. Because the activity of your business is within the 10 per cent under federal jurisdiction, did you, at any time, contact or send a letter

M. Dawood : Nous fournissons l’information durant les réunions des sections locales.

Le sénateur Tkachuk : Les sections locales fournissent leurs états financiers et leur bilan, en plus des renseignements de nature nationale? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Dawood : C’est exact.

M. Taillefer : La FCE dispose d’un comité des finances composé de dirigeants de diverses organisations fédérales et territoriales. Ces dirigeants ont accès au bilan, à l’état des flux de trésorerie et à toute l’information requise pour s’assurer que l’organisation se porte bien et qu’elle prend des décisions conformes à ses règlements. Ces renseignements sont ensuite transmis au conseil d’administration, c’est-à-dire à tout le monde, vu que toutes les provinces et tous les territoires sont représentés au sein du conseil. Ces administrateurs reçoivent ces documents, et ils peuvent les apporter chez eux.

Bien entendu, ce qui se passe à l’échelon provincial n’est pas de notre ressort, et nous ne nous en mêlons pas.

Le sénateur Tkachuk : Les états financiers comportent toutes sortes de renseignements que les gens peuvent facilement comprendre, de même que de l’information concernant les dépenses de nature générale. Comment les dépenses liées, par exemple, au lobbying, aux activités politiques ou aux salaires des dirigeants sont-elles présentées dans les états financiers? Est-il facile de les trouver? Y a-t-il une rubrique intitulée « lobbying », ou les dépenses en la matière sont-elles inscrites sous une rubrique de type « frais généraux »? Pouvez-vous me donner des précisions là-dessus? Est-il facile pour un membre de votre syndicat d’obtenir ces informations?

M. Dawood : Tout à fait. Les membres de notre syndicat n’auraient aucune difficulté à les obtenir. Comme notre syndicat est établi aux États-Unis, nous devons respecter une foule d’exigences américaines en matière de déclaration, comme vous le savez bien.

Le sénateur Tkachuk : Exact. Oui.

M. Dawood : Chaque année, nous publions un rapport qui se rapporte à cela et un autre qui ne se rapporte pas à cela, et tous nos membres peuvent les consulter.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que les obligations que vous devez respecter aux États-Unis sont très lourdes?

M. Dawood : Oui, elles sont très lourdes. Cela dit, notre service des finances a examiné brièvement le projet de loi, et il estime que, dans une certaine mesure, il créera des obligations plus lourdes que celles en vigueur aux États-Unis — cela dit, comme vous le savez sûrement, ce sont les détails qui causent les plus grandes difficultés, et nous ne savons pas encore quel effet le projet de loi aura sur nous.

La sénatrice Ringuette : Monsieur Roumy, je comprends les divers événements auxquels vous avez dû faire face. Comme les activités de votre secteur font partie des 10 p. 100 des activités relevant de la compétence fédérale, j’aimerais savoir si vous avez,

of complaint to the Minister of Labour, Lisa Raitt, as per the Canada Labour Code, to say that you could not have access to the information that you were mentioning earlier?

Mr. Roumy: No, I have not.

Senator Ringuette: No, you have not. The situation that you are describing comes under the Canada Labour Code, which is Minister Raitt. I was wondering if you had made a complaint, but that is okay.

I want to highlight one issue. Please give me your input, maybe particularly in relation to the airline pilots.

The Privacy Commissioner came before us, and I asked her, point blank, if this legislation met the privacy smell test. No.

In our second meeting, the Canadian Police Association came here and said that they were concerned about the privacy situation in this bill because any one person getting \$5,000 or more would be on a public website. Because they were police officers, they were concerned for their security.

Canada in the last 10 years has invested billions of dollars for airport security, which you are part of, in order to ensure that Canadians have the safest infrastructure.

The Chair: Senator Ringuette, I have to point out that you will run out of time. You have one minute to get an answer. Frame your question, please.

Senator Ringuette: Yes; thank you, chair.

How do you feel about your security and the security of Canadians in having your names on a public website?

Mr. Dawood: Of course, I am not thrilled about it. The privacy issue, from my perspective, and the security issue I honestly had not given much thought to; thank you for bringing it up.

On the privacy issue, I will say that as Secretary-Treasurer of the Canada Board, I do sit on an insurance trust, CALPA Insurance Trust, which provides death benefits to survivors of some of our members who have died, of course. I do not see how it serves the public interest to have the name of the widow who happened to receive more than \$5,000 in death benefits.

The Chair: Thank you, Mr. Dawood. I will go to Senator Nancy Ruth for a concluding question on this round.

Senator Nancy Ruth: It is a bit of an add-on to Senator Ringuette's question.

à un moment donné, communiqué avec le ministre du Travail, Lisa Raitt, ou si vous lui avez envoyé une lettre, suivant le Code canadien du travail, pour vous plaindre du fait que vous n'avez pas réussi à obtenir les renseignements que vous avez mentionnés plus tôt?

M. Roumy : Non, je ne l'ai pas fait.

La sénatrice Ringuette : Vous ne l'avez pas fait. La situation que vous avez décrite est visée par le Code canadien du travail, qui relève de la ministre Raitt. Je voulais simplement savoir si vous aviez formulé une plainte.

J'aimerais attirer l'attention sur un élément. J'aimerais connaître votre avis, surtout, peut-être, celui du représentant des pilotes de ligne.

La commissaire à la protection de la vie privée s'est présentée devant le comité, et je lui ai demandé de but en blanc de me dire si le projet de loi résistait à un examen en matière de protection des renseignements personnels. Elle a répondu que non.

Au cours de notre deuxième séance, des représentants de l'Association canadienne des policiers se sont présentés ici et ont déclaré que le projet de loi soulevait des préoccupations en matière de protection de la vie privée. Par suite du projet de loi, le nom de toute personne qui obtient 5 000 \$ ou plus sera affiché sur le site web, et les policiers craignent pour la sécurité de ces gens.

Au cours des 10 dernières années, le Canada a investi des milliards de dollars pour accroître la sécurité dans les aéroports — un secteur que vous connaissez bien — afin de s'assurer que les Canadiens disposent des infrastructures les plus sûres qui soient.

Le président : Madame la sénatrice, je dois vous signaler que vous n'avez presque plus de temps. Il vous reste une minute pour obtenir une réponse. Formulez votre question, s'il vous plaît.

La sénatrice Ringuette : Oui. Merci, monsieur le président.

D'après vous, quel effet aura la publication de ces noms sur un site web sur votre sécurité et celle des Canadiens?

M. Dawood : Bien entendu, cela ne m'enchant pas. Bien honnêtement, je n'ai pas beaucoup réfléchi aux questions relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité, et je vous remercie d'avoir attiré l'attention là-dessus.

En ce qui a trait à la protection de la vie privée, je dirai que, à titre de secrétaire-trésorier du Conseil canadien, je suis membre du conseil d'administration de la fiducie de l'ACPL, laquelle verse des prestations de survivant aux proches de nos membres qui, bien sûr, sont décédés. Je ne vois pas en quoi la divulgation du nom d'une veuve qui a reçu des prestations de survivant de plus de 5 000 \$ est d'intérêt public.

Le président : Merci, monsieur Dawood. Je vais céder la parole à la sénatrice Nancy Ruth, qui posera la dernière question du tour.

La sénatrice Nancy Ruth : Il s'agit en quelque sorte d'une suite à la question de la sénatrice Ringuette.

You used the expression about people who misuse the information. We have heard this a number of times from various groups. What are the fears based in? How do you expect it to be misused?

Mr. Dawood: How do we expect it to be misused?

Senator Nancy Ruth: Yes, if it was posted on your websites, for instance. That is the question Senator Tkachuk asked you.

Mr. Dawood: Senator, in the opinion of the Air Line Pilots Association, the average taxpayer is not really interested in the way that we spend our members' money. The folks who are actually interested in how we spend our members' money are our members. They have the accountability and the transparency that they need through, again, the Canada Labour Code and our own constitution and bylaws.

When I say that we are concerned with those who would misuse it, there are those who would use the information to undermine unions and I believe those are the ones who would be mining this information and not the average taxpayer.

Senator Nancy Ruth: They would undermine unions how? Is it an individual within the union, like they will boot them out of office, or is it the whole union? What is your fantasy?

Mr. Dawood: Let your imagination run wild, I guess, senator. I cannot answer that right now. I do not know what they would do with the information, but I am quite certain that they would do it to undermine our activities.

The Chair: I misspoke; we do have one more question in round one from Senator Segal, please, quickly.

Senator Segal: My question to our guests from the unions is, it is your job to negotiate on behalf of your members. As there is a level of transparency anticipated in this legislation with respect to your activities, are any of the companies and/or school boards with whom you would have to negotiate to the best of your knowledge forced to produce a level of transparency equal to that which is now being required of you in this legislation?

The Chair: Can we get "yes" or "no" answers on that, please?

Mr. Dawood: No.

Mr. Taillefer: Absolutely not.

The Chair: Thank you for that reply.

Vous avez indiqué que des gens pourraient utiliser l'information que vous fournissez pour vous nuire. Ce n'est pas la première fois qu'un témoin nous dit cela. Sur quoi se fonde une telle crainte? D'après vous, quelle utilisation malveillante pourrait être faite de cette information?

M. Dawood : Quelle utilisation malveillante pourrait être faite, selon nous, de cette information?

La sénatrice Nancy Ruth : Oui, si elle était affichée sur vos sites Web, par exemple. C'est la question que le sénateur Tkachuk vous a posée.

M. Dawood : Madame la sénatrice, de l'avis de l'Air Line Pilots Association, le contribuable moyen ne s'intéresse pas vraiment à la manière dont nous dépensons l'argent versé par nos membres. Ceux que cela intéresse, ce sont précisément nos membres, et le Code canadien du travail, notre constitution et nos règlements leur garantissent une reddition de comptes et une transparence qui correspondent à leurs besoins.

Lorsque je dis que nous craignons que certaines personnes ne fassent une utilisation malveillante de l'information, c'est de ces personnes que je parle; ce sont elles qui utiliseront les renseignements pour nuire aux syndicats, et non pas le contribuable moyen.

La sénatrice Nancy Ruth : De quelle manière nuiraient-elles aux syndicats? Vous voulez dire qu'un membre du syndicat pourrait faire tomber à lui seul l'organisation, ou alors que tous les syndiqués pourraient se regrouper à cette fin? Qu'est-ce que vous imaginez?

M. Dawood : Je suppose que vous devez laisser libre cours à votre imagination, madame la sénatrice. Je ne peux pas répondre à cette question à ce moment-ci. J'ignore ce que ces gens pourraient faire avec l'information, mais j'ai la quasi-certitude qu'ils l'utiliseront pour nuire à nos activités.

Le président : Je me suis trompé. Il reste une dernière question au premier tour. J'invite le sénateur Segal à poser rapidement sa question.

Le sénateur Segal : C'est le travail des syndicats de mener des négociations pour le compte de leurs membres. Ma question portera sur le degré de transparence dont vous devez faire preuve à l'égard de vos activités suivant le projet de loi. À votre connaissance, est-ce que l'une ou l'autre des entreprises ou l'un ou l'autre des conseils scolaires avec lesquels vous devrez entreprendre des pourparlers doivent faire preuve d'une transparence équivalente à celle qu'exige de vous le projet de loi?

Le président : Pourriez-vous répondre par « oui » ou « non » à cette question, s'il vous plaît?

M. Dawood : Non.

M. Taillefer : Absolument pas.

Le président : Merci de ces réponses.

That concludes the time we have allocated for this panel, but I have three senators on round two. I would like to ask them to quickly put their questions on the record. If we could get as quick an answer as we have just had to this last question, we will be pleased.

Senator Black: For the three representatives of the unions, if there were to be amendments made to this bill, are there any amendments that you would suggest to this committee for consideration?

Mr. Dawood: The Air Line Pilots Association cannot support this bill in any form at all.

[Translation]

Mr. Letourneau: My work is mandated. If I had anticipated being asked that, I would have come prepared but I do not have the right to put forward solutions that my members were not consulted on. Ours is a democratic union. I cannot speculate. We do not have any recommendations.

[English]

Mr. Taillefer: As I said in the opening statement, we see this bill as fundamentally flawed, so no.

Senator Black: May I have one more question?

The Chair: I am afraid I will have to go down my list to Senator Massicotte, please.

Senator Massicotte: Mr. Dawood, you worry about the employer using the information to his advantage if it was fully transparent. Would you not agree at least it would provide the same information you have on him? He publicizes financial statements. You get an annual report that is public. If you want to be fair and balanced, why would you not agree to provide that same information?

Mr. Dawood: Again, as I said to Senator Black, the flaws of this bill are not just on that level.

Senator Massicotte: Would you agree to provide financial statements?

Mr. Dawood: No, we would not.

The Chair: Thank you, Mr. Dawood. The deputy chair of the committee has the final question.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: As far as the legal fees related to negotiating activities go, would you like to make that information available to the general public?

Mr. Letourneau: We are bound by the lawyers.

Cela met fin à la partie de la réunion consacrée au premier groupe de témoins. Cela dit, le nom de trois sénateurs figure sur la liste d'intervenants du deuxième tour. Je vais leur demander de poser rapidement leurs questions, de manière à ce qu'elles figurent dans le compte rendu. Nous saurions gré aux témoins de répondre à ces questions aussi rapidement qu'ils viennent de le faire.

Le sénateur Black : Ma question s'adresse aux trois représentants des syndicats. Dans l'éventualité où vous estimez que le projet de loi doit être modifié, avez-vous des suggestions de modification à formuler?

M. Dawood : L'Air Line Pilots Association ne peut soutenir le projet de loi sous quelque forme que ce soit.

[Français]

M. Letourneau : Je fonctionne avec des mandats. Si je m'étais attendu à cette question, je me serais préparé, mais je n'ai pas le droit d'imaginer des solutions que je n'ai pas demandées à mes membres. Je suis dans un syndicat démocratique. Je ne peux pas m'avancer. On n'a pas de propositions.

[Traduction]

M. Taillefer : Comme je l'ai mentionné durant ma déclaration préliminaire, nous estimons que le projet de loi est fondamentalement mal conçu, de sorte que ma réponse est non.

Le sénateur Black : Puis-je poser une autre question?

Le président : Je crains que nous ne devions passer au prochain intervenant. Sénateur Massicotte, allez-y, s'il vous plaît.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Dawood, vous craignez que, si vous faites preuve d'une transparence totale, les employeurs utiliseront l'information à leur avantage. N'êtes-vous pas d'accord pour dire que cela permettrait aux employeurs de disposer de renseignements semblables à ceux que vous possédez sur eux? Les employeurs rendent publics leurs états financiers. Leurs rapports annuels sont rendus publics. Si vous voulez que les choses soient équitables et équilibrées, pourquoi n'accepteriez-vous pas de fournir ces renseignements?

M. Dawood : Là encore, comme je l'ai dit au sénateur Black, ce n'est pas à ce chapitre que se situent les lacunes du projet de loi.

Le sénateur Massicotte : Seriez-vous d'accord pour fournir vos états financiers?

M. Dawood : Non, nous ne le serions pas.

Le président : Merci, monsieur Dawood. La vice-présidente du comité posera la dernière question.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Considérez-vous que les frais légaux seraient des frais que vous souhaiteriez mettre à la disposition du grand public quand vous êtes en négociation?

M. Letourneau : Les avocats nous engagent.

Senator Hervieux-Payette: The lawyers that work with you during the negotiating process.

Mr. Letourneau: I do not think they would want us to make that public. It might be better to ask them.

[English]

Mr. Dawood: I agree with Mr. Letourneau on this particular point. I think we should ask the lawyers how they feel about having that information published.

The Chair: To our panel, on behalf of the Senate Banking Committee, I would like to express our great appreciation for your appearing here today. Thank you.

In this second hour we are pleased to welcome Joseph Mancinelli, International Vice President and Regional Manager, Central and Eastern Canada, Laborers' International Union of North America; Christopher M. Dassios, General Counsel, Power Workers' Union; Philip Hochstein, President, Independent Contractors and Business Association of British Columbia; and Paul Moist, National President, Canadian Union of Public Employees.

I will have our guests make their opening statements and we will start with Mr. Mancinelli.

Joseph Mancinelli, International Vice President and Regional Manager, Central and Eastern Canada, Laborers' International Union of North America (LiUNA): Thank you for this opportunity to be here with you. I am the Canadian vice-president for our international union and regional manager for Central and Eastern Canada. LiUNA is the Laborers' International Union of North America. It is in the United States and Canada, and in Canada we represent 100,000 workers, ladies and gentlemen, who work right across Canada, primarily in the construction industry. However, LiUNA also represents thousands of non-construction workers in a number of different sectors.

LiUNA has local union offices in every major city in Canada. It has a number of benefit trusts, training trusts, scholarship trusts, three pension plans throughout the country. For example, LiUNA Central and Eastern Canada's pension plan has assets in excess of \$3.5 billion and an active infrastructure fund — the only one of its kind in Canada — that continues to invest in this great country.

These 100,000 LiUNA families across Canada are concerned that Bill C-377 is fundamentally flawed. The bill will cause them to incur significant costs, intrude on their privacy, erode their freedom of association and expression and it will discriminate against their labour organization simply because it is a union. In addition, the bill will cause increased costs to the federal government.

La sénatrice Hervieux-Payette : Les avocats qui sont avec vous lors des négociations.

M. Letourneau : Je ne pense pas que les avocats voudraient que l'on publie cela. C'est peut-être à eux qu'il faudrait poser la question.

[Traduction]

M. Dawood : Je suis d'accord avec M. Letourneau là-dessus. Je pense que nous devrions demander à des avocats de nous dire ce qu'ils pensent de la publication de ces renseignements.

Le président : Au nom du comité sénatorial sur les banques, j'aimerais dire aux témoins que nous leur sommes reconnaissants de s'être présentés ici aujourd'hui. Merci.

Nous sommes heureux d'accueillir, pour la deuxième heure de la réunion, Joseph Mancinelli, vice-président international et directeur régional, Est et Centre du Canada, Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord; Christopher M. Dassios, avocat général, Power Workers' Union; Philip Hochstein, président, Independent Contractors and Business Association of British Columbia; et Paul Moist, président national, Syndicat canadien de la fonction publique.

Nous allons entendre les déclarations préliminaires de nos invités, en commençant par M. Mancinelli.

Joseph Mancinelli, vice-président international et directeur régional, Est et Centre du Canada, Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord (UIJAN) : Je vous remercie de me donner l'occasion d'être ici pour m'adresser à vous. Je suis vice-président canadien de notre syndicat international, et directeur régional pour le Centre et l'Est du Canada. L'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord — l'UIJAN —, syndicat actif aux États-Unis et au Canada, représente quelque 100 000 hommes et femmes qui travaillent dans toutes les régions du Canada, principalement dans l'industrie de la construction. Elle représente également des milliers de travailleurs de divers autres secteurs.

L'UIJAN a des sections locales dans toutes les grandes villes canadiennes. Elle gère un certain nombre de fonds d'avantages sociaux, des fonds de formation et trois régimes de retraite à l'échelle du pays. Par exemple, le régime de retraite du Centre et de l'Est du Canada de l'UIJAN a des actifs dépassant les 3,5 milliards de dollars, ainsi qu'un fonds d'infrastructure actif — unique en son genre au Canada — qui continue d'investir dans ce merveilleux pays.

Les 100 000 familles que nous représentons partout au Canada craignent que le projet de loi C-377 ne soit fondamentalement vicié. En plus d'entraîner pour elles des coûts importants, le projet de loi s'immiscera dans leur vie privée, réduira leur liberté d'association et d'expression et introduira une discrimination contre leur organisation ouvrière uniquement parce qu'elle constitue un syndicat. En outre, le projet de loi entraînera des coûts supplémentaires pour le gouvernement fédéral.

Bill C-377 exclusively targets labour organizations. The disclosures mandated by the bill will prejudice labour unions and their trust funds, resulting in a singling out of labour organizations and giving an unfair advantage to anti-union groups and other similar associations that are exempt from the bill's disclosure provisions. The disclosures to the Canada Revenue Agency are public and will be used to undermine labour organizations. If Bill C-377 asked for similar disclosure for all organizations and businesses, then there would have been a semblance of fairness. However, the bill instead discriminates against labour organizations and infringes on numerous privacy and constitutional issues.

Bill C-377 is a flawed bill designed to interfere and undermine labour organizations. It erodes labour organizations and their members' freedom of association, freedom of expression, unreasonable search and seizure and seriously impacts on our members' privacy.

LiUNA has over a century of collective bargaining and has produced excellent wages and benefits for its members, whose middle class earnings fuel Canada's economy. The Charter of Rights and Freedoms was designed to protect their rights and freedoms to associate without being compromised by anti-union employers, associations and groups who would have an unfair advantage in viewing detailed disclosures of organized labour. It is an opportunity not extended to organized labour because these anti-union groups have been purposely exempt from Bill C-377.

This differential treatment is unfair and privileges competing interests that are against labour organizations.

The Charter recognizes that all have the right to be secure from unreasonable search and seizure. Bill C-377 is intrusive to private organizations and their members. It requires forced disclosure subject to public dissemination that will seriously impact on labour organizations and their members' rights under the Charter, and violates the spirit of the Charter of Rights and Freedoms.

Disclosure of detailed records required by Bill C-377 will adversely impact the privacy of union members and their families. The disclosure of political donations, sensitive personal information and benefit trust expenditures, for example, will seriously compromise confidentiality. Furthermore, relationships with employers and contract professionals will also intrude on the confidentiality of these contracts and relationships. Solicitor-client privilege and expenditures related to legal issues surrounding collective bargaining and organizing non-union companies will severely be impacted by this bill.

Le projet de loi C-377 vise exclusivement les organisations ouvrières. Les exigences de divulgation prévues par le projet de loi porteront atteinte aux organisations ouvrières et à leurs fonds de fiducie, ce qui donnera lieu à un traitement particulier à l'égard des syndicats et à un avantage indu pour les groupes antisyndicaux et autres organisations semblables, qui sont exemptées des dispositions en matière de divulgation du projet de loi. Les déclarations de renseignements à l'Agence du revenu du Canada sont publiques et seront utilisées pour affaiblir les organisations ouvrières. Si le projet de loi C-377 exigeait les mêmes renseignements de toutes les organisations et entreprises, on pourrait conclure à une apparence d'équité. Cependant, le projet de loi introduit une discrimination contre les organisations ouvrières, et est contraire à de nombreux principes constitutionnels ou liés à la protection de la confidentialité.

Le projet de loi C-377 est un texte législatif déficient qui a été conçu pour que l'on puisse s'ingérer dans les affaires des syndicats et les affaiblir. Il limite la liberté d'association, la liberté d'expression et la protection contre les perquisitions et les saisies abusives des organisations ouvrières et de leurs membres, en plus d'avoir de graves répercussions sur leur vie privée.

Depuis plus d'un siècle, l'UIJAN négocie des conventions collectives qui offrent d'excellents salaires et avantages sociaux à ses membres qui, faisant partie de la classe moyenne, alimentent l'économie canadienne. La Charte canadienne des droits et libertés a été conçue pour protéger les droits et libertés d'associations, sans que les organisations qui s'en prévalent n'aient à être inquiétées par la possibilité que des employeurs ou des groupes antisyndicaux aient accès aux renseignements détaillés du mouvement syndical. Il s'agit là d'une possibilité qui n'a pas été offerte au mouvement syndical, vu que les groupes antisyndicaux ont été exclus aux fins du projet de loi C-377.

Ce traitement distinct est injuste et favorise des intérêts qui s'opposent à ceux des organisations ouvrières.

Selon la Charte, chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. Le projet de loi C-377 constitue une intrusion dans les affaires d'organisations privées et de leurs membres; il exige la communication de renseignements, lesquels feront l'objet d'une diffusion publique qui aura pour effet de compromettre gravement les droits des membres garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et de violer l'esprit de la Charte.

La publication de documents détaillés, prévue par le projet de loi C-377, aura un effet négatif sur la vie privée des syndiqués et de leur famille. La divulgation des contributions politiques et des renseignements personnels de nature délicate au sujet, par exemple, des dépenses liées aux fiducies d'avantages sociaux, compromettra gravement la confidentialité. Qui plus est, la divulgation des liens avec des employeurs et des professionnels à contrat portera aussi atteinte à la confidentialité de ces liens et contrats. La confidentialité du secret professionnel et des frais juridiques en matière de négociations collectives et de syndicalisation d'organisations non syndiquées sera gravement compromise par le projet de loi.

It is painfully clear that this bill is designed to undermine private labour organizations and provide an unfair advantage to competing interests through the publication of information. Labour organizations who work in federal jurisdictions such as transport are bound by federal jurisdiction.

The Chair: Mr. Mancinelli, two minutes to conclude, please.

Mr. Mancinelli: Thank you. However, in every other sector across Canada, labour legislation is the purview of the provincial governments. In fact, the bill has raised serious issues by provincial ministers of labour. To date, ministers from Ontario, Quebec, Manitoba and Nova Scotia have raised issues with regard to the bill's intrusion on provincial jurisdiction. To veil this bill as a bill for disclosure to CRA is clearly unethical and unfair. To propose that the purpose is disclosure has become apparent to all that it has little to do with CRA.

Since 1984, labour organizations in the United States have been required to remit to the Corporations and Labour Unions Returns Act, CALURA. Furthermore, in 2003 it was required that labour organizations and trusts file a T-1 form to the Department of Labor, not the revenue department. For 40 years prior to this, the policy was to exclude intermediate bodies that represent no private sector employees that contain no local unions that represent private sector employees, that contain no local unions that represent private sector employees.

The Chair: Conclude please.

Mr. Mancinelli: In conclusion, it is a fundamentally flawed bill and will seriously infringe on the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

In Canada, we pride ourselves on being fair minded and democratic. I encourage the Senate of Canada to reject Bill C-377 in its entirety and send a strong message that Canada is a country that does not condone the draconian and unfair treatment of a targeted social group but, rather, is a country that embraces the Charter of Rights and Freedoms as a symbol of Canadian fairness. Thank you.

The Chair: Thank you very much, sir. Mr. Dassios, please.

Christopher M. Dassios, General Counsel, Power Workers' Union: I am the general counsel to the Power Workers' Union which represents over 15,000 employees in the energy sector in Ontario.

Honourable senators, forgetting one's purpose is one of the most common and yet most costly mistakes that one can make. When people in positions of power in government forget their purpose the consequences can be dire and widespread.

Il n'est que trop évident que le projet de loi, en exigeant la publication de ces renseignements, a été conçu pour affaiblir les organisations ouvrières et offrir un avantage indu à des groupes ayant des intérêts opposés. Les organisations ouvrières dont les activités relèvent du gouvernement fédéral, tels que les transports, sont assujetties au droit du travail fédéral.

Le président : Monsieur Mancinelli, il vous reste deux minutes pour conclure votre exposé.

M. Mancinelli : Merci. Toutefois, dans tous les autres secteurs au Canada, le droit du travail relève des gouvernements provinciaux. De fait, des ministres du Travail provinciaux ont soulevé de graves inquiétudes au sujet du projet de loi C-377. À ce jour, les ministres de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse ont soulevé des questions au sujet de l'empiètement du projet de loi dans des champs de compétence provinciaux. Le fait de prétendre que ce projet de loi vise la divulgation de renseignements à l'ARC est, de toute évidence, injuste et moralement contestable. Tous ont compris que l'objectif du projet de loi a peu à voir avec la communication de renseignements à l'ARC.

Aux États-Unis, depuis 1984, les organisations ouvrières sont assujetties au régime déclaratif de la Corporations and Labour Unions Returns Act, la CALURA. De plus, en 2003, on a obligé les organisations ouvrières et les fiducies de syndicat à produire le formulaire T1 auprès du département du Travail, et non pas du département du Revenu. Pendant les 40 années précédentes, la politique avait été d'exclure les entités intermédiaires qui ne représentent aucun employé du secteur privé et qui ne comportent aucune section locale représentant des employés du secteur privé.

Le président : Veuillez conclure votre exposé.

M. Mancinelli : En conclusion, le projet de loi C-377 est fondamentalement déficient. Il contreviendra gravement à la Charte canadienne des droits et libertés.

Au Canada, nous sommes fiers de nos valeurs de justice et de démocratie. J'encourage le Sénat du Canada à rejeter intégralement le projet de loi C-377, et à proclamer ainsi que le Canada est un pays qui n'admet pas que l'on traite sévèrement et injustement un groupe social ciblé, mais qui respecte la Charte, symbole de l'impartialité canadienne. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur. Nous allons passer à M. Dassios. Allez-y, s'il vous plaît.

Christopher M. Dassios, avocat général, Power Workers' Union : Je suis avocat général de la Power Workers' Union, qui représente plus de 15 000 employés du secteur de l'énergie de l'Ontario.

Honorables sénateurs, le fait de perdre de vue la fonction que l'on assume représente l'erreur la plus lourde de conséquences que l'on puisse commettre, et pourtant, il s'agit de l'erreur la plus fréquente. Lorsque les personnes qui occupent des postes de pouvoir au sein d'un gouvernement oublient leur fonction, cela peut avoir des répercussions désastreuses à grande échelle.

I am here today to urge the Senate to fulfill its purpose and to prevent those in the House of Commons that voted for this bill — who clearly have forgotten their purpose — from inflicting the consequences of their transgression on the Canadian public.

What is the purpose of the Senate? Sir John A. Macdonald called the Senate famously a place of sober second thought and a regulating body. The Senate was also designed to protect regional interests, which is why the seats in the Senate are distributed the way they are. In our system of government, a minority of people, of voters can elect a government to power. That typically happens; that is certainly the case now.

What is the purpose of the Senate in that context? Number one is to ensure the Constitution is being followed and number two is to ensure that legislation that comes to it for approval is legislation that services the public welfare, not the interests of a small minority of ideologically minded individuals.

Under our system of government, we live in a constitutional democracy, thank God, which means there are some things that no government can do. One of those is that no government in this country can usurp the levels of another level of government. Another thing that no government in this country can do is violate the constitutional rights of the citizens. This bill would do precisely those things, if passed.

The bill would usurp the exclusive legislative authority of the provinces to regulate the affairs of private entities under section 92(13) of the Constitution Act, in this case trade unions, and thereby violate the freedom of association of the 30 per cent of people who are members of trade unions and of working people in general who all benefit from the efforts of trade unions. Their freedom of association and their free speech rights would be violated.

The regulation of private sector organizations like trade unions has been within the exclusive legislative authority of the provinces for at least the past 90 years as a result of the Supreme Court of Canada decision in a case called *Toronto Electric Commissioners v. Snider*. The proponents of this bill must have known that issue because they had to find some other way of dressing this bill up to make it look like it comes under federal legislative authority and they picked taxation. It is a thin disguise. The bill has nothing to do with taxation.

The Chair: Two minutes, please.

Mr. Dassios: There is nothing about tax in the bill, senators. In fact, the word “tax” does not appear in the bill except in the title, but a rose by any other name would smell as sweet.

Je suis ici aujourd’hui pour exhorter les sénateurs à s’acquitter de leur fonction et d’empêcher les députés de la Chambre des communes qui, ayant manifestement perdu de vue la leur, ont voté en faveur du projet de loi, de faire subir à la population canadienne les conséquences de leur transgression.

Quelle est la fonction du Sénat? Tout le monde connaît les propos de sir John A. Macdonald selon lesquels le Sénat est une Chambre de réflexion et un organisme de réglementation. Le Sénat a également été conçu pour protéger les intérêts régionaux, ce qui explique la répartition de ses sièges. Au sein de notre régime politique, un gouvernement peut être élu par une minorité d’électeurs. En règle générale, c’est ce qui se passe, et, à coup sûr, c’est le cas actuellement.

Dans de telles circonstances, quelle est la fonction du Sénat? Premièrement, il doit veiller au respect de la Loi constitutionnelle, et, deuxièmement, s’assurer que les projets de loi qui lui sont soumis aux fins d’approbation servent le bien-être du public, et non pas les intérêts d’une infime minorité de personnes ayant des mobiles de nature idéologique.

Dieu merci, notre régime politique est une démocratie constitutionnelle, de sorte qu’il y a des choses qu’aucun gouvernement ne peut faire. Entre autres, aucun gouvernement du pays ne peut usurper les pouvoirs relevant d’un autre échelon de gouvernement. Une autre chose qu’aucun gouvernement ne peut faire dans notre pays, c’est de bafouer les droits constitutionnels des citoyens. S’il est adopté, ce sont ces deux choses que fera précisément le projet de loi.

En adoptant le projet de loi, le gouvernement fédéral usurpera la compétence des provinces de régir les affaires des entités privées, qui lui appartient exclusivement aux termes du paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle, dans ce cas-ci, la compétence de régir les affaires des syndicats, et cela va à l’encontre de la liberté d’association des quelque 30 p. 100 de la population qui sont membres d’un syndicat et des travailleurs en général, puisque tous bénéficient du travail des syndicats. La liberté d’association et la liberté d’expression en seraient bafouées.

La réglementation d’organisations du secteur privé comme les syndicats est l’apanage exclusif des provinces depuis au moins 90 ans, depuis l’arrêt *Toronto Electric Commissioners c. Snider* de la Cour suprême du Canada. Les parrains du projet de loi devaient savoir que cette situation posait un problème, puisqu’ils ont dû trouver une façon de déguiser le projet de loi afin qu’il ait l’air de relever de la compétence législative du gouvernement fédéral, et ils ont choisi de le déguiser en projet de loi concernant l’impôt sur le revenu. Ce déguisement ne trompera pas grand monde. Le projet de loi n’a rien à voir avec l’impôt sur le revenu.

Le président : Veuillez conclure en deux minutes, s’il vous plaît.

M. Dassios : Il n’y a rien qui concerne l’impôt dans le projet de loi, mesdames et messieurs les sénateurs. En fait, le mot « impôt » ne figure nulle part dans le texte, sauf dans le titre, mais le nom qu’on lui donne ne change pas la nature de la chose.

A tax bill tells you how to calculate your tax or what deductions to take. This is not that. This bill says because you are a group of working people who have joined together to further your interests, you will disclose to us the following information in the legislation and any other information we put in a regulation and if you do not we will fine you. This has nothing to do with your taxes.

This is not a tax bill. If you do not believe me, you can believe the vice-president of the Certified General Accountants Association of Canada who said, "Bill C-377 is not a tax bill." There you have it. She is an accountant and I am a lawyer; and we agree on something. That alone should convince you I am right. I could take you through in great detail about how this is bad public policy, but you have heard it.

I will conclude. In our submission, it is the responsibility and duty of the Senate to defeat Bill C-377, because it is an unconstitutional and duplicitous attempt to usurp provincial legislative authority, it violates free speech rights and the freedom of association of citizens, and the bill serves no public good. It will take resources out of CRA that could be used to catch tax cheats and use them instead to disgorge information from innocent private citizens. Do your duty: Defeat this bill.

The Chair: Thank you, Mr. Dassios. Mr. Hochstein.

Philip Hochstein, President, Independent Contractors and Business Association of British Columbia: Thank you for inviting me here today. I am happy to talk about Bill C-377. The Independent Contractors and Business Association of British Columbia is the voice of the construction industry in British Columbia. Our 1,200 member companies work in every sector of the industry: commercial, industrial, institutional, and both single family and multifamily residential. Most of our members are small family-owned operations. We represent the open shop firms whose employees have chosen to be in a union and those firms whose employees have chosen not to be in a union. Over the past 15 years, our members and their employees have been part of every major project in British Columbia, such as the Sea-to-Sky Highway, the Canada Line Rapid Transit Project, and the Vancouver Convention Centre, to name a few. Much of this infrastructure was made possible by federal government contributions.

Open shop thrives by introducing competition and innovation and flexible workplace rules that benefit consumers and the economy. According to the latest payroll figures from WorkSafeBC, a workers' compensation board in British

Pour que ce soit un projet de loi concernant l'impôt sur le revenu, il faudrait qu'on y explique aux gens comment calculer l'impôt qu'il faut payer ou les déductions qu'ils doivent faire. Ce n'est pas le cas ici. Ce que le projet de loi dit, c'est que les groupes de gens qui se sont formés pour défendre leurs intérêts vont devoir divulguer certains renseignements d'après la loi et d'autres d'après le règlement, et qu'ils vont être passibles d'une amende s'ils ne le font pas. Cela n'a rien à voir avec leurs impôts.

Il ne s'agit pas d'un projet de loi concernant l'impôt sur le revenu. Si vous ne me croyez pas, croyez-en la vice-présidente de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, car elle dit la même chose que moi. Voilà. C'est une comptable, et je suis avocat, et pourtant, nous arrivons à nous mettre d'accord sur quelque chose. En soi, cela devrait suffire à vous convaincre du bien-fondé de mes propos. Je pourrais vous parler avec force détails des raisons pour lesquelles c'est une mauvaise initiative de politiques publiques, mais vous les avez déjà entendues.

Je vais conclure. Selon nous, le Sénat a la responsabilité et le devoir de rejeter le projet de loi C-377, car il est inconstitutionnel et parce qu'il s'agit d'une tentative d'usurpation hypocrite d'une compétence législative provinciale, parce qu'il enfreint les libertés d'expression et d'association des citoyens et parce qu'il ne contribuera en rien au bien public. Il entraînera l'utilisation de ressources de l'ARC qui pourraient être utilisées pour lutter contre la fraude fiscale pour obliger d'innocents particuliers à fournir des renseignements contre leur gré. Faites votre devoir : rejetez le projet de loi.

Le président : Merci, monsieur Dassios. Monsieur Hochstein.

Philip Hochstein, président, Independent Contractors and Business Association of British Columbia : Merci de m'avoir invité à venir témoigner. Je suis heureux de pouvoir vous parler du projet de loi C-377. L'Independent Contractors and Business Association of British Columbia est le porte-parole du secteur de la construction de la Colombie-Britannique. Nos 1 200 entreprises membres sont actives dans tous les secteurs de l'industrie : commercial, industriel, institutionnel et résidentiel familial et plurifamilial. Pour la plupart, nos membres sont de petites entreprises familiales. Nous représentons les entreprises à ateliers ouverts dont les employés ont choisi de faire partie d'un syndicat ainsi que les entreprises dont les employés ont choisi de ne pas le faire. Au cours des 15 dernières années, nos membres et leurs employés ont pris part à tous les grands projets réalisés en Colombie-Britannique, par exemple la Sea-to-Sky Highway, le Canada Line Rapid Transit Project et le centre des congrès de Vancouver, pour n'en nommer que quelques-uns. La construction de ces infrastructures a été rendue possible en grande partie par les contributions du gouvernement fédéral.

Les ateliers ouverts connaissent du succès grâce à la concurrence, à l'innovation et aux règles souples en milieu de travail qui profitent aux consommateurs et favorisent l'activité économique. D'après les chiffres les plus récents concernant les

Columbia, the open shop employs about 90 per cent of all B.C. construction workers.

I am here today to speak in support of Bill C-377. There has been much talk about whether this committee should even need to discuss the bill. Some voices have said that the bill is unconstitutional and the Senate should not bother talking about this proposed legislation. That is what made the recent statement from the Supreme Court of Canada's Mr. Justice Michel Bastarache so pivotal and important to these proceedings. His opinion on the constitutionality of the bill is crystal clear. For those who missed his statement, I would like to share some of the highlights. Mr. Justice Bastarache said:

. . . if Bill C-377 is enacted into law, it would likely be upheld by the courts as a valid enactment of Federal Parliament's power over taxation . . .

He also said:

Insofar as the new provisions are just matters of fiscal transparency or fiscal integrity, they can properly be characterized as falling under Parliament's power.

Because the fact that labour relations are not a head of power assigned exclusively to the provinces under the Constitution supports the view that Bill C-377 does not intrude on provincial powers.

Because the legislation ensures the important goals of transparency and accountability with respect to tax benefits, any infringement would likely be justified under section 1 of the Charter.

This clarification is most welcome for what your important committee is considering and should be considering. We are here today because under Canadian law, very special privileges are extended to trade unions. First, once a workplace is certified, dues are mandatory. Every worker must pay those dues whether or not they support the activities of the union. Second, is the tax deductibility of the forced dues; they are financially supported by the taxpayers. This subsidy represents a double hit for taxpayers when you consider that by far the most unionized sector in Canada is the public sector. In British Columbia, the four largest unions are public sector, and 75 per cent of the public sector workers are unionized.

In exchange for this incredible financial support, the bill seeks a little transparency on the \$4 billion collected annually by Canada's unions. It seems a small price to pay for rich and generous special treatment.

effectifs fournis par WorkSafeBC, commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique, les ateliers ouverts emploient environ 90 p. 100 des travailleurs de la construction de la Colombie-Britannique.

Je suis ici pour appuyer le projet de loi C-377. On a beaucoup parlé du fait que le comité ait même à discuter du projet de loi. Certaines personnes ont affirmé qu'il est inconstitutionnel et que le Sénat ne devrait même pas se donner la peine de parler de ce texte législatif proposé. C'est pourquoi la déclaration récente du juge Michel Bastarache de la Cour suprême du Canada est si cruciale par rapport à vos délibérations. Son opinion en ce qui concerne la constitutionnalité du projet de loi est limpide. Pour ceux qui ne l'ont pas entendu, j'aimerais vous en lire quelques points saillants. Le juge Bastarache a dit ce qui suit :

[...] si le projet de loi C-377 est adopté, il sera probablement considéré par les tribunaux comme étant le fruit de l'exercice légitime du pouvoir du Parlement en matière d'impôt sur le revenu [...].

Il a également dit ce qui suit :

Tant que les nouvelles dispositions ne touchent que la transparence ou l'intégrité budgétaire, on pourra affirmer à juste titre qu'elles relèvent du pouvoir du Parlement.

Le fait que les relations de travail ne sont pas une compétence exclusive des provinces d'après la Constitution soutient le point de vue selon lequel le projet de loi C-377 ne constitue pas une intrusion dans les champs de compétence provinciaux.

Parce que le projet de loi vise les objectifs importants que sont la transparence et la responsabilité à l'égard des avantages fiscaux, toute infraction serait probablement justifiée en vertu de l'article premier de la Charte.

Cette précision est très pertinente par rapport à ce que votre comité envisage et devrait envisager dans le cadre de ses importants travaux. Nous sommes ici aujourd'hui parce que les lois canadiennes accordent des privilèges très particuliers aux syndicats. Premièrement, les cotisations syndicales sont obligatoires dans les milieux de travail accrédités. Tous les employés doivent les payer, qu'ils appuient ou non les activités du syndicat. La deuxième chose, c'est le fait que ces cotisations obligatoires sont déductibles d'impôt; elles sont subventionnées par les contribuables. Cette subvention constitue une double charge pour les contribuables, lorsqu'on pense au fait que le secteur le plus syndiqué du Canada est de loin le secteur public. En Colombie-Britannique, les quatre plus grands syndicats sont dans le secteur public, et 75 p. 100 des travailleurs du secteur public sont syndiqués.

En échange de ce soutien financier extraordinaire, le projet de loi vise à obtenir un peu de transparence par rapport aux 4 milliards de dollars qui sont recueillis chaque année par les syndicats du Canada. Cela semble raisonnable compte tenu du traitement spécial et généreux dont bénéficient les riches syndicats.

It is important to note what Bill C-377 does not do. It does not change forced dues workers must pay to the union. It does not change big labour's ability to spend money on the myriad lobby groups, advertising campaigns and political activities that they fund. It does not change the tax-free status enjoyed by unions and other labour organizations. You will hear a hue and cry that shining a light on the subsidized budget is somehow unfair. It is a matter of catching up with the likes of Germany, France, Austria, Australia, New Zealand, the United States, and the United Kingdom. Not only does it bring our nation in line with the rest of the world but also in line with the wishes of Canadians.

A Nanos poll done in 2011 found that 83 per cent of Canadians want it; 86 per cent of union members want it; and Canadians deserve it. Unions get very special treatment from government and taxpayers. If this situation is to continue, we need to share just what they are spending these dollars on. The only way union members and taxpayers can be confident they are getting good value for the millions invested this year is through Bill C-377. Former Justice Bastarache laid out a clear argument: The bill is constitutional.

The Chair: Thank you.

Paul Moist, National President, Canadian Union of Public Employees: My name is Paul Moist. I am the National President of CUPE and have been privileged to be a member of CUPE since 1975. We are privileged to represent about 625,000 Canadians in just over 2,000 local unions across Canada, and we have a legal relationship with 3,800 employers across Canada.

Our locals range in size from one member to our largest of 18,000 members; and 70 per cent of CUPE's locals are 100 members or less. They function autonomously under our constitution, which is online in both official languages. Our national financial statements published by Deloitte are online for anyone to see, although they are directed towards CUPE members. They can be found at www.cupe.ca and you can read them at your pleasure.

At the end of May, as per the constitution, we write to our 2,500 chartered organizations, some electronically, to disclose the salaries of our 1,000 employees, including the national officers who are housed in six different unions within CUPE.

Constitutionally we must write annually, and have done so since we were formed in 1963, to all CUPE locals for dispensation to the membership for complete openness regarding the salaries of

Il est important de noter ce que le projet de loi C-377 ne fait pas. Il ne change rien aux cotisations que les travailleurs sont tenus de verser à leur syndicat. Il ne change rien à la capacité des grands syndicats de dépenser de l'argent pour appuyer la myriade de groupes de pression, de campagnes de publicité et d'activités politiques qu'il finance. Il ne change rien à l'exemption d'impôt dont bénéficient les syndicats et autres organisations ouvrières. Vous allez entendre des gens s'offusquer et dire qu'il est injuste, pour une raison ou pour une autre, de rendre transparent le budget subventionné des syndicats. Il s'agit de rattraper des pays comme l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Royaume-Uni. Le projet de loi va permettre de faire correspondre les pratiques en vigueur au Canada non seulement avec celles du monde, mais également avec les attentes des Canadiens.

Selon un sondage Nanos réalisé en 2011, 83 p. 100 des Canadiens veulent que cela se fasse; 86 p. 100 des membres d'un syndicat le souhaitent également; et les Canadiens le méritent. Les syndicats bénéficient d'un traitement très particulier de la part des gouvernements et des contribuables. S'il doit continuer d'en être ainsi, il faut simplement que nous sachions à quoi ils consacrent l'argent qu'ils reçoivent. La seule façon pour les membres de syndicats et les contribuables de s'assurer que les millions de dollars qu'ils ont investis cette année sont bien utilisés, c'est d'adopter le projet de loi C-377. Le juge à la retraite Bastarache a présenté un argument clair : le projet de loi est constitutionnel.

Le président : Merci.

Paul Moist, président national, Syndicat canadien de la fonction publique : Je m'appelle Paul Moist. Je suis président national du SCFP, et j'ai le privilège d'être membre du syndicat depuis 1975. Notre syndicat a le privilège de représenter environ 625 000 Canadiens membres d'un peu plus de 2 000 sections locales de l'ensemble du Canada, ainsi que d'avoir une relation sur le plan juridique avec 3 800 employeurs au pays.

Nos sections locales comptent de un à 18 000 membres, et 70 p. 100 des sections locales du SCFP comptent 100 membres ou moins. Elles sont autonomes en vertu de nos statuts, qui sont accessibles en ligne dans les deux langues officielles. Nos états financiers nationaux sont publiés par Deloitte en ligne et sont accessibles à tous, quoiqu'ils soient affichés pour les membres du SCFP. Vous les trouverez au www.scfp.ca et pourrez les lire à votre guise.

À la fin du mois de mai, conformément à nos statuts, nous écrivons à nos 2 500 organismes à charte, par voie électronique dans certains cas, afin de les informer du salaire de nos 1 000 employés, dont les dirigeants nationaux qui sont membres de six syndicats différents au sein du SCFP.

Nos statuts nous obligent à écrire chaque année — et nous le faisons depuis la formation du syndicat en 1963 — à chacune des sections locales du SCFP pour les informer du salaire des

the officers. There are two national officers at CUPE; and thousands of Canadians work for CUPE in all 10 provinces.

Bill C-377 has very little to do with transparency or accountability. Contrary to the suggestion promoting this bill, any tax deduction or benefit for union dues is in the hands of individual taxpayers — our members, not their union. Labour unions do not receive any preferential tax treatment from the federal government.

Bill C-377's initial iteration was C-317. Its author, Mr. Hiebert, said that he has no reason to believe there is any mismanagement whatsoever. He said that he has not received a single complaint from a trade unionist anywhere and that he congratulates trade unions in Canada.

On page 3 of our submission, we cite numerous grounds, legal and otherwise, in opposition to the bill, which we do not think can be fixed by amendment. We cite the constitutional jurisdiction of provinces, four of whom have registered to appear in front of you. We cite sections 7 and 8 of the Charter of Rights and Freedoms. We talk about section 2 of the Charter of Rights and Freedoms. We submit that the bill contravenes federal and provincial general privacy and specific medical privacy laws, which protect an individual's most intimate, personal and confidential information. It violates the fundamental civil and legal right of solicitor-client privilege. It imposes highly inequitable reporting and disclosure rules for labour organizations greatly exceeding what is required of any other organization or individual in Canada. It creates a dangerous precedent for federal government intrusion into and disclosure of the affairs of independent organizations and individuals alike and those associated with them through the back door route of the Income Tax Act. It imposes unnecessary regulation and paperwork, an unfair advantage and an unfair playing field in the labour market and to our opponents and employers.

I would close with the words of Mr. Rathgeber, Member of Parliament, Edmonton—St. Albert, who said on December 12, the day this thing was adopted and made its way here:

As a legislator, I'm just having a difficult time determining exactly what the public interest is in this type of legislation . . .

Stating that unions are essentially private clubs, like law societies or industry associations, that benefit from tax deductions, he went on to say, "So I just cannot accept the premise that tax-deducted union dues is somehow akin to public dollars and therefore creating a public interest."

dirigeants, de sorte qu'ils puissent transmettre l'information aux membres et que l'ouverture soit complète à cet égard. Il y a deux dirigeants nationaux au SCFP, et des milliers de Canadiens travaillent pour le SCFP dans l'une ou l'autre des 10 provinces.

Le projet de loi C-377 a peu à avoir avec la transparence et la responsabilisation. Contrairement à ce que laissent entendre les parrains de ce projet de loi, toutes les déductions et tous les avantages fiscaux liés aux cotisations syndicales profitent aux contribuables — à nos membres, et non à leur syndicat. Les syndicats ne bénéficient d'aucun traitement fiscal préférentiel de la part du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-377 est une nouvelle version du projet de loi C-317. L'auteur de ce projet de loi, M. Hiebert, a dit qu'il n'a aucune raison de croire qu'il y ait de quelconques problèmes de gestion au sein des syndicats. Il a dit qu'il n'a pas reçu de plaintes de la part de qui que ce soit dans le milieu syndical, et il a félicité les syndicats du Canada.

À la page 3 de notre mémoire, nous citons de nombreux motifs, juridiques ou autres, d'opposition au projet de loi, lequel ne peut selon nous être corrigé par voie d'amendement. Nous citons la compétence constitutionnelle des provinces, dont quatre ont demandé à faire comparaître leurs représentants devant vous. Nous citons les articles 7 et 8 de la Charte des droits et libertés. Nous parlons aussi de l'article 2 de la Charte. Nous affirmons que le projet de loi contrevient aux lois fédérales et provinciales sur la protection de la vie privée en général et sur la confidentialité des dossiers médicaux en particulier, lois qui protègent les renseignements les plus personnels et confidentiels des gens. Le projet de loi viole le droit civil et légal fondamental au secret professionnel de l'avocat. Il impose des règles de reddition de comptes et de divulgation grandement injustes aux organisations syndicales, des règles qui vont beaucoup plus loin que ce qu'on demande aux autres organisations et personnes au Canada. Par la voie détournée de la Loi de l'impôt sur le revenu, il crée un dangereux précédent en matière d'intrusion du gouvernement fédéral dans les affaires des organisations indépendantes et des personnes et organisations alliées et associées à celles-ci et de divulgation de ces affaires. Il impose des règles et des contraintes administratives inutiles et déséquilibre le rapport de force sur le marché du travail et avec nos adversaires et les employeurs.

Je conclurais en citant M. Rathgeber, député d'Edmonton—St. Albert, qui a dit le 12 décembre, soit le jour où le projet de loi a été adopté à la Chambre et renvoyé au Sénat :

En ma qualité de législateur, j'ai de la difficulté à établir exactement en quoi l'intérêt public est servi par ce type de projet de loi [...]

Il a ensuite déclaré que les syndicats étaient essentiellement des groupes privés au même titre que les barreaux et les associations industrielles, qui ont droit à des déductions fiscales, et il a renchéri en disant ce qui suit : « Je ne peux donc pas accepter la prémisse selon laquelle les cotisations syndicales payées après impôt sont en quelque sorte similaires à des deniers publics et créent donc un intérêt public ».

CUPE, as Canada's largest union, asks legislators here to reject this bill, send it back and not adopt it. It debases anything in terms of public interest in one of the most democratic trade union movements in the world.

The Chair: Thank you, Mr. Moist. I will now move immediately to my list of senators with questions.

Senator Oliver: I would like to ask a question to the first two presenters this afternoon, and my question is on the opinion of Mr. Bastarache. You said, in your comments, that it impinges upon freedom of expression and privacy, that it was not in conformity with the Charter and that there would be increased costs and unreasonable search and seizure, sensitive personal information and a number of other things.

In his decision, Mr. Bastarache says, in relation to whether it is in conformity with the Charter, that it is unlikely that the court would find that it limits freedom of association under section 2(d). Even if it did, because all this is really designed to do is to have goals of transparency and accountability with respect to tax benefits, any infringement would likely be justified under section 1 of the Charter.

That being his conclusion, I would like to know what you say about your claim that certain fundamental rights under the Charter have been infringed by this statute.

Mr. Mancinelli: I have not read his decision, and thank goodness that there is more than one justice in the Supreme Court.

Mr. Dassios: I have read it. It is not a decision; it is an opinion. It did not take long. It is three pages. Mr. Bastarache was famous for his dissent when he was a Supreme Court of Canada justice, and it appears that he has continued his career in that regard now that he is counsel to one of the most prominent management-side labour-law firms in the country. The timing is interesting because Senator Ringuette's office issued a press release on May 24, saying, "No constitutional experts can be found to defend the constitutionality of anti-union bill C-377," and then this miraculously appeared.

I fundamentally disagree with Mr. Hochstein about this being a clear opinion. It is not. Mr. Bastarache says that it is likely to be upheld by the courts, that it appears, from evidence before the Senate, that this bill has to do with taxation and that, insofar as the bill addresses matters of financial transparency, then it is constitutional. Denigrators of my profession call those "weasel

Le SCFP, qui est le plus important syndicat du Canada, demande aux législateurs de rejeter le projet de loi, de le renvoyer à la Chambre et de ne pas l'adopter. Le projet de loi va à l'encontre de tout ce qui est dans l'intérêt de la population au sein de l'un des mouvements syndicaux les plus démocratiques du monde.

Le président : Merci, monsieur Moist. Je vais passer immédiatement à ma liste de sénateurs qui souhaitent poser des questions.

Le sénateur Oliver : J'aimerais poser une question aux deux premiers intervenants de l'après-midi, et ma question concerne l'opinion de M. Bastarache. Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que le projet de loi constitue une entrave à la liberté d'expression et à la vie privée, qu'il n'est pas conforme à la Charte et qu'il entraînerait des coûts supplémentaires, des perquisitions et saisies déraisonnables, la divulgation de renseignements personnels de nature délicate et toutes sortes d'autres choses.

Dans sa décision, M. Bastarache dit, au sujet de la conformité avec la Charte, qu'il est peu probable que la Cour conclue que le projet de loi limite la liberté d'association aux termes de l'alinéa 2d). Même si c'était le cas, parce que tout cela vise au fond à accroître la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne les avantages fiscaux, toute infraction serait probablement justifiée aux termes de l'article premier de la Charte.

Comme c'est ce que M. Bastarache conclut, j'aimerais savoir ce qui vous fait dire que certains droits fondamentaux prévus par la Charte sont enfreints par le projet de loi.

M. Mancinelli : Je n'ai pas lu la décision, et, Dieu merci, il y a plus d'un juge à la Cour suprême.

M. Dassios : Je l'ai lue. Ce n'est pas une décision; c'est une opinion. Cela n'a pas pris de temps. C'est un texte de trois pages. M. Bastarache était connu pour avoir des opinions dissidentes lorsqu'il était juge à la Cour suprême du Canada, et il semble continuer de faire carrière dans le domaine maintenant qu'il est avocat au sein de l'un des plus importants cabinets spécialisés en droit du travail et affiliés au patronat. Le moment qu'il a choisi pour faire sa déclaration était intéressant, puisque le bureau de la sénatrice Ringuette a diffusé un communiqué le 24 mai dans lequel il est écrit ce qui suit : « On ne peut trouver aucun constitutionnaliste pour défendre la constitutionnalité du projet de loi antisyndical C-377. » C'est à ce moment-là que l'opinion de M. Bastarache a été publiée, comme par miracle.

Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Hochstein lorsqu'il dit qu'il s'agit d'une opinion claire. Ce n'est pas le cas. M. Bastarache dit que le projet de loi est susceptible d'être maintenu par les tribunaux, qu'il semble, d'après les témoignages devant le Sénat, qu'il a trait à l'imposition et donc que, tant qu'il porte sur des questions de transparence sur le plan financier, il est

words.” I think they are more aptly called hedging your bets. It is not a clear and resounding opinion saying that this matter is constitutional.

There are more serious flaws with it. Mr. Bastarache says that, on a division of powers basis, this is properly within federal hands. He does not refer to the case, found in footnote 9 of our written submissions, called *Imperial Oil*, which was decided by the Supreme Court of Canada in 1963. It says: “The regulation of financial matters involving trade unions is not a matter of federal legislative authority; it is a matter of provincial legislative authority.” How can you come to a conclusion that the matter is within valid federal authority without dealing with that case?

His opinion does not address the fact that there is no link between the provisions in this bill and any matter of taxation. It does not say that you will lose your tax status. It does not say how you calculate your tax. Again, that is, in my submission, a fatal flaw to the constitutionality of this bill on a division of powers basis.

Finally, I fundamentally disagree with a statement he makes that the fact that unions, and not other organizations treated similarly for the tax purposes of the act, are singled out does not affect the constitutionality of the act. I say it does. I say that on the basis of the fact that discrimination between similar groups is very powerful evidence of colourability. Colourability is a ground for striking down the statute. You can look at the Churchill water rights case.

Senator Hervieux-Payette: I have a few questions for Mr. Hochstein. First of all, does your organization do some activities in lobbying, whether it is the B.C. government, the federal government or other governments that your association is representing?

Mr. Hochstein: Yes, we do.

Senator Hervieux-Payette: Is it tax deductible?

Mr. Hochstein: Tax deductible?

Senator Ringuette: You are a non-profit organization; you do not pay taxes.

Mr. Hochstein: We are non-profit; that is correct.

Senator Hervieux-Payette: Fine. Would you put out, for the public, the salaries of all your managers and all of your employees?

constitutionnel. Les gens qui dénigrent ma profession appellent cela des propos ambigus. Je pense que c’est plutôt ce qu’on devrait appeler se couvrir. Il ne s’agit pas d’une opinion claire et retentissante concernant la constitutionnalité du projet de loi.

Elle comporte d’autres lacunes encore plus grandes. M. Bastarache affirme que, selon la répartition des pouvoirs, le gouvernement fédéral est fondé à s’occuper de ce qui est visé par le projet de loi. Il ne cite pas l’arrêt *Imperial Oil*, dont la référence figure à la note 9 de notre mémoire, et qui a été rendu par la Cour suprême du Canada en 1963. Je vous en lis un extrait : « La réglementation des affaires financières des syndicats ne relève pas de la compétence législative du gouvernement fédéral; elle relève de la compétence législative des provinces. » Comment peut-on en arriver à la conclusion que la chose relève de la compétence fédérale sans citer cet arrêt?

Dans son avis, M. Bastarache n’aborde pas l’inexistence d’un lien quelconque entre les dispositions du projet de loi et toute question liée à l’imposition. Le projet de loi ne prévoit pas la perte du statut fiscal. Il ne précise pas la façon de calculer l’impôt qu’on doit verser. Encore une fois, il s’agit là à mon avis d’une chose qui prouve l’inconstitutionnalité du projet de loi en fonction de la répartition des pouvoirs.

Enfin, je suis en profond désaccord avec M. Hochstein lorsqu’il dit que le fait que les syndicats soient visés, et pas les organisations traitées de façon similaire aux fins fiscales liées à la loi, ne change rien à la constitutionnalité de la loi. J’affirme que c’est le cas. Je l’affirme parce que la discrimination entre des groupes semblables constitue une très forte preuve de déguisement de la législation. L’adoption d’une loi déguisée est un motif suffisant pour la faire annuler. Vous pouvez jeter un coup d’œil sur l’affaire concernant les droits d’usage des eaux du fleuve Churchill.

La sénatrice Hervieux-Payette : J’ai quelques questions à poser à M. Hochstein. Tout d’abord, est-ce que votre organisation mène des activités de lobbying, que ce soit auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, du gouvernement fédéral ou auprès d’autres gouvernements que votre association représente?

M. Hochstein : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que c’est déductible d’impôt?

M. Hochstein : Déductible d’impôt?

La sénatrice Ringuette : Vous êtes un organisme sans but lucratif; vous ne payez pas d’impôts.

M. Hochstein : Nous sommes un organisme sans but lucratif; c’est exact.

La sénatrice Hervieux-Payette : Très bien. Est-ce que vous publieriez les renseignements concernant le salaire de tous vos gestionnaires et de tous vos employés?

Mr. Hochstein: Well, we provide an annual report, an audited financial report. We present it to our annual general meeting, one of the best attended events of our organization. The other issue is that it really is a fundamental difference between the labour organizations and my organization.

In my organization, no one is forced to be a member. No one is forced to pay. There are people, about 300,000 of them, who are paying union dues who are not members of the unions.

Our organizations are fundamentally different. Because the unions have these special powers, I think it comes with special responsibilities. That includes more transparency.

Senator Hervieux-Payette: When I read the name Independent Contractors and Businesses Association of British Columbia, I presume you are active only in British Columbia. Are you?

Mr. Hochstein: That is right.

Senator Hervieux-Payette: For the large infrastructure projects that you mentioned before — and you thanked government for putting them in place — who do you think contributed to the financing of these projects if it is not the Canadian taxpayer and probably B.C. as well?

Mr. Hochstein: I think B.C. pays for sure, and I think all Canadian taxpayers contribute to the cost and operation of the government.

Senator Hervieux-Payette: You see, the transparency goes with where the monies come from. In this case, this is public money that is being spent.

Is the cost related to your negotiation? Is what you pay for your lawyers, accountants and the whole team you put together to negotiate the contract published?

Mr. Hochstein: When you bid for public work, which is really what you're talking about, there are different rules. The bids have to be opened in public. When you are doing a job privately, you negotiate the work with the owner. You might not invite all of the people who are qualified in. In the public sector, in government work, it is open to everybody. The rules are different in the public sector than they are in the private sector.

Senator Hervieux-Payette: I want them item by item. What the unions are doing is putting an aggregate in terms of salary, an aggregate in terms of contributions and so on. You do that. I have been working with an engineering contract company, and I know

M. Hochstein : Eh bien, nous fournissons un rapport annuel, des états financiers vérifiés. Nous les présentons à l'occasion de notre assemblée générale annuelle, qui est l'un des plus courus des événements que nous organisons. L'autre chose, c'est qu'il y a vraiment une différence fondamentale entre les organisations ouvrières et la mienne.

Personne n'est obligé de devenir membre de l'organisation que je représente. Personne n'est forcé de verser des cotisations. Il y a des gens — environ 300 000 personnes — qui paient des cotisations syndicales et qui ne sont pas membres d'un syndicat.

Nos organisations sont fondamentalement différentes. Comme les syndicats ont des pouvoirs particuliers, je pense que ceux-ci s'assortissent de responsabilités particulières. Il s'agit notamment d'une transparence accrue.

La sénatrice Hervieux-Payette : Lorsque j'ai lu le nom de votre organisation, l'Independent Contractors and Businesses Association of British Columbia, j'ai présumé que vos activités se limitaient à la Colombie-Britannique. Est-ce le cas?

M. Hochstein : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour ce qui est des grands projets d'infrastructure que vous avez mentionnés déjà — et dont vous avez remercié le gouvernement de les avoir mis en place —, qui a contribué au financement de ces projets selon vous si ce n'est les contribuables canadiens et probablement ceux de la province de la Colombie-Britannique aussi?

M. Hochstein : Je pense que la province de la Colombie-Britannique contribue assurément, et je pense que l'ensemble des contribuables canadiens contribue aux frais et aux activités du gouvernement.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous voyez : la transparence va de pair avec la provenance de l'argent. Dans ce cas-ci, ce sont des deniers publics qui sont dépensés.

Est-ce que les frais sont liés aux négociations que vous menez? Est-ce que les montants que vous versez à vos avocats, à vos comptables et à toute l'équipe que vous constituez pour négocier les marchés sont publiés?

M. Hochstein : Lorsqu'on soumissionne pour des travaux publics, puisque c'est de cela que vous parlez, au fond, il y a différentes règles. Les soumissions doivent être publiques. Lorsqu'on fait des travaux dans le privé, on négocie avec le propriétaire. Dans ce cas, il est possible de ne pas inviter à soumissionner tous les gens qui seraient qualifiés. Dans le secteur public, pour ce qui est des travaux publics, donc, le processus de soumission est ouvert à tous. Les règles sont différentes dans le secteur public et dans le secteur privé.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je veux voir chacun des postes budgétaires. Ce que les syndicats font, c'est qu'ils regroupent les sommes versées en salaires, les sommes versées à titre de contributions, et cetera. C'est ce que vous faites. J'ai travaillé

that, when you open, your heart is beating because you do not know if you are going to win it.

Mr. Hochstein: Exactly.

Senator Hervieux-Payette: You receive the tender documents, and you have to fill them in. What I am saying is that public infrastructure is paid for with government money. What I am saying to you is that, with the amount of information that is being asked for from the people who are executing these projects, do you want to see what the widow will receive and have it on a public website? I am trying to find out why you find that so extraordinary because most of the information there has no public interest whatsoever.

Mr. Hochstein: I think the issue of privacy and all of that has been dealt with. Some of the changes that have been suggested were amended in the House of Commons. The government has a responsibility to balance privacy issues with transparency, and I think they have come to the right balance.

Senator Hervieux-Payette: Would your members be willing to disclose the same information for all of their operations? If you want a fair deal and balance, why would the employee union put all of the information on each item? Many of them might be publicly traded companies, so they put their financial statements on the table. Why are the financial statements of unions not sufficient for you?

Mr. Hochstein: If you are bidding for public work, if the public owner wants more information about salaries — and what you are paying your workers and what the benefits are is all part of that — those employers who want to bid for that work must comply.

The issue before us is that the trade union movements have extraordinary powers. Those people who do not want to be part of the organization still have to pay into that organization. They are completely different situations.

Senator Hervieux-Payette: Would you like to negotiate with the non-union and the union, and there would probably be a big benefit to the non-union people? How do you negotiate with a large number of employers with multimillion dollar businesses with one person, one-on-one? How would they get treated and what kind of contract would they have at the end?

Just give me what we have in this country: Those who are unionized and those who are not. What is the difference, in terms percentage, of salary?

auprès d'une entreprise de génie qui présente des soumissions, et je sais que, lorsqu'on ouvre la réponse, le pouls s'accélère, parce qu'on n'est pas sûr d'avoir décroché le contrat.

M. Hochstein : Précisément.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous recevez les documents de l'appel de soumissions, et vous devez les remplir. Ce que j'essaie de dire, c'est que l'infrastructure publique est payée à même les deniers publics. Ce que j'essaie de vous dire, c'est que, vu la quantité de renseignements qu'on demande aux gens qui exécutent les projets en question, est-ce que vous voulez savoir ce que la veuve va recevoir et que tout cela soit publié dans un site web? J'essaie de comprendre pourquoi vous trouvez tout cela si extraordinaire, alors que la majeure partie des renseignements en question ne présentent absolument aucun intérêt pour la population.

M. Hochstein : Je pense que la question de la protection des renseignements personnels et tout le reste a été réglée. Certains des changements qui avaient été proposés ont été apportés par voie d'amendement à la Chambre des communes. Le gouvernement doit trouver un équilibre entre le respect de la vie privée et la transparence, et j'estime qu'il a trouvé cet équilibre.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que les membres de votre association seraient disposés à divulguer ces mêmes renseignements concernant toutes leurs activités? Si vous voulez que les règles soient équitables et qu'il y ait un équilibre, alors pourquoi le syndicat d'employés devrait-il fournir tous les renseignements concernant chacun des postes budgétaires? Dans bien des cas, il peut s'agir de sociétés cotées en bourse, et donc leurs états financiers sont publics. Pourquoi les états financiers des syndicats ne vous suffisent-ils pas?

M. Hochstein : Lorsqu'on soumissionne pour l'exécution de travaux publics, si le propriétaire public souhaite obtenir davantage de renseignements sur les salaires — et ce qu'on converse aux travailleurs ainsi que les avantages font partie de cela —, les employeurs qui veulent soumissionner doivent se plier à la demande.

Le problème qui se pose, c'est que les mouvements syndicaux ont des pouvoirs extraordinaires. Les gens qui ne veulent pas faire partie de l'organisation doivent quand même lui verser des cotisations. Il s'agit de situations complètement différentes.

La sénatrice Hervieux-Payette : Aimeriez-vous négocier avec les gens qui ne font pas partie des syndicats et avec les syndicats, auquel cas les gens qui ne font pas partie de syndicats seraient probablement très avantagés? Comment faire pour négocier avec de nombreux employeurs ayant un chiffre d'affaires de plusieurs millions de dollars et avec chacune des personnes concernées, tour à tour? Comment ces personnes seraient-elles traitées? Quel genre de contrats obtiendraient-elles au bout du compte?

Prenons simplement les deux catégories de travailleurs qui existent au pays : ceux qui sont syndiqués et ceux qui ne le sont pas. Quelle est la différence de salaire entre les deux, en pourcentage?

Mr. Hochstein: Incredibly small when it comes to the construction industry. We live in the marketplace where if the union has work, they can work for the union sector. If the union sector does not have work, they come work for us. If you are not paying appropriately, the market rate for workers, you do not get workers. We are in a skills shortage situation. You cannot risk losing a worker because you want to pay him \$1, \$2 or \$3 less. In the open shop sector, in my sector, market rates determine the wage rates in the industry today, not the trade union movement.

The Chair: Thank you.

Senator Segal: I have two brief questions. The first is for Mr. Mancinelli. Your union has a reputation of working very hard to avoid strikes. It has a reputation of trying to find middle ground with employers. It has a reputation of developing quite a substantial benefit program for its members. In terms of those labour relations, can you give me a sense of what this bill would do to contribute to that process in any way, shape or form, positively or negatively?

Mr. Mancinelli: Thank you for the question. In fact, this bill undermines the relationship that we have. In my 35 years with LiUNA, we have not had any significant strikes.

I can remember a few skirmishes here and there, but really nothing significant. We pride ourselves on strong relations with our contractors. We do not call our contractors “adversaries,” we call them “our partners.” We work closely with them and try to ensure that we have a good sense of what the market will bear so they can continue to profit and hire our members. We get along very well.

If this bill is enacted, groups that are exempt from this bill — for example, the independent contractors that we just heard from in British Columbia or the Merit shop contractors — will have access to information on the relationships that exist between ourselves and our contractors and, quite frankly, we will not have any information. We will be completely disadvantaged.

Let us say we are going into negotiations. They will see financial statements, financial stuff over \$5,000. That may be significant in undermining our organization.

These are competing interests. The Merit shop contractors are not our friends; they are competing interests. It is not a coincidence they love this bill because they will have access to our information and use it against us. That is fundamentally wrong. That is the unfairness here. We are the only ones who have to submit and they do not. That is problematic and unfair.

M. Hochstein : Elle est vraiment très petite dans le secteur de la construction. Dans notre marché, si le syndicat a du travail, les gens travaillent pour les syndicats. Si les syndicats n'ont pas de travail, les gens viennent travailler pour nous. Si on ne les paie pas suffisamment, si on ne leur offre pas le taux en vigueur sur le marché, les travailleurs n'acceptent pas les emplois offerts. À l'heure actuelle, il y a une pénurie de travailleurs qualifiés. On ne peut pas risquer d'en perdre parce qu'on veut les payer 1, 2 ou 3 \$ l'heure de moins. Dans le secteur des ateliers ouverts, dans mon secteur, le taux horaire est déterminé par le marché, et non par le mouvement syndical.

Le président : Merci.

Le sénateur Segal : J'ai deux questions brèves à poser. La première s'adresse à M. Mancinelli. Votre syndicat a la réputation de travailler très fort pour éviter les grèves. Il a la réputation d'essayer de trouver un terrain d'entente avec les employeurs. Il a aussi la réputation de mettre au point des programmes d'avantages sociaux assez importants pour ses membres. Pour ce qui est de ces relations de travail, pouvez-vous me donner une idée de ce que serait la contribution du projet de loi, quelle qu'elle soit, et qu'elle soit positive ou négative?

M. Mancinelli : Merci d'avoir posé la question. En fait, le projet de loi mine nos relations. En 35 ans de carrière à l'UIJAN, je n'ai pas été témoin d'une seule grève de grande envergure.

Je me souviens de quelques escarmouches çà et là, mais rien vraiment d'important. Nous sommes fiers des bonnes relations que nous entretenons avec nos entrepreneurs. Nous ne disons pas que ce sont nos « adversaires », nous disons que ce sont « nos partenaires ». Nous travaillons en étroite collaboration avec eux et essayons de nous faire une bonne idée de ce que peuvent supporter les marchés, de façon à ce qu'ils puissent continuer de réaliser des profits et d'embaucher nos membres. Nous nous entendons très bien.

Si le projet de loi est adopté, les groupes exemptés de son application — par exemple, les entrepreneurs indépendants de la Colombie-Britannique dont nous venons d'entendre le témoignage ou les entrepreneurs de l'atelier Merit — vont avoir accès à des renseignements sur nos relations avec nos entrepreneurs, et, pour être très franc avec vous, nous, nous n'aurons accès à aucune information. Nous allons être vraiment désavantagés.

Disons que nous entamons des négociations. Ils vont pouvoir consulter nos états financiers, voir tout ce qui est plus de 5 000 \$. Cela pourrait nuire grandement à notre organisation.

Ce sont des intérêts concurrents. Les entrepreneurs de l'atelier Merit ne sont pas nos amis; ce sont des gens qui ont des intérêts concurrents. Ce n'est pas une coïncidence s'ils adorent le projet de loi qui est proposé, puisqu'ils vont avoir accès à nos renseignements et, vont pouvoir les utiliser contre nous. C'est fondamentalement mauvais. C'est ce qui est injuste. Nous sommes les seuls à avoir à soumettre de l'information, et eux n'ont pas à le faire. Cela pose problème, et c'est injuste.

Senator Segal: Mr. Hochstein, if I said to you that I thought this bill could pass in its present form, quickly, and if we had an amendment that said all your members would have to make the same level of disclosure about their individual corporate activities as is being required in this bill of unions, would that be an amendment you would be prepared to recommend to your members?

Mr. Hochstein: Only if you would accept another amendment. The other amendment is that everybody in the construction industry would be forced to join my organization and pay dues.

Senator Segal: Hold it. I was not asking you about the Rand Formula. That is another discussion for another place.

Mr. Hochstein: If you are comparing apples to apples, senator —

Senator Segal: Your answer to my question is no?

Mr. Hochstein: My answer to your question is yes, if we can get another amendment along the way.

Senator Segal: If I say I am not prepared to gut the Rand Formula in order to pass this bill, you would then have to say no, you are not prepared to put in the amendment that there be disclosure amongst your members?

Mr. Hochstein: I would say until the playing field is level then that would be an unfair measure.

Senator Massicotte: Mr. Mancinelli, you are the international vice-president of your union. You tell us how disastrous this disclosure would be to your union.

I presume you are very much aware of the American experience. Tell me about the disaster that occurred there and why is it still on the order books and why is it still a law after a couple decades?

Mr. Mancinelli: The disclosure provisions in the United States are not even as close to being as onerous as they are in C-377. If anyone has told you differently — and I have read the transcripts of individuals who have come here and said that there are many countries around the world, including the United States, that have very similar legislation — that is incorrect. You have been misled.

In fact, in the United States, it is far less onerous than Bill C-377. There are LM-1 and LM-2 reporting requirements in the United States. Individuals do not have to disclose the level of personal disclosure that is outlined in Bill C-377. In fact, during the Bush Administration, without getting to dates, they tried to increase the level of disclosure — still not quite as draconian as Bill C-377 — and it was repealed because the Department of Labor, not the IRS by the way, said it was too onerous and they

Le sénateur Segal : Monsieur Hochstein, si je vous disais que le projet de loi pouvait selon moi être adopté rapidement dans sa version actuelle et que, si nous adoptions un amendement faisant en sorte que tous vos membres aient à divulguer les mêmes renseignements au sujet de leurs activités que les syndicats, est-ce que ce serait un amendement que vous seriez disposé à recommander auprès de vos membres?

M. Hochstein : Seulement si vous acceptez un autre amendement. Cet autre amendement, ce serait que tout le monde dans le secteur de la construction soit forcé de devenir membre de mon organisation et à lui verser des cotisations syndicales.

Le sénateur Segal : Un instant. Je ne vous pose pas une question au sujet de la formule Rand. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en discuter.

M. Hochstein : Si vous comparez des pommes avec des pommes, sénateur...

Le sénateur Segal : Votre réponse à ma question est non?

M. Hochstein : Ma réponse à votre question est oui, si nous pouvons faire adopter un autre amendement en même temps.

Le sénateur Segal : Si je vous dis que je ne suis pas prêt à transformer complètement la formule Rand pour faire adopter le projet de loi, vous allez donc devoir me dire que non, vous n'êtes pas prêt à adopter l'amendement obligeant vos membres à divulguer certains renseignements?

M. Hochstein : Je vous dirais que, tant que les règles du jeu ne seront pas les mêmes pour tous, ce sera une mesure injuste.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Mancinelli, vous êtes le vice-président international de votre syndicat. Vous nous expliquez à quel point la divulgation des renseignements en question serait désastreuse pour votre syndicat.

Je présume que vous savez comment les choses se sont passées aux États-Unis. Parlez-moi de la situation désastreuse qui s'est produite là-bas et des raisons pour lesquelles les mesures en question se trouvent encore dans les livres et figurent toujours dans la loi 20 ans plus tard?

M. Mancinelli : Les dispositions concernant la divulgation en vigueur aux États-Unis sont loin d'avoir la portée du projet de loi C-377. Si on vous a dit autre chose — et j'ai lu la transcription du témoignage de personnes qui sont venues ici et qui ont dit que la législation est très semblable dans beaucoup de pays du monde, dont les États-Unis — c'est faux. On vous a menti.

En réalité, les dispositions en vigueur aux États-Unis ont une portée beaucoup moins grande que le projet de loi C-377. Il y a des exigences de déclaration à l'aide des formulaires LM-1 et LM-2 en vigueur aux États-Unis. Les gens n'ont pas à divulguer le genre de renseignements personnels dont il est question dans le projet de loi C-377. En fait, pendant l'administration Bush, à un moment donné, on a essayé d'accroître la portée de la divulgation — sans en arriver à

let it go. They have repealed some of the legislation that asked for more disclosure and went back to the way it was 40 years prior to that.

Senator Massicotte: I tried to read as much as I could about the U.S. experience. I thought the U.S. experienced the most significant reporting — there is a lot of stuff — on disclosure, every disbursement in excess of \$5,000. Is that not similar to the American experience?

Mr. Mancinelli: No, it is not.

Senator Massicotte: You do not have to disclose, itemize \$5,000, even for large unions?

Mr. Mancinelli: I do not know about other unions.

Senator Massicotte: For the large ones, I think. In the U.S., they are broken down into three categories. The smaller ones are limited. The large unions do not have to provide that disbursement schedule.

Mr. Mancinelli: We are a pretty large union. I would say we are probably at half a million members. My understanding is, from our chief financial officer at headquarters, that the disclosure provisions they have in the United States are far less than this bill purports.

Senator Massicotte: Mr. Hochstein, I am struggling with this bill. That is why we are here. I still have to make up my mind. You play devil's advocate with whoever you can. I am having difficulty finding a starting point. The argument being made is that because union employees get a tax deduction for their contribution that automatically the burden of reporting transference has got to be more than private corporations. I am having difficulty with that.

In essence, you are saying because that deductibility is there, that seems to be something, in your mind, that is not normally attributed would not be fair to give to employees. I have difficulty with that. I have reviewed the UK experience, multiple OECD countries and the American experience. They all have the right to deduct union dues, but not everywhere. The American experience

quelque chose d'aussi draconien que ce qui est proposé dans le projet de loi C-377 —, et les dispositions ont été abrogées parce que le département du Travail — et non pas l'IRS, soit dit en passant —, a dit qu'elles étaient trop difficiles à appliquer, et on a laissé tomber. On a abrogé certaines des dispositions législatives exigeant une divulgation accrue, et on est revenu au régime en vigueur 40 ans plus tôt.

Le sénateur Massicotte : J'ai essayé de lire autant que j'ai pu au sujet de ce qui s'est passé aux États-Unis. Je pensais que c'était aux États-Unis que la divulgation était la plus importante — il y a beaucoup de choses, tous les débours de plus de 5 000 \$. Est-ce que ce que nous avons devant nous n'est pas semblable à ce qui est en vigueur aux États-Unis?

M. Mancinelli : Non.

Le sénateur Massicotte : Il n'est pas obligatoire de divulguer, de détailler les débours de 5 000 \$, même pour les grands syndicats?

M. Mancinelli : Je ne sais pas quelles sont les obligations des autres syndicats.

Le sénateur Massicotte : C'est le cas pour les grands syndicats, je crois. Aux États-Unis, les syndicats sont répartis en trois catégories. Les petits syndicats ont des obligations limitées. Les grands syndicats n'ont pas à fournir cette ventilation de leurs débours.

M. Mancinelli : Notre syndicat est assez gros. Je dirais que nous comptons probablement un demi-million de membres. D'après ce que je comprends, si j'en crois ce que m'a dit notre directeur général des finances de l'administration centrale, les dispositions concernant la divulgation qui sont en vigueur aux États-Unis sont de portée beaucoup moins grande que celles qui sont proposées dans le projet de loi.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Hochstein, j'ai de la difficulté avec le projet de loi. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Je ne sais pas encore quoi en penser. On se fait l'avocat du diable en fonction de la personne qu'on a devant soi. J'ai de la difficulté à trouver un point de départ. L'argument qu'on avance, c'est que, comme les employés syndiqués obtiennent une déduction d'impôt pour leur cotisation, automatiquement, les exigences en matière de déclaration doivent être plus grandes que celles qui sont imposées aux sociétés privées. J'ai de la difficulté à comprendre cela.

Essentiellement, vous dites que, parce qu'il y a une déduction, c'est quelque chose qui, pour vous, n'est pas accordé normalement et qu'il ne serait pas juste d'accorder aux employés. J'ai de la difficulté à comprendre cela. J'ai examiné ce qui s'est passé au Royaume-Uni, dans plusieurs pays de l'OCDE et aux États-Unis. Tout le monde a le droit de déduire ses

was being proposed, but not everywhere requires that level of reporting. The employers can deduct legal fees to collect their salaries and in certain circumstances, travel allowances.

Why do you make such a big deal and say they have deductibility for union dues, we need all this information. I am having difficulty seeing a tie-in.

Mr. Hochstein: I hope I can help. My sense is that it is definitely a tax expenditure that they have. In essence, they have taxing powers. They can levy a tax on people who do not want to be part of their organization, and they have to pay into that. Well, that is a unique power that only they have.

My businesses do not have that power.

Senator Massicotte: If that was the argument, then I would say obviously it is a provincial labour code issue, not a federal issue. I would say secondly we have not heard many complaints from union members on that issue. I can appreciate there are some, but we do not see a groundswell of support or a major consequence of that.

Mr. Hochstein: I think you have to look at the polls, senator. Eighty-six per cent of labour unions think more transparency is important and 83 per cent of Canadians.

Senator Massicotte: Can we get a copy of that poll? I know you have cited it.

[Translation]

Senator Bellemare: I wanted to hear your thoughts on a recent measure Quebec took regarding the construction industry. The province passed a bill in 2011. It amends the Labour Code and states that an association listed or described in any of subparagraphs —

It was Bill 33, legislation that addresses union placement in the construction industry. It contained a Labour Code amendment requiring both labour and employer organizations in the construction industry to keep and divide their accounts so that each kind of service and benefit granted to the members may be administered separately, and the funds kept distinct. Such organizations are also required to have their financial statements audited every year in accordance with generally accepted accounting principles and to send a free copy to their members. The organizations must also send a copy of the financial statements to the minister, along with a declaration whose content is determined by order of the minister. The declaration is published on the Web site of the Ministère du Travail. The minister may require that the organizations provide

cotisations syndicales, mais pas partout. On parlait de l'expérience américaine, mais les exigences en matière de déclaration ne sont pas les mêmes partout. Les employeurs peuvent déduire des frais juridiques relativement à la collecte de leurs salaires, et, dans certaines situations, des frais de déplacement.

Pourquoi en faites-vous tout un plat et dites-vous que, comme les cotisations syndicales sont déductibles, vous avez besoin de tous les renseignements en question? J'arrive mal à voir le lien.

M. Hochstein : J'espère pouvoir vous aider. Ce que je pense, c'est qu'il s'agit assurément d'une dépense fiscale pour les syndicats. Essentiellement, ils ont un pouvoir d'imposition. Ils peuvent imposer les gens qui ne veulent pas faire partie de leur organisation, et les gens doivent leur verser des cotisations. Eh bien, il s'agit là d'un pouvoir unique dont seuls les syndicats disposent.

Les entreprises que je représente n'ont pas ce pouvoir.

Le sénateur Massicotte : Si c'était cela l'argument, alors je dirais qu'il est évident que c'est un problème lié au code du travail des provinces, et non un problème relevant du gouvernement fédéral. Je vous dirais ensuite que nous n'avons pas entendu beaucoup de plaintes de la part des membres de syndicats à ce chapitre. Je peux imaginer qu'il y en ait, mais nous n'avons pas eu un appui massif en ce sens ou une conséquence majeure de cette situation.

M. Hochstein : Je pense qu'il faut que vous jetiez un coup d'œil sur les sondages, sénateur. Quatre-vingt-six pour cent des membres des syndicats estiment qu'il est important d'accroître la transparence, et 83 p. 100 des Canadiens sont du même avis.

Le sénateur Massicotte : Pouvons-nous obtenir un exemplaire de ce sondage? Je sais que vous l'avez cité.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Je voulais vous entendre sur la façon dont le Québec a procédé dernièrement pour l'industrie de la construction. Il y a eu une loi qui a été adoptée en 2011. Cette loi amende le Code du travail et elle dit que toute association visée par un des paragraphes ...

Ce projet de loi, c'est la loi 33, c'est une loi qui concerne l'industrie de la construction relative au placement syndical. Il y a eu un amendement au Code du travail qui a été incorporé et qui oblige les associations syndicales et patronales dans le domaine de la construction de tenir et de diviser sa comptabilité de manière à ce que chaque genre de services et avantages accordés aux membres puissent être administrés séparément et faire l'objet de caisse ou fonds distinct. Une telle association doit faire vérifier ses états financiers chaque année selon les principes comptables généralement reconnus et en transmettre gratuitement copie à tous ses membres. Elle doit aussi transmettre copie au ministre accompagnée de la déclaration dont le contenu est fixé par arrêté du ministre. La déclaration est publiée sur le site Internet du ministère du Travail et le ministre peut exiger de l'association tout

any information the minister deems useful after examining the declaration and financial statements, and that the statements be subjected to further examination.

What do you think of such transparency, such an obligation of transparency?

[English]

Mr. Hochstein: The more transparency the better; and the more information available to members and to the public, the better. I think it is a good thing that they have that.

Mr. Moist: There is a singling out going on here. Unions have no special status in Canada. I served prior to coming to Ottawa as a lay bencher on the Law Society of Manitoba. If you can qualify to be a lawyer in Manitoba, you must pay fees to the Manitoba Bar Association. They are tax deductible. There is no such requirement being put on these organizations.

I have a family member who is a member of the Manitoba Medical Association and of the Canadian Medical Association. If you can qualify to be a doctor, you cannot practice medicine in Manitoba unless you become a member of the Manitoba Medical Association; and your registration fees are tax deductible. This completely isolates one group in society and the author of the bill has never received a complaint from a single trade union member in Canada — not one. So it absolutely isolates. I reject completely what was said a few moments ago. This takes a segment that is deemed to be vulnerable in society and isolates them in a very mischievous and debasing way.

The Chair: Thank you, Mr. Moist.

Senator Ringuette: I totally agree that we see a continuous attack on the middle class.

Mr. Hochstein, I would like you to go on the committee website and look up the committee meeting when Ms. Stoddart, Privacy Commissioner, appeared as a witness. It is a black and white issue. This bill does not meet the smell test of the Privacy Act, so please, if you want to do so, read that testimony.

I have two questions for Mr. Mancinelli. With regard to the requirements you referred to that are requested in the U.S., do they also require the employer organization to comply with the same disclosure of information?

Mr. Mancinelli: Yes, they do.

Senator Ringuette: They do.

Mr. Mancinelli: They do.

renseignement qu'il juge utile à la suite de son examen de la déclaration et des états financiers ainsi que soumettre ces derniers à une nouvelle vérification.

Qu'est-ce que vous pensez de ce genre de transparence, d'obligation de transparence?

[Traduction]

M. Hochstein : Plus la transparence sera grande, mieux ce sera; et plus les membres des syndicats et le public auront accès à l'information, mieux ce sera également. Je pense que c'est une bonne chose que ces mesures existent.

M. Moist : On s'attaque à un groupe en particulier. Les syndicats n'ont pas de statut spécial au Canada. Avant de venir à Ottawa, j'ai été conseiller non juriste au sein de la Société du Barreau du Manitoba. Les avocats qui ont les qualifications nécessaires pour exercer au Manitoba doivent payer des droits à l'Association du Barreau du Manitoba. Ces droits sont déductibles d'impôt. On n'exige pourtant pas des organisations de ce genre qu'elles divulguent certains renseignements.

J'ai un parent qui est membre de la Manitoba Medical Association ainsi que de l'Association médicale canadienne. Les médecins possédant les qualifications requises pour exercer au Manitoba doivent devenir membres de la Manitoba Medical Association, et leurs droits d'inscription sont déductibles d'impôt. Le projet de loi isole complètement un groupe de la société, et son auteur n'a jamais reçu de plaintes de la part d'un seul membre de syndicat du Canada — pas un seul. C'est donc assurément un projet de loi qui isole un groupe. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure. Le projet de loi isole un segment de la société qui est considéré comme étant vulnérable, dans l'intention très malveillante de saper ses forces.

Le président : Merci, monsieur Moist.

La sénatrice Ringuette : Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous sommes témoins d'un assaut continué livré à la classe moyenne.

Monsieur Hochstein, j'aimerais que vous visitiez le site web du comité et que vous consultiez la transcription de la réunion au cours de laquelle Mme Stoddart, la commissaire à la protection de la vie privée, est venue témoigner. Le problème est clair. Le projet de loi ne passe pas l'épreuve de la Loi sur la protection des renseignements personnels, alors s'il vous plaît, lisez le témoignage de Mme Stoddart.

J'ai deux questions pour M. Mancinelli. En ce qui concerne les exigences en vigueur aux États-Unis selon ce que vous avez dit, est-ce que les organisations d'employeurs doivent divulguer les mêmes renseignements?

M. Mancinelli : Oui.

La sénatrice Ringuette : Ah oui?

M. Mancinelli : Oui.

Senator Ringuette: It is funny that the proponent of this bill did not voluntarily mention this in his presentation. However, Mr. Hiebert did say that you could go on that U.S. website and see the contributions made to political parties in Canada. That is what he said when he was here as a witness. He said it in this committee and in the House of Commons committee that some international unions reporting in the U.S. are making political contributions in Canada. Are you aware of that?

Mr. Mancinelli: I am not aware of it. Just to be clear, we do not make any contributions federally as an organization because it is the law, first and foremost. As far as disclosure goes in the United States, they do not disclose any political donations in Canada. They have pacts in the United States where it is legal for them to contribute to political parties as opposed to here where it is not; so it is a very different system.

My fear here is that we are mixing apples and oranges and making comparisons that, quite frankly, do not make any sense.

Senator Ringuette: My last question is to Mr. Dassios and Mr. Moist. Mr. Hochstein, you already answered this to Senator Segal.

Is there any way that this bill can be amended so that it could be somewhat satisfactory?

Mr. Dassios: No. You can fiddle with the chairs on the deck of the ship as it is heading for a constitutional iceberg, but it will not stop the accident. This bill is fundamentally unconstitutional. The federal government cannot do anything in the area where it proposes to act in this matter. You either get on the bridge and put the ship in port or you hit the iceberg and get tarred with the brush of the perpetrators of this bill.

Senator Ringuette: Basically, you are saying — and I refer to your emphasis of the Senate's responsibility — that before we move the bill further, we should ask the federal government to refer it to the Supreme Court of Canada to see if it is Constitutional.

Mr. Dassios: That would save a lot of money.

Senator Ringuette: That would save hundreds of millions of dollars for everyone.

Mr. Dassios: Absolutely.

La sénatrice Ringuette : C'est drôle que le parrain du projet de loi n'ait pas pris l'initiative d'en parler dans son exposé. M. Hiebert a toutefois dit qu'il est possible de voir les contributions faites aux partis politiques du Canada dans le site web américain. C'est ce qu'il a dit lorsqu'il est venu témoigner. Il a dit devant notre comité et devant le comité de la Chambre des communes que certains syndicats internationaux produisant leurs déclarations aux États-Unis versent des contributions à des partis politiques du Canada. Le saviez-vous?

M. Mancinelli : Je ne le savais pas. Simplement pour que ce soit clair, j'aimerais vous dire que nous ne versons aucune contribution à l'échelon fédéral, d'abord et avant tout parce que la loi l'interdit. Pour ce qui est de la divulgation aux États-Unis, on n'y divulgue pas les dons faits aux partis politiques du Canada. Il y a aux États-Unis des pactes en vigueur qui font en sorte qu'il est légal pour les syndicats de contribuer à la caisse des partis politiques, alors que ce n'est pas le cas ici; c'est donc un système très différent.

Je crains que nous ne comparions des pommes avec des oranges et que nous fassions ainsi des comparaisons qui, très franchement, ne tiennent pas debout.

La sénatrice Ringuette : Ma dernière question s'adresse à MM. Dassios et Moist. Monsieur Hochstein, vous avez déjà répondu à cette question qui vous a été posée par le sénateur Segal.

Y aurait-il une façon d'amender le projet de loi pour qu'il puisse être acceptable?

M. Dassios : Non. On peut redresser les chaises sur le pont pendant que le navire se dirige vers l'écueil constitutionnel, mais on n'empêchera pas l'accident de se produire de cette façon. Le projet de loi est fondamentalement inconstitutionnel. Le gouvernement ne peut rien faire dans le domaine où il se propose d'intervenir. Soit on monte sur le pont et on ramène le bateau à bon port, soit on frappe l'écueil et on se retrouve conspués en même temps que les auteurs criminels du projet de loi.

La sénatrice Ringuette : Essentiellement, vous êtes en train de dire — et je renvoie à votre insistance sur la responsabilité du Sénat — que, avant de faire passer le projet de loi à la prochaine étape, nous devrions demander au gouvernement fédéral de le renvoyer à la Cour suprême du Canada pour qu'elle en examine la constitutionnalité.

M. Dassios : Cela permettrait d'épargner beaucoup d'argent.

La sénatrice Ringuette : Cela permettrait de faire épargner à tous des centaines de millions de dollars.

M. Dassios : Assurément.

Senator Tkachuk: Mr. Mancinelli, I just noted your answer on the question of contributions that Senator Ringuette asked. You said “federal contributions.” What about provincial contributions? Can that be located on the websites in the United States?

Mr. Mancinelli: No. Not that I am aware of.

Senator Tkachuk: You would either know or you would not.

Mr. Moist: I do not know.

Senator Tkachuk: Would you be happy with the same disclosure rules that you have in the United States. If this bill mirrored those disclosure rules, would you be happy?

Mr. Mancinelli: No. I think my associates in the United States would say clearly that they feel that these are onerous disclosure requirements. It costs our organization several hundreds of thousands of dollars to disclose information that quite frankly should be private information and disclosed only to the members of the union. That is the fundamental flaw in Bill C-377.

We have members and members pay dues. They have an absolute right to full disclosure; and I agree 100 per cent. They have a PIN for computer access to financial information, including their pension plan to see how much money is being spent in their pension plan and how much money they will receive. To put this information on a website with that level of public disclosure, I am not sure what purpose that will serve. The disclosure we are worried about here is to our members; but we have that level of disclosure.

We have accountants who prepare audited financial statements every year. The statements that we give our members are the audited financial statements by Canadian chartered accountants. I am not sure what purpose it will serve to give those statements to my competitors, quite frankly. It just does not make any sense.

Senator Tkachuk: In the States, you have that.

Mr. Mancinelli: That is why they would disagree, senator.

Senator Tkachuk: If I go to the U.S. website and look up the U.S. Department of Labour disclosure LM-2, I can find salary, disbursements, time spent on political activities, administration. Why is it a problem? Why is this such a big deal? If you can just go on a website from here and find it in the United States, why is it so onerous in Canada?

Mr. Mancinelli: It is a big deal for our members and our organizations in the United States, and they think it is onerous, draconian legislation that has come down in the United States. I

Le sénateur Tkachuk : Monsieur Mancinelli, j’ai noté votre réponse à la question que la sénatrice Ringuette vient de vous poser concernant les contributions. Vous avez parlé de « contributions à l’échelon fédéral ». Qu’en est-il des contributions à l’échelon provincial? Est-ce qu’on peut les trouver sur les sites Web des États-Unis?

M. Mancinelli : Non. Pas que je sache.

Le sénateur Tkachuk : Il faut bien que vous le sachiez ou que vous ne le sachiez pas.

M. Moist : Je ne le sais pas.

Le sénateur Tkachuk : Seriez-vous content si les mêmes règles de divulgation qu’aux États-Unis étaient adoptées? Si le projet de loi reprenait ces règles de divulgation, seriez-vous content?

M. Mancinelli : Non. Je pense que mes collègues américains vous diraient très clairement qu’il « s’agit d’exigences de divulgation difficiles à respecter. Notre organisation débourse des centaines de milliers de dollars pour divulguer des renseignements qui, très franchement, devraient demeurer confidentiels et n’être divulgués qu’aux membres du syndicat. C’est là le problème fondamental que pose le projet de loi C-377.

Nous avons des membres, et ceux-ci paient des cotisations. Ils ont un droit absolu à une divulgation complète; et je suis entièrement d’accord avec cette idée. Ils disposent d’un NIP pour accéder par voie électronique à leurs renseignements de nature financière, dont leur régime de retraite, afin qu’ils puissent voir combien d’argent est dépensé dans leur régime de retraite et combien d’argent ils vont recevoir. Je ne suis pas sûr de l’utilité que va avoir la publication de ces renseignements dans un site web public. La divulgation qui nous préoccupe dans ce cas-ci, c’est celle que nous faisons auprès de nos membres, mais nous l’assurons déjà.

Nous avons des comptables qui préparent les états financiers vérifiés chaque année. Les états financiers que nous remettons à nos membres sont vérifiés par des comptables agréés du Canada. Très franchement, je ne suis pas sûr qu’il soit utile de remettre ces états financiers à mes concurrents. Cela n’a tout simplement pas de sens.

Le sénateur Tkachuk : C’est ce que font les Américains.

M. Mancinelli : C’est la raison pour laquelle ils ne seraient pas d’accord, sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Dans le site web des États-Unis, je peux faire une recherche concernant le formulaire de divulgation LM-2 du département du Travail, et j’arrive ainsi à trouver les salaires, les débours, le temps consacré aux activités politiques, à l’administration. En quoi cela pose-t-il problème? En quoi est-ce si difficile? Si on peut simplement visiter un site web américain pour trouver ces renseignements, pourquoi est-ce si difficile à faire au Canada?

M. Mancinelli : C’est très difficile pour nos membres et pour nos organisations des États-Unis, et ils estiment que les dispositions législatives adoptées dans ce pays sont draconiennes

always thought that Canada was a very different country to the United States, a much fairer and more democratic country, quite frankly.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here.

I must say that I agree with Mr. Moist. As a longtime member of the Nova Scotia Barristers' Society, when I qualified to become a lawyer, I had to pay dues. I still pay dues. They are an income tax deduction, no different than for members of a union. I have been a member of a union. I paid my dues, and they were deductible. I do not understand Mr. Hochstein saying that they can deduct their dues. Your members can deduct all kinds of expenses. You have the same benefits. You have benefits under the Income Tax Act.

Mr. Hochstein: We do?

Senator Moore: Yes, sure you do.

What I do not understand is, in Canadian commercial activity, how you think it is beneficial for one party in a negotiation to know all of the other party's financial information. How do you think that is beneficial to Canada?

Mr. Hochstein: If you look around at the other countries where that information is available, those unions still exist. They are still strong. They still negotiate with their employers and get settlements that they all vote on and accept, so it must work.

Senator Moore: It must work. Do you think it is a fair proposal?

Mr. Hochstein: I think it brings Canada in line with other jurisdictions, and it is something that Canadians and union members want.

Senator Moore: In a negotiation, if one of your companies were sitting down negotiating with Mr. Mancinelli's union, would they provide his negotiator with all of the same information that you would expect him to table?

Mr. Hochstein: I am not sure how the information about how much people are earning, how much money they spend on the aggregate labour negotiations and how much money they spend on political action committees will matter during the negotiations, frankly, because these negotiations are for wages and benefits.

Senator Moore: You want to know all of the assets and liabilities and, therefore, the strengths or weaknesses of, in this case, a labour organization, but you will not tell the other side that.

Mr. Hochstein: Well, senator, it happens. If you are a public company, all of that information is available.

et difficiles à appliquer. J'ai toujours pensé que le Canada était un pays très différent des États-Unis, beaucoup plus juste et plus démocratique, très franchement.

Le sénateur Moore : Merci aux témoins d'être ici.

Je dois dire que je suis d'accord avec M. Moist. J'ai pendant longtemps été membre de la Nova Scotia Barristers' Society, et lorsque j'ai pu devenir avocat, il a fallu que je paie des cotisations. J'en paie encore. Celles-ci sont déductibles d'impôt, tout comme celles que paient les membres d'un syndicat. J'ai aussi été membre d'un syndicat. J'ai payé mes cotisations, et celles-ci étaient déductibles d'impôt. Je ne comprends pas pourquoi M. Hochstein dit que les membres de son association ne peuvent pas déduire leurs cotisations. Vos membres peuvent déduire toutes sortes de dépenses. Vous profitez des mêmes avantages. Vous profitez d'avantages dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Hochstein : Ah oui?

Le sénateur Moore : Oui, c'est sûr que vous avez des avantages.

Ce que je ne comprends pas, dans le contexte de l'activité commerciale au Canada, c'est que vous pensiez qu'il est bénéfique pour l'une des parties aux négociations de connaître tous les renseignements de nature financière concernant l'autre partie. En quoi est-ce bénéfique pour le Canada selon vous?

M. Hochstein : Si vous jetez un coup d'œil sur les autres pays où les renseignements en question sont rendus accessibles, vous constaterez que les syndicats existent toujours. Ils sont toujours puissants. Ils continuent de négocier avec les employeurs et d'obtenir des règlements qu'ils mettent aux voix et qu'ils acceptent, alors cette façon de procéder doit fonctionner.

Le sénateur Moore : Elle doit fonctionner. Croyez-vous que ce qui est proposé est juste?

M. Hochstein : Je pense que ce qui est proposé permettra d'harmoniser la situation du Canada avec celle d'autres pays, et c'est ce que les Canadiens et les membres du syndicat souhaitent.

Le sénateur Moore : Dans le cadre de négociations, si l'une de vos entreprises négociait avec le syndicat de M. Mancinelli, fournirait-elle à son agent négociateur tous les renseignements que vous vous attendez à ce qu'il présente?

M. Hochstein : Je ne sais pas très bien en quoi les renseignements concernant le salaire que touchent les gens, l'argent qui est consacré en général aux négociations syndicales et l'argent qui est versé à des comités d'action politique seront utiles dans le cadre des négociations, franchement, puisque ces négociations concernent les salaires et les avantages sociaux.

Le sénateur Moore : Vous voulez connaître l'ensemble des actifs et des passifs, et donc des forces et des faiblesses du syndicat, dans ce cas-ci, mais vous refusez de communiquer les mêmes renseignements à l'autre partie.

M. Hochstein : Eh bien, sénateur, ça arrive parfois. S'il s'agit d'une société ouverte, tous ces renseignements sont accessibles.

Senator Hervieux-Payette: No.

Senator Ringuette: That is not true.

Senator Moore: No, it is not. One other thing, too, chair. If you read this bill closely, it is not just expenditures of \$5,000; it can be anything. You have to read it closely — the commas and the dotting of the “I”s and the plusses and the ands. This is everything. How do you feel about that, gentlemen?

Mr. Dassios: It is shocking, senator. There is no purpose for this. You have spoken of the experience in the United States. There is a report by John Lund —

The Chair: Mr. Dassios, I will ask you to conclude quickly. We have two more questions and have run out of time for this committee to sit.

Mr. Dassios: Footnote 25 of our submissions. Read it and learn about the U.S.

Senator Greene: I have one quick question. Am I right in assuming that the workers who contribute union dues but who are not members have no access to the financial records that members have?

Mr. Moist: That is absolutely not true in most provincial jurisdictions. Ninety-five per cent of CUPE members are regulated by provincial jurisdictions. I am most familiar with Manitoba. All members of trade unions have certain rights under the Manitoba statute. That government is apparently coming here.

Senator Greene: Suppose you are not a member. You are one of those people who has chosen not to be a member, but you are still required to pay dues.

Mr. Moist: Everybody paying dues in Manitoba is entitled to certain rights under the statute. They will confirm that when they are here.

Senator Greene: Is that the same in Ontario?

Mr. Dassios: Yes, in Ontario, the Labour Relations Act requires anyone in the bargaining unit to be provided with audited financial statements.

Senator Greene: Non-members are quite able to call up whoever they need to speak with? What do members receive in benefits that the non-members would not receive?

Mr. Moist: In order to participate in the affairs of the union and run for office, you need to be a union member for that. Under the statutes that regulate over 90 per cent trade unionists in Canada, bargaining unit members, not those who have signed a CUPE card but all members of the bargaining unit at the Toronto

La sénatrice Hervieux-Payette : Non.

La sénatrice Ringuette : Ce n'est pas vrai.

Le sénateur Moore : Non, ce n'est pas vrai. Je veux ajouter une autre chose, monsieur le président. Si vous lisez le projet de loi attentivement, vous constaterez qu'il ne s'agit pas seulement des dépenses de 5 000 \$; ça peut être n'importe quoi. Il faut le lire attentivement — examiner les virgules et les points sur les i, les plus et les et. Il s'agit de toutes les dépenses. Qu'en pensez-vous, messieurs?

M. Dassios : C'est scandaleux, sénateur. Il n'y a aucune raison d'adopter le projet de loi. Vous avez parlé de ce qui s'est passé aux États-Unis. Il y a un rapport rédigé par John Lund...

Le président : Monsieur Dassios, je vais vous demander de conclure rapidement. Il reste deux questions, et le temps de séance du comité est déjà écoulé.

M. Dassios : Lisez la note 25 de notre mémoire. Vous apprendrez certaines choses au sujet des États-Unis.

Le sénateur Greene : J'ai une question à poser rapidement. Ai-je raison de présumer que les travailleurs qui paient des cotisations syndicales, mais qui ne sont pas membres du syndicat n'ont pas le même accès que les membres aux documents de nature financière?

M. Moist : Ce n'est absolument pas le cas dans la plupart des provinces. Quatre-vingt-quinze pour cent des membres du SCFP sont régis par les provinces. Je connais surtout la situation au Manitoba. Tous les membres de syndicats ont des droits en vertu de la loi manitobaine. Il semblerait que les représentants du gouvernement manitobain vont venir témoigner.

Le sénateur Greene : Prenons l'exemple d'une personne qui n'est pas membre du syndicat. Je parle d'une personne qui a choisi de ne pas devenir membre du syndicat, mais qui doit quand même payer ses cotisations.

M. Moist : Les gens qui paient des cotisations au Manitoba ont des droits en vertu de la loi. Les représentants du gouvernement manitobain vont vous le confirmer lorsqu'ils viendront témoigner.

Le sénateur Greene : Est-ce la même chose en Ontario?

M. Dassios : Oui, en Ontario, la Loi sur les relations de travail exige que tous les membres de l'unité de négociation aient accès aux états financiers vérifiés.

Le sénateur Greene : Les non-membres sont tout à fait en mesure de téléphoner aux gens à qui ils doivent parler? Quels sont les avantages supplémentaires dont profitent les membres par rapport aux non-membres?

M. Moist : Pour pouvoir prendre part aux affaires du syndicat et occuper un poste au sein de celui-ci, il faut être membre. Dans le cadre des lois s'appliquant à plus de 90 p. 100 des syndicalistes du Canada, les membres d'une unité de négociation — pas les détenteurs d'une carte du SCFP, mais bien tous les membres de

Zoo, for example, are entitled, under Ontario law, to vote on collective agreements and have access to financial statements. The statutes are very clear. This is a solution in search of a problem.

Senator Nancy Ruth: I wanted to ask whether you and your executives, on both sides of this argument, have already discussed and set aside funds for challenging this law, if it should pass, as to its constitutionality?

Mr. Moist: There is no question. I believe the Canadian labour movement will challenge this.

Senator Nancy Ruth: Any other comments?

Mr. Dassios: If you want to know whether there are funds set aside, you can only find out if this bill actually passes.

Mr. Mancinelli: We are prepared to put up whatever money is necessary in order to fight this because it is an infringement of our members' rights and of the democratic rights of unions in this country.

Senator Nancy Ruth: You absolutely disagree with Justice Bastarache that this is a reasonable limit on your rights?

Mr. Mancinelli: That is right.

Senator Nancy Ruth: It will be fun. It will be nice to watch.

The Chair: To our panel, I think you can tell by the spirit of the discussion and the number of questions, that it was most interesting. On behalf of all members of the committee, I want to thank you very much.

Before we adjourn, Senator Hervieux-Payette.

Senator Hervieux-Payette: Maybe those who are not regular members of the committee have not received this, but it will be in the proceedings of today's meeting. Stéphane Dion sent a letter. A few times here it was said that he thought this was a constitutional bill. He explained in his letter that it has nothing to do with his opinion about the constitutionality. They always decide if it is a debatable bill. I think the word "debatable" is the key word, saying that, if it is totally foolish, of course the committee and the House will not let it go. I am talking about private member's bills. In this case, he said that we should let the people debate it in both the House and the Senate, and we will see. It was not blocked at the beginning because it was constitutional or unconstitutional. This question is just one of the many aspects that they would use to decide that a bill is totally ridiculous.

The Chair: You are tabling it today?

l'unité de négociation du zoo de Toronto, par exemple — ont le droit de voter les conventions collectives et ont accès aux états financiers. Les lois sont très claires. Le projet de loi est une solution en quête d'un problème.

La sénatrice Nancy Ruth : Je voulais savoir si vous et vos dirigeants, dans les deux camps, avez déjà discuté de la possibilité de contester le projet de loi, s'il est adopté, sur le fondement de sa constitutionnalité, et réservé les fonds à cette fin.

M. Moist : Cela ne fait aucun doute. Je pense que le mouvement syndical canadien va contester le projet de loi.

La sénatrice Nancy Ruth : Avez-vous d'autres commentaires?

M. Dassios : Si vous voulez savoir si des fonds ont été réservés, vous aurez accès à l'information seulement si le projet de loi est adopté.

M. Mancinelli : Nous sommes prêts à fournir tout l'argent qui sera nécessaire pour contester le projet de loi, parce qu'il enfreint les droits de nos membres ainsi que les droits démocratiques des syndicats du pays.

La sénatrice Nancy Ruth : Vous êtes tout à fait en désaccord avec le juge Bastarache lorsqu'il dit qu'il s'agit d'une limitation raisonnable de vos droits?

M. Mancinelli : Très juste.

La sénatrice Nancy Ruth : Ce qui va se passer va être intéressant à regarder.

Le président : Je voudrais dire à nos témoins que ça a été une séance des plus intéressantes, comme en témoignent la vigueur du débat et le nombre de questions qui ont été posées. Merci beaucoup au nom de tous les membres du comité.

La sénatrice Hervieux-Payette souhaite dire quelque chose avant la levée de la séance.

La sénatrice Hervieux-Payette : Les gens qui ne font pas habituellement partie du comité n'ont peut-être pas reçu le document en question, mais celui-ci sera joint aux délibérations d'aujourd'hui. Stéphane Dion a écrit une lettre. On a dit à quelques reprises ici que le projet de loi était constitutionnel selon lui. Il explique dans sa lettre que ses propos n'avaient rien à voir avec son avis concernant la constitutionnalité du projet de loi. La Chambre des communes décide toujours qu'un projet de loi peut faire l'objet d'un débat ou non. Je pense que le mot clé, c'est « débat », c'est-à-dire que, si le projet de loi est tout à fait farfelu, bien entendu, le comité et la Chambre ne permettront pas qu'il continue d'être examiné. Je parle des projets de loi d'initiative parlementaire. Dans ce cas-ci, M. Dion a dit que, selon lui, il fallait laisser la Chambre et le Sénat en débattre avant de prendre une décision. Le projet de loi n'a pas été bloqué au départ parce qu'il était constitutionnel ou inconstitutionnel. Ce n'est que l'un des nombreux aspects qu'on examine lorsqu'il s'agit de décider qu'un projet de loi est totalement ridicule.

Le président : Vous déposez la lettre aujourd'hui?

Senator Hervieux-Payette: This is available to everyone and to the public.

The Chair: Thank you very much. This meeting is adjourned.
(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 6, 2013

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations), met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Today we will continue our consideration of Bill C-377, an Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations.)

Yesterday, we heard from representatives from various organizations. Today, in our first hour, we are pleased to welcome Ken Georgetti, President of the Canadian Labour Congress; Stephen Ginsberg, Executive Director, CAW Legal Services Plan; Ralf Hensel, General Counsel and Director of Policy, The Investment Funds Institute of Canada; and Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions, Canadian Life and Health Insurance Association Inc.

As is our tradition at this committee, we will start with opening statements from each, starting with you, Mr. Georgetti.

Ken Georgetti, President, Canadian Labour Congress: Thank you for inviting me to speak today. The Canadian Labour Congress is the largest democratic organization, representing 3.3 million workers in 25,000 local unions, branches and lodges, federations of labour and labour councils in every imaginable occupation from coast to coast to coast.

The brief you received from us outlines our main issues with Bill C-377, but let me summarize. Bill C-377 is a solution in search of a problem. It wrongly violates Canada's Constitution and the Charter of Rights and Freedoms. You have heard from eminent constitutional experts who have testified that Bill C-377 falls outside Parliament's jurisdiction. It relates not to the tax authority of the federal Parliament but the regulation of trade unions or labour relations. It causes Canada's Privacy Commissioner concern and it offends the intent of federal and provincial privacy laws. It creates an unfair advantage for non-union construction contractors and an uneven playing field in the labour market. It ignores the basic facts of the democratic structures of trade unions and the legal frameworks within which trade unions already operate. Out of a wide range of non-profit and professional organizations that democratically, and, I might

La sénatrice Hervieux-Payette : Elle est accessible à tous et au public.

Le président : Merci beaucoup. La séance est levée.
(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 6 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

Nous avons entendu hier des représentants de divers organismes. Aujourd'hui, pour la première heure, nous sommes ravis d'accueillir M. Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada, M. Stephen Ginsberg, directeur exécutif, CAW Legal Services Plan, M. Ralf Hensel, conseiller juridique principal et directeur des politiques, Institut des fonds d'investissement du Canada, et M. Ron Sanderson, directeur général, Rentes et imposition des titulaires de polices, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Comme le veut la tradition au comité, nous entendrons d'abord les déclarations liminaires de tous les témoins, et nous commencerons par vous, M. Georgetti.

Ken Georgetti, président, Congrès du travail du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui. Le Congrès du travail du Canada, la plus grande organisation démocratique au Canada, représente 3,3 millions de travailleurs provenant de 25 000 sections locales, divisions et loges, fédérations du travail et conseils du travail, et qui occupent tous les métiers possibles d'un océan à l'autre.

Le mémoire que nous vous avons fait parvenir décrit nos principales préoccupations concernant le projet de loi C-377, mais permettez-moi de vous les résumer. Le projet de loi C-377 est une solution en quête d'un problème. Il enfreint gravement la Constitution du Canada et la Charte canadienne des droits et libertés. Vous avez entendu d'éminents constitutionnalistes dire que le projet de loi C-377 ne relève pas du champ de compétence du Parlement. Il ne concerne pas les autorités fiscales du Parlement fédéral, mais la réglementation des syndicats ou des relations de travail. Il préoccupe la commissaire à la protection de la vie privée du Canada et va à l'encontre des lois provinciales et fédérales en matière de protection de la vie privée. Il confère injustement un avantage aux entrepreneurs en construction non syndiqués et crée des inégalités sur le marché du travail. Le projet de loi fait fi des éléments de base des structures démocratiques des

add, appropriately, govern their own affairs, from doctors to lawyers to engineers to accountants, Bill C-377 exclusively singles out unions for punitive and costly treatment. It does so only for crass political gain for the Conservative Party and their allies.

You, honourable senators, can put a stop to this mistaken and error-ridden legislation. You can do so completely in keeping with your important role in the Canadian Constitution as the house of sober second thought. It is within your mandate to protect Canadians from a political failure by the House of Commons and from overreaching special interests with very deep pockets.

Despite what radical Conservatives would have you believe, this bill is nothing more than political retaliation. It does not address an existing problem or cure any actual mischief. At its core, this bill is political bullying. Why else would the *The Globe and Mail* newspaper editors, in December, when this bill passed the House of Commons, refer to Bill C-377 as nothing more than “a witch-hunt”? The *Globe* is hardly known for its pro-labour sentiments, but it called Bill C-377 for what it is.

The truth is that the bill’s main proponent, Merit Canada and their president, Terrance Oakey, had at least eight private meetings with senior officials, including Nigel Wright in the Prime Minister’s Office, to facilitate the passage of Bill C-377. The truth is that this misguided legislation will cost taxpayers upwards of \$60 million. The truth is that the Canadian and Quebec bar associations and the Federation of Law Societies of Canada and some of this country’s most prominent legal scholars have voluntarily come forward and told this committee that Bill C-377 breaches the Constitution, offends the Privacy Act and violates solicitor-client privilege.

The truth is that the courts will overturn this bill, so why continue pushing it? We believe it is just for one reason — money. There are some radical Conservatives who have long demonized organized labour. Pushing this agenda is simply a fundraising campaign to pad the Conservative Party war chest, and they are contorting their own principles to meet these goals.

Bill C-377 was passed by a government that praises less bureaucracy and less oversight, that is wrongly cutting tens of thousands of public services jobs to Canadians, but Bill C-377 would do the opposite. As other witnesses have testified, this bill will lead to a greater cost and responsibility for federal departments such as the Canada Revenue Agency, more

syndicats et des cadres juridiques dans lesquels les syndicats exercent déjà leurs activités. Parmi un vaste éventail d’organisations professionnelles et sans but lucratif qui régissent leurs propres affaires de manière démocratique et appropriée, que ce soit des médecins, des avocats, des ingénieurs ou des comptables, le projet de loi C-377 prévoit un traitement punitif et coûteux exclusivement aux syndicats. Cela ne fait que servir les basses fins politiques du Parti conservateur et de ses alliés.

Vous, mesdames et messieurs les sénateurs, pouvez mettre un frein à cette mesure législative trompeuse et remplie d’erreurs. Vous pouvez le faire tout en respectant votre important rôle dans notre Constitution canadienne en tant que Chambre de second examen objectif. Vous avez le mandat de protéger la population canadienne d’une erreur politique de la Chambre des communes et des groupes d’intérêts spéciaux ambitieux aux portefeuilles bien garnis.

Malgré ce que les conservateurs radicaux prétendent, le projet de loi n’est rien d’autre qu’une forme de représailles politiques. Il ne répond pas à un réel problème et ne résout pas un quelconque méfait. Il est essentiellement une manœuvre d’intimidation politique. Pour quelle autre raison les rédacteurs du *Globe and Mail* auraient-ils qualifié en décembre le projet de loi, lors de son adoption par la Chambre des communes, de rien d’autre qu’une « chasse aux sorcières »? Le *Globe and Mail* n’est guère connu pour ses positions favorables aux syndicalistes, mais il a décrit le projet de loi C-377 exactement tel qu’il est.

La vérité est que le principal partisan du projet de loi, Terrance Oakey, le président de Merit Canada, a rencontré en privé au moins huit fois des hauts fonctionnaires du Cabinet du premier ministre afin de faciliter l’adoption du projet de loi C-377. La vérité est que cette mesure législative peu judicieuse pourrait coûter aux contribuables plus de 60 millions de dollars. La vérité est que l’Association du Barreau canadien, le Barreau du Québec, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et certains des plus éminents experts en droit du pays ont tous dit à votre comité que le projet de loi C-377 contrevient à la Constitution, viole la Loi sur la protection des renseignements personnels et enfreint le secret professionnel liant l’avocat à son client.

La vérité est que les tribunaux invalideront le projet de loi. Alors, pourquoi continuer de forcer son adoption? À notre avis, il n’y a qu’une seule raison : l’argent. Certains conservateurs radicaux diabolisent depuis longtemps le mouvement syndical. Ils insistent pour adopter ce programme dans le seul but d’amasser des fonds pour remplir les coffres de guerre du Parti conservateur. Ils vont jusqu’à compromettre leurs propres principes pour atteindre leurs objectifs.

Le projet de loi C-377 a été adopté par un gouvernement qui se félicite de réduire la bureaucratie et la surveillance et qui abolit à tort des dizaines de milliers d’emplois dans les services à la population canadienne. Le projet de loi C-377 ferait exactement le contraire. Comme d’autres témoins vous l’ont expliqué, le projet de loi se traduira par des responsabilités et des coûts accrus pour

bureaucratic red tape, more public servants and more government oversight. All of this hypocrisy simply is unfair to attack unions.

The Chair: Mr. Georgetti, two minutes to conclude, please.

Mr. Georgetti: The Senate has a great opportunity. You can defend our Constitution, you can defend our Charter of Rights and Freedoms, you can save Canadian taxpayers \$60 million, you can reject an unprincipled and discriminatory attack on workers and their democratically run unions and you can demonstrate that the role of the Senate is an essential part of our country.

I welcome your questions.

Ralf Hensel, General Counsel and Director of Policy, The Investment Funds Institute of Canada: Good morning, honourable senators. My name is Ralf Hensel, and I am the General Counsel, Corporate Secretary and Director of Policy for fund management issues for The Investment Funds Institute of Canada, or IFIC. On behalf of IFIC and its members, I am pleased to be here today to discuss our concerns with respect to Bill C-377.

IFIC is the national association of the Canadian mutual funds industry. Its members comprise investment fund companies that sponsor, manage and administer funds, as well as firms that distribute funds across Canada. As of April 30 of this year, the industry in Canada comprised about \$910 billion in assets under management. About 12 million Canadians own mutual funds for their retirement savings and investment needs. My remarks will echo those that will be presented shortly by Mr. Sanderson on behalf the CLHIA. Furthermore, a letter outlining our concerns was submitted to this committee on February 19, 2013.

Our members' concerns with this bill relate to unintended consequences. We believe that Bill C-377 as currently drafted inadvertently creates a reporting requirement for mutual funds that will impose on them a costly and unnecessary administrative burden that will ultimately be borne by the millions of Canadians who own them. The bill's stated purpose is to require public disclosure of financial information from labour organizations. It was clearly not directed at publicly offered mutual funds. The bill adds section 149.01 to the Income Tax Act, in which labour trust, this is the key term, is defined to mean, and I will get a little technical:

les ministères fédéraux comme l'Agence du revenu du Canada, plus de formalités administratives, davantage de fonctionnaires et une plus grande surveillance gouvernementale. Et toute cette hypocrisie vise uniquement à s'attaquer injustement aux organisations syndicales.

Le président : Monsieur Georgetti, vous avez deux minutes pour conclure vos remarques, s'il vous plaît.

M. Georgetti : Le Sénat a une merveilleuse occasion. Vous pouvez défendre notre Constitution et notre Charte des droits et libertés, vous pouvez faire épargner 60 millions de dollars aux contribuables canadiens, vous pouvez rejeter une attaque discriminatoire et sans scrupules contre les travailleurs et leurs syndicats dirigés démocratiquement, et vous pouvez démontrer que le rôle du Sénat est réellement essentiel dans notre pays.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

Ralf Hensel, conseiller juridique principal et directeur des politiques, Institut des fonds d'investissement du Canada : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis Ralph Hensel, conseiller juridique principal et directeur des politiques à l'Institut des fonds d'investissement du Canada, ou l'IFIC. Au nom de l'institut et de ses membres, je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour discuter de nos préoccupations concernant le projet de loi C-377.

L'IFIC est l'association nationale de l'industrie canadienne des fonds d'investissement. Elle compte parmi ses membres des sociétés de fonds communs de placement qui financent et administrent des fonds, ainsi que des sociétés qui distribuent des fonds partout au pays. Au 30 avril de cette année, l'industrie gérait des actifs d'environ 910 milliards de dollars. À peu près 12 millions de Canadiens détiennent des fonds mutuels pour leur épargne-retraite et leurs besoins en investissements. Mes observations iront dans la même veine que l'exposé que M. Sanderson fera sous peu au nom de l'ACCAP. De plus, une lettre dans laquelle nous présentons nos préoccupations a été remise au comité le 19 février 2013.

Nos membres s'inquiètent des conséquences imprévues du projet de loi. Nous croyons que le projet de loi dans sa forme actuelle crée involontairement une exigence de déclaration pour les fonds mutuels en leur imposant un fardeau administratif onéreux et inutile, fardeau qui sera au bout du compte assumé par les millions de Canadiens qui détiennent des fonds mutuels. L'objectif déclaré du projet de loi consiste à exiger des organisations syndicales de divulguer publiquement leurs renseignements financiers. Cette exigence ne visait manifestement pas les fonds mutuels publiquement offerts. Le projet de loi ajoute l'article 149.01 à la Loi de l'impôt sur le revenu, dans lequel on définit la fiducie de syndicat, qui est l'expression clé ici. Je vais vous lire la définition, qui est un peu technique :

. . . a trust or fund in which a labour organization has a legal, beneficial or financial interest or that is established or maintained in whole or in part for the benefit of a labour organization, its members or the persons it represents.

The reporting obligation is imposed on the labour trust, and it is subject to fine if it does not comply. Labour trust is cast in so broad a manner that we believe on a fair and reasonable interpretation it captures any trust or fund offered to the public in which there is a single unit holder or beneficiary who is a member of a labour organization. That fund would then be subject to the bill's full disclosure requirements.

At its essence, then, any mutual fund that has just one investor who is a member of a labour organization would be tainted and therefore subject to the bill. Whether the tainted fund would need to report on the personal investments of only those who are members of a labour organization or all the investors in that fund is not entirely clear, but we cannot believe that requiring public reporting by public mutual funds on the personal investing and savings activities of investors, whether or not members of labour organizations, was the intent of the drafters and promoters of this bill.

Generating and filing the specified reports will itself be an unwarranted administrative burden for fund companies, but that burden pales in the face of the activity necessary to ascertain initially and on an ongoing basis every investor's relationship, if any, with a labour organization — every current investor, and remember, 12 million, and every new investor in every series of every fund managed by every firm, which is a lot of "every"s. There are over 9,000 series of funds. This is a Herculean effort to be required. An individual's affiliation if any to a labour organization is irrelevant to his or her personal investment decision and to the assessment of which funds would be suitable for them. Investment advisers would not request this sort of information. Instead, they would focus on risk tolerance, investment objectives, financial wherewithal — the sorts of information that must be obtained for them to comply with their "know your client" obligations.

Union affiliation information has never been requested from investors, nor is it currently being requested from potential investors when they seek to buy mutual funds. Even once collected, this information would have to be probed regularly to test whether any current fund investors have become or cease to be affiliated with a labour organization since becoming investors in the fund. It will therefore be very difficult and very expensive

[...] Fiducie ou fonds dans lesquels une organisation ouvrière possède un intérêt juridique, bénéficiaire ou financier, ou qui sont constitués et administrés en tout ou en partie au bénéfice d'une organisation ouvrière, de ses membres ou des personnes qu'elle représente.

L'exigence de déclarer les renseignements est imposée à la fiducie de syndicat, qui est passible d'une amende si elle ne s'y conforme pas. La définition de fiducie de syndicat est tellement large que si nous l'interprétons d'une manière juste et raisonnable, elle engloberait l'ensemble des fiducies ou des fonds offerts au public qui ne comptent qu'un seul détenteur de parts ou bénéficiaire membre d'une organisation syndicale. Ce fonds serait alors assujéti aux exigences de divulgation complète prévues dans le projet de loi.

Essentiellement, tous les fonds mutuels qui n'ont qu'un seul investisseur qui est membre d'une organisation syndicale seraient biaisés et, par conséquent, seraient assujéttis au projet de loi. Il n'est pas tout à fait clair si le fonds biaisé est tenu de déclarer les investissements personnels des membres d'une organisation syndicale uniquement ou de tous les investisseurs. Toutefois, nous ne croyons pas que l'intention des rédacteurs et des promoteurs du projet de loi était d'exiger que les fonds mutuels publics déclarent les placements personnels et les opérations d'épargne des investisseurs, qu'ils soient membres ou non d'une organisation syndicale.

La production et le dépôt de rapports précis constitueront en soi un fardeau administratif injustifié pour les sociétés de fonds, mais ce fardeau n'est rien si l'on compare aux activités qu'il faudra mener pour établir et entretenir des relations avec les investisseurs, s'il y en a, avec une organisation syndicale — c'est-à-dire avec tous les investisseurs actuels, et n'oubliez pas qu'ils sont 12 millions, et avec tous les nouveaux investisseurs dans tous les fonds administrés par toutes les sociétés existantes, ce qui est énorme. On compte plus de 9 000 séries de fonds. On demande aux sociétés de faire des efforts herculéens. L'affiliation d'une personne à une organisation syndicale n'a rien à voir avec ses décisions en matière d'investissement ni avec les fonds qui pourraient lui convenir. Les conseillers en placement n'exigeraient pas ce genre de renseignements. Ils se concentreraient plutôt sur la tolérance au risque, sur les objectifs en matière d'investissement et sur les moyens financiers — le genre de renseignements qu'ils doivent obtenir pour connaître leur client, ce qu'ils sont tenus de faire.

On n'a jamais demandé aux investisseurs de divulguer l'information concernant leur affiliation à un syndicat; on ne demande pas non plus aux investisseurs éventuels qui envisagent d'acheter des fonds mutuels de fournir ces renseignements. Même une fois qu'elle est recueillie, cette information devrait être examinée régulièrement pour vérifier si les investisseurs du fonds sont devenus affiliés ou ont cessé d'être affiliés à une organisation

for the fund industry to comply with the bill in its current form, especially as it appears this is an entirely unintended consequence of the breadth of the definition of labour trust.

As we recommended in our February 19 letter, at a minimum, the definition of labour trust must be revised to require a much more substantial connection between a particular fund and a labour organization. For greater certainty, it should be revised to explicitly exclude public mutual funds and other similar trusts and funds that were not meant to be included.

I believe CLHIA has already offered some detailed wording for a carve-out of this sort to address these issues. We recommended that the words “in whole or in part” be removed from the definition and replaced with the word “wholly” so that only trusts or funds wholly or exclusively maintained for the benefit of the labour organization, its members or the persons it represents would be subject to the requirements. I appreciate that this might not resolve all of the issues put forth by CLHIA — and we can discuss that — but IFIC and its members would be pleased to review any suggested amendments to the definition or to the bill more broadly to consider whether they resolve these issues. With that, I will conclude my remarks and look forward to your questions at the end.

Stephen Ginsberg, Executive Director, CAW Legal Services Plan: I appreciate the opportunity to speak to senators today. Also, the chairperson of our board of trustees, Mary Jane Mossman, is in attendance here today. Many of you might know her as a faculty member of Osgoode Hall Law School who has been, throughout her esteemed career, very involved in access to justice. Our letter is already before you. It is dated January 11, 2013. It explains in detail the structure of our organization, CAW Legal Services Plan, which is a generic name for 32 employee trusts that are legal services plans.

I will not repeat all of what is in my letter other than to emphasize that we are an independent organization. One half of the members on our board of trustees are from General Motors, Ford and Chrysler, and the other half are from the CAW union, Canadian Auto Workers. We started in 1985. We currently provide legal services benefits to approximately 87,000 plan members, their spouses and dependents. These are personal legal services. We do not provide any legal services for the union, just for its membership. We are asking for a very simple amendment to Bill C-377 — more of an administrative matter — that the words “a group legal services plan” be added to the list of exempted benefit plans currently set out in subsection 149.01(6) (b). To just give an idea of some of those — I am sure that you know them — some are: an employee life and health trust, a group sickness and accident insurance plan, a group term life

syndicale depuis qu'ils sont devenus des investisseurs du fonds. Il sera par conséquent très difficile et très coûteux pour le secteur des fonds mutuels de se conformer au projet de loi dans sa forme actuelle, surtout étant donné que cela semble être une conséquence tout à fait non voulue de la portée de la définition de fiducie de syndicat.

Comme nous l'avons recommandé dans notre lettre datée du 19 février, la définition de fiducie de syndicat doit être révisée à tout le moins pour exiger qu'il y ait un lien beaucoup plus substantiel entre un fonds donné et une organisation syndicale. Par souci de précaution, la définition devrait être révisée pour exclure explicitement les fonds mutuels publics et d'autres fiducies et fonds semblables qui ne devaient pas être inclus.

Je crois que l'ACCAP a déjà fourni un libellé détaillé pour ajouter cette exclusion afin de corriger le problème. Nous avons recommandé que les termes « en tout ou en partie » soient retirés de la définition et soient remplacés par le terme « entièrement » pour que seulement les fiducies ou les fonds qui sont exclusivement administrés au bénéfice de l'organisation ouvrière, de ses membres ou des personnes qu'elle représente soient assujettis aux exigences. Je sais que cet amendement ne règlera peut-être pas tous les problèmes soulevés par l'ACCAP — et nous pourrions en discuter —, mais l'IFIC et ses membres seraient ravis d'examiner tous les amendements proposés à la définition ou au projet de loi de façon plus générale pour voir s'ils règlent ces problèmes. Sur ce, je vais conclure mes remarques. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions à la fin.

Stephen Ginsberg, directeur exécutif, CAW Legal Services Plan : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'entretenir avec vous aujourd'hui. La présidente de notre conseil d'administration, Mary Jane Mossman, est également présente. Un grand nombre d'entre vous la connaissent comme membre du corps professoral de l'Osgoode Hall Law School. Tout au long de son estimée carrière, elle s'est beaucoup occupée de l'accès à la justice. Notre lettre du 11 janvier 2013, que vous avez déjà sous les yeux, explique en détail la structure de notre organisation, CAW Legal Services Plan, qui est un nom générique pour 32 fiducies d'employés qui sont des régimes d'assurance de protection juridique.

Je ne reviendrai pas là-dessus, sinon pour insister sur le fait que notre organisation est indépendante. La moitié des membres du conseil d'administration représentent General Motors, Ford et Chrysler, tandis que l'autre moitié est issue du syndicat des TCA, des Travailleurs canadiens de l'automobile. Nos activités ont débuté en 1985. Nous offrons maintenant des services juridiques à environ 87 000 membres du régime, à leurs conjoints ou conjointes et à leurs personnes à charge. Ce sont des services juridiques aux particuliers. Nous n'offrons pas de services juridiques au syndicat; ils sont destinés uniquement aux membres. Nous vous demandons d'apporter un amendement administratif très simple au projet de loi C-377 : Que les mots « d'un régime collectif de services juridiques » soient ajoutés à la liste des régimes soustraits aux dispositions du projet de loi qui figure à l'alinéa 149.01(6)b). Je suis certain que vous les

insurance plan and a private health services plan. These are all similar to group legal services plans. It is just that we are not that well known. Not that many Canadians have this type of benefit.

The original version of the bill, as you know, did not contain any exemptions for employee benefit plans, but, to his credit, Mr. Hiebert was the one who recommended to the House of Commons Standing Committee on Finance that the bill be amended in that regard. Unfortunately, as I said, we were not included in the list, but we believe that this omission was unintended. We are, to use Mr. Hiebert's words, "a benefit-paying institution," a related benefit firm. I quote from when he spoke before the House of Commons standing committee: "... the bill's definition may have had the unintended consequence of capturing certain benefit-paying institutions. . . I would encourage. . . an amendment. . . that would clarify that pension, health care, and related benefit firms are not captured by the reporting requirements of my bill."

He also stated that his amendments were, in part, due to privacy concerns. I quote again: "... to ensure privacy for the identity of individuals. . . receiving benefits [and]. . . reinforce the confidentiality of solicitor-client privilege. . . it is not the purpose of my bill to impinge on the privacy of individual Canadians."

Mr. Hiebert's comments obviously support our request to be included in the list of exempted employee benefit plans. We have a top 10 list, if you will, not in any particular order, of reasons why we should be added to the exemption that already exists.

First, our organization is not a union. We are an employee trust, under section 248 of the Income Tax Act. In fact, as I mentioned before, we are actually 32 employee trusts. There is an employee trust for every collectively bargained legal services plan. Companies such as GM, Ford and Chrysler have this benefit for their workers, as do Lear and Magna. Some of the Magna shops, as you might know, are represented by the CAW, and the CAW has bargained this benefit into some of the collective agreements. Those are just examples, so that is the kind of reporting that we have. That is all reported under section 248 of the Income Tax Act.

connaissez, mais je vais vous en fournir quelques exemples pour vous donner une idée. Il pourrait s'agir d'une fiducie de soins de santé au bénéfice des employés, d'un régime d'assurance collective contre la maladie et les accidents, d'un régime d'assurance-vie collective temporaire et d'un régime privé d'assurance-maladie. Ils sont très semblables aux régimes collectifs d'assurance de protection juridique. C'est juste que nous ne sommes pas très bien connus. Peu de Canadiens ont ce genre d'avantages sociaux.

La version initiale du projet de loi, comme vous le savez, ne prévoyait aucune exemption pour les régimes d'avantages au bénéfice des employés. Cependant, et c'est tout à son honneur, l'auteur du projet de loi d'initiative parlementaire, M. Hiebert, est celui qui a recommandé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes que le projet de loi soit amendé à cet égard. Malheureusement, comme je l'ai dit, les régimes de services juridiques ne figuraient pas à la liste. Nous croyons que cette omission n'était pas voulue. Nous sommes, pour reprendre les propos de M. Hiebert, une « institution versant des prestations », une autre institution semblable versant des prestations. Je vais citer un passage du témoignage qu'il a fait devant le comité permanent de la Chambre des communes : « [...] la définition de 'fiducie de syndicat' pourrait avoir eu comme conséquence imprévue d'inclure à tort certaines institutions versant des prestations [...]. J'inciterais le comité à envisager la modification [...] pour qu'elle indique clairement que les caisses de retraite, les fiducies de santé et d'autres institutions semblables versant des prestations ne sont pas visées par les exigences de déclaration énoncées dans le projet de loi. »

Il a également affirmé que ses amendements avaient été en partie dictés par des préoccupations pour la protection des renseignements personnels. Je cite encore une fois ses propos : « [...] protéger l'identité des personnes qui touchent des prestations [...] et renforcer la notion de secret professionnel. [...] Le projet de loi ne cherche pas à porter atteinte à la vie privée des Canadiens. »

Les propos de M. Hiebert appuient la demande que nous formulons afin que nos services soient ajoutés à la liste des régimes d'avantages au bénéfice des employés qui sont exemptés. Nous avons une liste des 10 meilleures raisons, qui ne sont pas énumérées dans un ordre particulier, pour lesquelles nous devrions être ajoutés à la liste de ceux qui sont exemptés.

Premièrement, notre organisation n'est pas un syndicat. Nous sommes une fiducie d'employés, en vertu de l'article 248 de la Loi de l'impôt sur le revenu. En fait, comme je l'ai déjà mentionné, nous représentons 32 fiducies d'employés. Il existe une fiducie d'employés pour chaque régime de services juridiques négocié collectivement. Des entreprises comme GM, Ford et Chrysler ont ce régime pour leurs travailleurs, de même que Lear et Magna. Certains des ateliers de Magna, comme vous le savez peut-être, sont représentés par CAW, qui a négocié cet avantage dans les conventions collectives. Ce ne sont là que quelques exemples; c'est le genre de déclaration que nous avons. Tout est énoncé à l'article 248 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Second, we do not receive any money from unions or from union dues.

Third, we do not receive any money, benefits or special subsidies from the government.

Fourth, we do not engage in, nor do we spend money on, any political activities.

Fifth, we receive our funding from premiums paid by the corporate sponsors. In other words, just like other benefit plans, the companies pay a premium for the services, and that is how we receive our funding.

Sixth, our members pay income tax on the premiums paid by our corporate sponsors, so all of those premiums, divided by the membership, ends up going on T4 A slip, which is added to the members' tax base. Not only do we not receive any tax benefits, but our members pay tax on this benefit. Unlike health benefits, legal services plans are not exempted as a taxable benefit under section 6 of the Income Tax Act.

Seventh, each of our legal services plan trusts file an annual tax return, a T3 tax return, pursuant to section 248 of the Income Tax Act.

Eighth, our organization is, obviously, a benefit-paying institution, to use Mr. Hiebert's words.

Ninth, we have thousands of transactions and disbursements every year. We opened over 36,000 cases or requests for services in the year 2012. We pay lawyers who are on our panel for these services. We reimburse some of our members who go to lawyers not on our panel, and this would involve an extreme amount of reporting for each one of these 32 trusts.

Tenth, privacy for the identity of individuals receiving legal services benefits is obviously extremely important. There is solicitor-client privilege in all of our benefit transactions. As we noted in our letter, there has been a considerable amount of discussion, at federal and provincial levels, about access to justice. This is a way for access to justice, and we hope that you can add this small amendment to the bill. Thank you.

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions, Canadian Life and Health Insurance Association Inc.: Honourable senators, we are pleased to share our views as you consider Bill C-377. The Canadian Life and Health Insurance Association is a voluntary association whose member companies account for over 99 per cent of Canada's life and health insurance business. The industry provides a wide range of financial security products to about 26 million Canadians. Our principal concern with this bill is privacy. As drafted, the bill could make public the benefit

Deuxièmement, nous ne recevons pas d'argent des syndicats ni des cotisations syndicales.

Troisièmement, nous ne recevons pas d'argent, d'avantages ni de subventions spéciales de l'État.

Quatrièmement, nous ne nous livrons à aucune activité politique et nous n'y consacrons pas d'argent.

Cinquièmement, nous recevons nos fonds des primes versées par les sociétés qui nous parrainent. Autrement dit, comme n'importe quel autre régime d'avantages, les entreprises versent une cotisation pour les services, et c'est de cette manière que nous obtenons notre financement.

Sixièmement, les membres de notre régime paient de l'impôt sur le revenu pour les primes versées par les sociétés qui nous parrainent. Toutes ces cotisations, divisées entre les membres, sont déclarées sur le feuillet T4A, ce qui est ajouté à l'assiette fiscale des membres. Nous ne recevons pas d'avantages fiscaux, mais nos membres paient également de l'impôt sur ces avantages. Contrairement aux régimes d'assurance-maladie, les régimes de services juridiques ne sont pas exemptés en tant qu'avantage imposable aux termes de l'article 6 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Septièmement, chacune de nos fiducies de services juridiques fait une déclaration de revenu annuelle, le formulaire T3, conformément à l'article 248 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Huitièmement, notre organisme est de toute évidence une institution versant des prestations, pour reprendre les propos de M. Hiebert.

Neuvièmement, nous faisons des milliers d'opérations et de débours chaque année. Nous avons ouvert plus de 36 000 dossiers ou demandes de services en 2012. Nous payons les avocats qui font partie de notre groupe d'experts pour ces services. Nous remboursons certains de nos membres qui font appel à des avocats qui ne font pas partie de notre groupe d'experts, ce qui signifie que chacune des 32 fiducies doit fournir d'énormes quantités d'information.

Dixièmement, il est extrêmement important de protéger l'identité des prestataires de services juridiques. Il existe un secret professionnel à protéger pour chacune de nos opérations portant sur des prestations. Comme nous l'avons souligné dans notre lettre, nous avons beaucoup discuté de l'accès à la justice, tant au fédéral qu'au provincial. Il existe un moyen d'accéder à la justice, et nous espérons que vous pourrez ajouter ce petit amendement au projet de loi. Merci.

Ron Sanderson, directeur, Pensions et imposition des titulaires de polices, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous sommes ravis de vous faire part de nos points de vue dans le cadre de votre étude du projet de loi C-377. L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes est une association à adhésion libre dont les membres détiennent plus de 99 p. 100 des affaires d'assurance-vie et d'assurance-santé en vigueur au Canada. Notre industrie fournit à environ 26 millions

payments we make to individual Canadians. We already report required information for tax purposes, but that information is confidential. We believe that this bill would be at odds with reasonable consumer expectations of privacy for their medical and financial affairs. Other evidence, including from the Canadian Bar Association, also raises this concern.

Canadian Life and Health Insurance Association Inc. has made representations regarding this bill to its sponsor and to the Commons Standing Committee on Finance. We have focused on what we believe was a broader than intended scope, which would have required reporting contributions to and payments from workplace employee benefit plans. We do not believe that the bill was intended to make public information relating to reimbursement of costs for prescription drugs or for a child's orthodontics or similar benefits that arise because of an employment and insurance relationship. However, that is what the original bill would have done.

As noted in the Privacy Commissioner's evidence, amendments in the Commons addressed these issues in part. Those changes might not remove all health benefit plans from the bill's scope. Other amendments have created ambiguity, so some important drafting changes are still needed if the bill is to proceed. In particular, the bill provides that labour trusts must report transactions involving an individual or entity, where those transactions' total value exceeds \$5,000. Let me drill down and reiterate Mr. Hensel's evidence. Proposed subsection 149.01(1) defines "labour trust" to include a fund maintained, in part, for the benefit of labour organization members. "Fund" is not defined. Contracts, such as group term life insurance policies, are characterized as labour trusts, which seems unusual since there is no fund specifically associated with such contracts. As drafted, funds need not be exclusively intended or operated for members of a labour organization.

The bar association described impacts on group registered retirement savings plans, but the problem is broader. For instance, if a member of a labour union were independent of her union activities to hold units of a retail mutual fund in an RRSP, then that fund would appear to constitute a labour trust under this bill. It would appear that the mutual fund would be tainted so that all other investors in the mutual fund, despite being unrelated to the union member and having no union

de Canadiens une large gamme de produits assurant la sécurité financière. Notre principale préoccupation au sujet du projet de loi concerne la protection de la vie privée. Dans sa forme actuelle, le projet de loi pourrait exiger que soient rendues publiques les prestations que nous versons aux Canadiens. Nous déclarons déjà les renseignements personnels exigés aux fins de l'impôt, mais ces derniers sont confidentiels. Selon nous, le projet de loi irait à l'encontre des attentes légitimes des consommateurs quant au respect du caractère privé de leurs renseignements personnels médicaux et financiers. D'autres organismes, dont l'Association du Barreau canadien, ont également soulevé ce problème.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. a présenté des mémoires au parrain du projet de loi ainsi qu'au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Nous nous sommes concentrés sur la portée du projet de loi, qui, en englobant la déclaration des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employeurs et des prestations versées par ces régimes, dépassait le but recherché, selon nous. En effet, nous ne pensons pas que le projet de loi visait à rendre publics des renseignements sur le remboursement des coûts des médicaments, des soins orthodontiques d'un enfant ou d'autres paiements similaires découlant d'une relation d'emploi ou d'une assurance. Pourtant, c'est le résultat qu'aurait eu le projet de loi initial.

Comme l'a souligné la commissaire à la protection de la vie privée lors de son témoignage, des modifications apportées par la Chambre des communes règlent en partie ces questions. Ces modifications ne retirent pas nécessairement tous les régimes d'assurance-maladie du champ d'application du projet de loi. D'autres changements ont donné lieu à une ambiguïté, et certaines modifications importantes au libellé s'imposent pour que le projet de loi puisse passer à l'étape suivante. En particulier, le libellé prévoit que les fiducies de syndicat doivent déclarer toute opération faisant intervenir un particulier ou une entité lorsque la valeur totale de cette opération est supérieure à 5 000 \$. Permettez-moi d'approfondir la question et de répéter les propos de M. Hensel. Selon le paragraphe 149.01(1) proposé, « fiducie de syndicat » s'entend du « fonds administré en partie au bénéfice d'une organisation ouvrière, de ses membres ». Le terme « fonds » n'est pas défini. Les contrats, comme les polices collectives d'assurance temporaire sur la vie, sont considérés comme étant des fiducies de syndicat, ce qui étonne quelque peu car il n'y a pas de « fonds » expressément lié à de tels contrats. Dans le libellé actuel, le « fonds » n'a pas à être exclusivement réservé ou administré pour les membres d'une organisation ouvrière.

L'Association du Barreau canadien a décrit les répercussions du projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs dans son témoignage, mais le problème est plus vaste. Par exemple, si un membre d'un syndicat ouvrier, peu importe ses activités au sein du syndicat, détenait des unités d'un fonds commun de placement dans le cadre d'un REER « de détail », il semble que ce fonds constituerait une fiducie de syndicat aux termes du projet de loi. Le fonds commun serait apparemment

membership themselves, would find their personal financial transactions to be a matter of public record, searchable by anyone, anywhere.

Under proposed subsection 149.01(5), payments made through a third party or contractor would be reportable. Would health and dental benefits payable by an insurance company acting as an insurer or as an agent of an employer be publicly reportable? Surely, these outcomes would not be acceptable as a matter of public policy and are not what the bill truly intends.

Proposed paragraph 149.01(6)(b) exempts certain single-purpose labour trusts from public reporting if their activities relate exclusively to administration, management or investments under certain benefit plans. Such an exemption would not appear to be available to an arrangement like retail mutual funds, and this seems unreasonable.

If this bill is to proceed, we believe that labour trust is too broadly construed and should be narrowed. The bill should focus on specific activities rather than all activities undertaken by a too broadly defined labour trust. On January 31, we provided your committee with recommended changes to the bill's text together with our rationales for those changes. I would be pleased to respond to any questions arising from those recommendations or more broadly.

Senator Segal: Thank you. I have two questions. I have one for Mr. Georgetti and one for Mr. Hensel.

Mr. Georgetti, I am one of those who happen to believe that a democratic process is made stronger when members of trade unions, trade union federations and others actively engage themselves in the political process in support of whatever political party they think is most reflective of the interests of their members. There are constraints under law with respect to financial contributions that we all face.

I want to get your sense of what this bill, should it be passed in its present form, would do to that dynamic. As you will know, labour leadership often takes positions; rank and file members tend to vote in a way that reflects the Canadian population generally. I would be interested in your own sense, because of your experience as a labour leader in this country, many parts of the country, what you think this bill, if it were passed, would do to the dynamic between unionized members across the country and the political process overall.

compromis, et les transactions financières de tous les autres investisseurs du fonds, même s'ils n'ont aucun lien avec le membre du syndicat en cause et n'en sont pas membres eux-mêmes, passeraient au domaine public, devenant accessibles à n'importe qui, n'importe où dans le monde.

Selon le paragraphe 149.01(5) proposé, les paiements effectués par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un entrepreneur devront être déclarés. Faudrait-il rendre publiques les prestations d'assurances maladie et dentaire versées par une société d'assurances, en tant qu'assureur ou en tant qu'intermédiaire d'un employeur? Il est évident qu'un tel résultat serait inacceptable du point de vue de la politique publique et que ce n'est pas le véritable but du projet de loi.

L'alinéa 149.01(6)(b) proposé exempte certaines fiducies de syndicat créées pour une fin unique de l'obligation de rendre publiques leurs activités si ces dernières ont trait exclusivement à l'administration, à la gestion ou aux placements, aux termes de certains régimes d'avantages sociaux. Une telle exemption ne serait pas accordée à des arrangements comme les fonds communs de placement de détail, ce qui semble injustifié.

Si le projet de loi est adopté, nous estimons que l'interprétation actuelle de l'expression « fiducie de syndicat » est trop large et qu'elle devait être restreinte. Le projet de loi devrait viser des activités précises, et non l'ensemble des activités d'une fiducie de syndicat dont la définition est trop vaste. Le 31 janvier, nous avons communiqué à votre comité des recommandations de modifications au projet de loi, accompagnées d'explications les sous-tendant. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question découlant de ces recommandations ou d'ordre plus général.

Le sénateur Segal : Merci. J'ai deux questions, une pour M. Georgetti et une pour M. Hensel.

Monsieur Georgetti, je suis de ceux qui croient qu'un processus démocratique est plus vigoureux lorsque les membres de syndicats, de fédérations syndicales et d'autres organisations participent activement au processus politique pour appuyer le parti politique qui, d'après eux, représente le mieux leurs intérêts. Nous sommes tous confrontés à des restrictions relatives aux contributions financières aux termes de la loi.

Je veux savoir ce que le projet de loi, s'il est adopté dans sa forme actuelle, changerait à cette dynamique, d'après vous. Comme vous le savez, les dirigeants syndicaux prennent souvent position; le vote des membres ordinaires reflète habituellement ce que pense la population canadienne en général. J'aimerais connaître vos impressions, compte tenu de votre expérience comme dirigeant syndical au pays, quant à la façon dont le projet de loi, s'il est adopté, changerait la dynamique entre les membres syndiqués partout au pays et le processus politique de façon générale.

Mr. Georgetti: Thank you for the question. Let me lay out roughly the structure of the CLC. We have about 3.3 million members. Unions representing about 1 million of those members do have a stated political bias and support a political party. The majority, though, are neutral in their politics.

I do not think this bill by itself will have any effect on how we conduct ourselves and what we do, but I think it will, by its disclosure mechanisms, give arguments and ammunition to those who want to argue that unions should not be involved at all in any political issues, and the use of union dues should be, by legislation, restricted to just collective bargaining. That would go contrary to the last Supreme Court decision made on this issue in a case called *Lavigne*, where the Supreme Court actually said that we not only have a right to be involved in politics but we have an obligation. We take that obligation seriously. We are critical of governments when they put legislation in that negatively affects us, and we are complimentary of governments when they do not.

We have looked at our positions on those issues across a large period of time, with Liberal and Conservative governments federally, and the level of our criticism and commentary on legislation has not changed a bit. We just think that the reaction of this government is such that they take our criticism as political commentary rather than what it should be taken as, which is constructive criticism.

Senator Segal: Thank you. Mr. Hensel, as I heard you talk about the 12 million mutual fund holders across Canada and the impact in terms of the cost of the disclosure, am I reaching by suggesting that this bill, inadvertently perhaps, would be a tax on 12 million Canadians who have invested in good faith and are hoping to get benefit from those mutual funds before they retire, that this is actually a tax bill on individual Canadians who have invested in good faith in mutual funds?

Mr. Hensel: I would not go so far as to call it a tax bill. Our concern would be that the cost of compliance with the bill would be spread across the entire spectrum of investors. As I said, when one investor in the fund theoretically is now subject to the bill, that fund may have another 10,000 investors in it.

Senator Segal: You have to spread the burden of the cost.

Mr. Hensel: Absolutely. It not a tax, per se, just an increase in the administration costs for the funds.

Senator Segal: Of course, but as I understand mutual funds, administrative costs are what are taken off before the holder of the fund gets profit.

Mr. Hensel: Yes.

M. Georgetti : Merci de la question. Permettez-moi d'expliquer rapidement la structure du CTC. Nous comptons environ 3,3 millions de membres. Les syndicats qui représentent environ 1 million de ces membres ont un parti pris politique déclaré et appuient un parti politique. La majorité d'entre eux sont toutefois apolitiques.

Je ne pense pas que le projet de loi à lui seul aura un effet sur la façon dont nous nous comportons et sur ce que nous faisons, mais je pense qu'en raison de ses mécanismes de divulgation, il fournira les arguments et les munitions nécessaires à ceux qui veulent soutenir que les syndicats ne devraient aucunement se mêler des enjeux politiques. L'utilisation des cotisations syndicales devrait, en vertu de la loi, se limiter uniquement aux négociations collectives. Cela irait à l'encontre de la décision que la Cour suprême a rendue à cet égard dans l'affaire *Lavigne*, où elle a décrété que nous avons non seulement le droit de nous mêler de politique, mais que nous sommes aussi tenus de le faire. Nous prenons cette obligation au sérieux. Nous nous montrons critiques envers les gouvernements lorsqu'ils proposent des mesures législatives qui ont des répercussions négatives sur nous, et nous sommes élogieux à leur égard lorsqu'ils ne présentent pas de telles mesures législatives.

Nous avons examiné nos positions sur ces questions sur une longue période, lorsque les libéraux étaient au pouvoir et maintenant que les conservateurs le sont, et les critiques et les observations à l'égard des projets de loi n'ont pas du tout changé. Nous pensons simplement qu'en réagissant de la sorte, le gouvernement actuel interprète nos critiques comme étant des observations à saveur politique, alors qu'ils devraient les considérer comme étant des critiques constructives.

Le sénateur Segal : Merci. Monsieur Hensel, vous avez parlé des 12 millions de détenteurs de fonds mutuels partout au pays et de l'incidence quant au coût associé à la divulgation. Est-ce que j'exagère si je dis que le projet de loi imposera, peut-être de façon involontaire, une taxe aux 12 millions de Canadiens qui ont investi des fonds de bonne foi et espèrent profiter de ces fonds mutuels avant leur retraite? S'agit-il d'une mesure fiscale imposée aux Canadiens qui ont investi de bonne foi dans des fonds mutuels?

M. Hensel : Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est une mesure fiscale. Ce qui nous inquiète, c'est que le coût associé au respect du projet de loi serait réparti parmi l'ensemble des investisseurs. Comme je l'ai dit, lorsqu'un investisseur est en théorie assujéti au projet de loi, le fonds peut compter 10 000 autres investisseurs.

Le sénateur Segal : Il faut répartir les coûts.

M. Hensel : Tout à fait. Ce n'est pas une mesure fiscale en tant que telle; c'est simplement une hausse des coûts administratifs du fonds.

Le sénateur Segal : Bien entendu, mais d'après ce que je comprends des fonds mutuels, les coûts administratifs sont ce qui est supprimé avant que le détenteur du fonds réalise un profit.

M. Hensel : Oui.

Senator Mercer: Gentlemen, thank you for being here to discuss what I describe as just bad legislation. I do not want to get into a philosophical discussion of why it is bad legislation, but I want to talk about the cost, if this legislation is passed, of implementing the legislation — to government, we will find out later — what will be the cost to you?

For example, Mr. Georgetti, you have many unions that are members of the Canadian Labour Congress. They will have to set up a structure in which to collect and report the data. Have you been able to estimate the cost? I apply the same question to the other witnesses, but I will start with you, Mr. Georgetti.

Mr. Georgetti: We have not yet done that. We have done a calculation in my operation, and I will provide that in a minute.

I would like to put on the record that the Canadian Labour Congress makes up 3.3 million unionized workers. There are another 1 million unionized workers out there that do not belong to our congress. Our congress represents 25,000 entities that are captured under this legislation that would have to individually report. That is 25,000 individual reports that would have to come in from the congress' affiliates, labour councils and federations.

When we saw this legislation, I asked our accounting department to give us a cost. Our budget is about \$20 million per year, and the cost to set up a database to collect this information would be \$400,000. Our ongoing cost to collect this information — to be able to segregate it and collect it in a way that would be presentable — would be \$400,000 annually. If you extrapolate that across our system, you are talking in the tens if not hundreds of millions of dollars to our union movement, which would have to be expended to collect this bureaucratic information.

Senator Mercer: Perhaps that is the purpose of this.

Mr. Hensel: I would say the cost that our industry would face is twofold. It would not just be the monetary cost of reaching out to 12 million investors who have never had to provide this information, but there is an additional potential cost. When they are approached to provide this information and say, "It is none of your business," we could argue that we are required by law now to obtain it. They would then say, "I am going to switch to some other product that is not subject to this bill and where I would not have to provide that information." There is the potential fallout to the industry of losing a number of investors who may just put the money into a bank account or a GIC where they are not going to be required to provide the information.

We have not been able to estimate at this point what it would cost to reach out to 12 million investors and to implement a process to go back regularly and probe the information because it

Le sénateur Mercer : Messieurs, merci d'être des nôtres aujourd'hui pour discuter de ce que je qualifie tout simplement de mauvaise mesure législative. Je ne veux pas me lancer dans une discussion philosophique sur les raisons pour lesquelles elle est mauvaise, mais je veux parler de ce que la mise en œuvre du projet de loi, s'il est adopté, vous coûtera — pour ce qui du gouvernement, nous le saurons plus tard.

Par exemple, monsieur Georgetti, vous avez de nombreux syndicats qui sont membres du Congrès du travail du Canada. Ils devront mettre en place une structure où ils devront recueillir et divulguer les données. Avez-vous pu en estimer le coût? J'adresse la même question aux autres témoins, mais j'aimerais d'abord entendre votre réponse, monsieur Georgetti.

M. Georgetti : Nous n'avons pas encore fait d'estimation. Nous avons effectué un calcul à mon organisation, que je vous fournirai dans un instant.

Je tiens à préciser que le Congrès du travail du Canada représente 3,3 millions de travailleurs syndiqués. Il y a un million de travailleurs syndiqués qui ne sont pas affiliés à notre congrès. Nous représentons 25 000 entités qui seraient toutes obligées de divulguer leurs renseignements aux termes de ce projet de loi. C'est 25 000 rapports que les sociétés affiliées au congrès, les conseils du travail et les fédérations du travail seraient tenus de présenter.

Lorsque nous avons vu ce projet de loi, j'ai demandé à notre service de comptabilité de nous fournir un coût. Notre budget s'élève à environ 20 millions de dollars par année, et le coût de la mise sur pied d'une base de données pour recueillir ces renseignements serait de 400 000 \$. Nos coûts permanents pour recueillir l'information — pour pouvoir la ventiler et la colliger de manière à ce qu'elle soit présentable — seraient de 400 000 \$ par année. Si on l'étend à l'ensemble du système, on parle de dizaines voire de centaines de millions de dollars que notre mouvement syndical aurait à dépenser pour recueillir ces renseignements bureaucratiques.

Le sénateur Mercer : C'est peut-être l'objectif.

M. Hensel : Je dirais que le coût que notre industrie aurait à assumer est double. Il n'y a pas que le coût pour contacter les 12 millions d'investisseurs qui n'ont jamais eu à fournir cette information; il y a un coût additionnel possible. Lorsqu'on lui demande de fournir ces renseignements et que l'investisseur dit, « Ce n'est pas vos affaires », nous pourrions faire valoir que nous sommes maintenant tenus par la loi de les obtenir. L'investisseur dirait alors : « Je vais changer pour un autre produit qui n'est pas visé par le projet de loi et pour lequel je ne serai pas obligé de fournir cette information. » Il y a la possibilité que l'industrie perde un certain nombre d'investisseurs, qui pourraient tout simplement décider de placer l'argent dans un compte bancaire ou d'acheter un certificat de placement garanti, où ils ne seraient pas tenus de fournir l'information.

Nous n'avons pas été en mesure pour l'instant d'estimer ce qu'il en coûterait pour contacter les 12 millions d'investisseurs et mettre en œuvre un processus pour vérifier régulièrement

is an ongoing obligation. First you have to bring the funds into compliance with the act, and then you would have to maintain that compliance. It is very large.

Mr. Ginsberg: We have not quantified the cost, but it would be considerable, at least tens of thousands of dollars, but there are also unintended costs, such as the cost of people who are named as receiving more than \$5,000 of benefit, and for what purpose? Even if it just says for legal services, you can have a situation where someone does not want anyone to know that they have been involved in a family law dispute, for example. I do not know what the cost would be of people complaining to us that someone saw their name somewhere and what can we do about it.

Mr. Sanderson: Absent detailed reporting requirements from CRA, it is rather difficult to estimate, but just as a back of an envelope calculation, I looked at Mr. Hensel's membership. If we use the reported information from the U.S. in terms of their time to report, my rough calculation is that his industry would have to add 1,300 people annually just to do the report.

Senator Mercer: My final question is to Mr. Georgetti. I met with members of police unions across the country who were here a short while ago to talk about this proposed legislation. Their concern was even greater because they think this may expose them and their families to security risks. In one case, a policeman related a story about the difficulties they have in dealing with organized crime when people find out personal things about them. A policeman from Halifax reported that a member of organized crime said to him, "I see your daughter takes swimming lessons on Thursday afternoons." That would send a chill down anyone's back.

Have you talked specifically to members of law enforcement unions across the country about their specific problems because of the sensitive nature of the work they do on behalf of Canadians?

Mr. Georgetti: Yes, as well as workers in social welfare and victim relief and all sorts of programs like that.

The other serious concern we have is the disclosure of financial information of seniors and people in retirement that could be victims of scammers because people would know how much money they have. This is really an unnecessary intrusion and why the Privacy Commissioner has expressed serious concern about this proposed legislation. People have a right to their privacy.

We do not see how disclosing this information is of any help to anybody in the country, other than a small group of people that I believe you have already heard from.

l'information, puisque c'est une obligation permanente. Premièrement, il faut faire en sorte que les fonds soient conformes à la loi, puis il faut s'assurer qu'ils le demeurent. C'est une tâche colossale.

M. Ginsberg : Nous n'avons pas quantifié le coût, mais il serait élevé, de l'ordre de dizaines de milliers de dollars au moins, mais il y a également les coûts imprévus, tels que pour ceux qui touchent plus de 5 000 \$ de prestations, et ce à quelle fin? Même si ce n'est que pour des services juridiques, on peut se retrouver avec une situation où quelqu'un ne veut pas que personne ne sache qu'il est mêlé à un conflit familial, par exemple. Je ne sais pas ce qu'il en coûterait pour ceux qui se plaignent à nous que quelqu'un a vu leur nom quelque part ni ce que nous pourrions faire.

M. Sanderson : Puisqu'il n'y a pas d'exigences de déclarations détaillées de l'ARC, c'est plutôt difficile à évaluer, mais j'ai fait un calcul approximatif et j'ai examiné la composition de l'institut de M. Hensel. Si nous tenons compte du temps dont on dispose aux États-Unis pour déclarer les renseignements, en gros, je calcule que son industrie devrait ajouter 1 300 personnes par année, seulement pour la déclaration.

Le sénateur Mercer : Ma dernière question s'adresse à M. Georgetti. J'ai rencontré des membres de syndicats de policiers de partout au pays qui ont comparu devant notre comité pour parler du projet de loi il n'y a pas longtemps. Ils sont encore plus inquiets parce qu'ils croient que les mesures proposées comportent des risques pour leur sécurité et celle de leur famille. Par exemple, un policier nous a parlé des problèmes liés au crime organisé qui se posent lorsque des gens découvrent des renseignements personnels sur eux. Un policier de Halifax nous a dit qu'un membre d'une organisation criminelle lui a dit qu'il savait que sa fille prenait des leçons de natation tous les jeudis après-midi, ce qui donnerait froid dans le dos à n'importe quel parent.

Avez-vous discuté avec des policiers syndiqués des problèmes auxquels ils doivent faire face en raison de la nature délicate du travail qu'ils font pour les Canadiens?

M. Georgetti : Oui, et j'en ai aussi discuté avec des travailleurs de l'aide sociale, de l'aide aux victimes et de toutes sortes de programmes de ce type.

L'autre grande préoccupation que nous avons est liée à la déclaration de renseignements financiers des aînés et des gens à la retraite, qui pourraient être victimes de fraudeurs, car ils sauraient combien d'argent ils ont. C'est vraiment une intrusion inutile et c'est la raison pour laquelle la commissaire à la protection de la vie privée s'est dite très préoccupée par le projet de loi. Les gens ont droit à leur vie privée.

Nous ne voyons pas en quoi la déclaration de ce genre de renseignements est utile pour quiconque au pays, mis à part un petit groupe de personnes qui ont déjà comparu devant vous, je crois.

Senator Ringuette: I have been researching this bill for a few months. I want to thank you because you have brought to our attention this morning a larger scope to the bill, which I found in my research regarding mutual trust funds and health. We are looking at private information of maybe 20 million Canadian workers and their families.

As well, I have been following another bill that is before the other place. One ex-Tory member of the House of Commons had sponsored a private member's bill to disclose the salaries of deputy ministers and assistant deputy ministers earning \$188,000 and more. The Harper government put forward an amendment to change that amount from \$188,000 to \$444,000.

Senator Ringuette: This bill requires the publication on a public website of the names of working Canadians who receive \$5,000. However, salaries that are 100 per cent financed from tax dollars are not to be put on a public website by this government. Talk about a double standard. I would like to have your comments on that.

The Chair: Are you directing that to a particular individual?

Senator Moore: Stephen Harper!

The Chair: Who would like to respond?

Senator Ringuette: Have fun for once, gentlemen.

Mr. Sanderson: No one else is as foolish as I am to comment.

Everyone at this table believes that transparency and accountability are good things. We also balance that against reasonable expectations of privacy. Bill C-377 seems to go in one direction on that front and the bill to which Senator Ringuette refers seems to go in an opposite direction.

Senator Ringuette: Completely.

Mr. Sanderson: I cannot imagine that such a range of responses can be viewed as good public policy.

Senator Ringuette: Thank you.

Mr. Georgetti: There already is full disclosure in our system for our members to have access to that information. It exists in our constitutions and in every labour code in Canada, except, coincidentally, Alberta, where it does not exist.

Inside that system, we have looked at the issue. Of the 4.4 million members, I think there were four complaints last year that had to go to labour boards for members to get information that they wanted.

In terms of the behaviour of this government, every piece of legislation and every budget has a trick in it to attack us. In fact, a private member's bill was tabled yesterday to change the Canada

La sénatrice Ringuette : J'examine le projet de loi depuis quelques mois. Je veux vous remercier de porter à notre attention un autre angle du projet de loi, dont je me suis rendu compte dans ma recherche. Cela concerne les fiducies de syndicat et les fiducies de soins de santé. Nous examinons des renseignements personnels d'environ 20 millions de travailleurs canadiens et des membres de leur famille peut-être.

De plus, je suis l'évolution d'un autre projet de loi qui est actuellement à l'étude dans l'autre chambre. Un ancien député conservateur de la Chambre des communes avait parrainé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à rendre publics les salaires des sous-ministres et des sous-ministres adjoints qui gagnent 188 000 \$ ou plus. Le gouvernement Harper a présenté un amendement visant à faire passer ce montant à 444 000 \$.

La sénatrice Ringuette : Le projet de loi que nous sommes en train d'étudier prévoit la divulgation obligatoire des noms des Canadiens qui reçoivent 5 000 \$. Toutefois, le gouvernement n'a pas à publier sur un site web public les salaires qui sont financés entièrement par l'argent des contribuables. C'est un bel exemple d'une politique de deux poids, deux mesures. J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus.

Le président : Posez-vous la question à une personne en particulier?

Le sénateur Moore : À Stephen Harper!

Le président : Qui veut répondre à la question?

La sénatrice Ringuette : Amusez-vous pour une fois, messieurs.

M. Sanderson : Je suis le seul ici qui est assez fou pour répondre à la question.

Tout le monde ici est d'avis que la transparence et la reddition de compte sont de bonnes choses. Nous en tenons compte face aux attentes raisonnables de protection en matière de vie privée. À cet égard, le projet de loi C-377 semble annoncer une chose et le projet de loi dont parle la sénatrice Ringuette semble annoncer son contraire.

La sénatrice Ringuette : Totalemment.

M. Sanderson : Je n'arrive pas à croire qu'on puisse considérer une telle série de mesures comme une politique qui sert l'intérêt public.

La sénatrice Ringuette : Merci.

M. Georgetti : Nos membres ont déjà accès à l'information. Cela existe dans nos statuts et dans le cadre de tous les codes du travail au Canada, excepté, par coïncidence, en Alberta.

Nous avons examiné notre système à cet égard. Je crois que parmi les 4,4 millions de membres, quatre plaintes ont dû être soumises à des commissions des relations de travail l'an dernier de la part de membres qui voulaient obtenir de l'information.

Pour ce qui est de la façon dont le gouvernement agit, toutes ses mesures législatives et tous ses budgets contiennent une combine contre nous. En fait, un projet de loi d'initiative

Labour Code. The existing policy is that the Minister of Labour consults with employers and employees before changing the labour code. This private member's bill proposes to change the structure of the labour code without any consultation with either of the parties involved in collective bargaining in a very good system that achieves settlement 99.6 per cent of the time.

Senator Ringuette: They completely bypass the democratic system. Mr. Hensel, do you have any comments? Do you agree with the comments just put forward?

Mr. Hensel: Having focused on the impact to the industry, I have my personal view. Assuming that this information is relevant to produce, there has to be a better way of doing it. The particular definition that we have trouble with is not that long, but it is quite detailed as well as extremely broad. I cannot believe that was the intent. It makes you wonder, as you said earlier, when you have bills that are so broadly written and so broad in their scope.

[Translation]

Senator Maltais: Mr. Hensel, in your brief, you said that all Canadians with investments in mutual funds will be subject to this legislation. Are you sure? Can you give us that assurance today?

[English]

Mr. Sanderson: It is our understanding that the definition of "labour trust" has two branches.

[Translation]

Senator Maltais: That is not what you said. You said that all Canadians who have mutual funds will have to disclose them on a website. That is what you told us. Are you really sure of that?

[English]

Mr. Sanderson: To the extent that every mutual fund has at least one labour union member participant, I believe that is a true statement, absolutely.

[Translation]

Senator Maltais: You should have said "union members." I am a Canadian, I have mutual funds administered by a major bank and they can bear interest from mutual funds owned by unions. I will not be required to disclose them.

[English]

Mr. Sanderson: To the extent that you have a transaction with that fund involving more than \$5,000, I believe you would be —

parlementaire visant à modifier le Code canadien du travail a été présenté hier. Selon la politique actuelle, la ministre du Travail doit consulter les employeurs et les employés avant de modifier le Code du travail. Dans le projet de loi, on propose de changer la structure du code sans consulter les parties qui prennent part aux négociations collectives, un très bon système qui aboutit à un règlement dans 99,6 p. 100 des cas.

La sénatrice Ringuette : Le gouvernement passe complètement outre au processus démocratique. Monsieur Hensel, avez-vous quelque chose à dire à cet égard? Êtes-vous de cet avis?

M. Hensel : J'étudie les conséquences pour l'industrie et j'ai donc une opinion personnelle. Si l'on tient pour acquis qu'il est pertinent de fournir les renseignements, il me semble qu'il doit exister un meilleur moyen. La définition qui nous pose problème n'est pas très longue, mais elle est très détaillée et beaucoup trop vaste. Je ne peux pas croire que ce soit là l'objectif. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il y a lieu de se poser des questions lorsque le libellé d'un projet de loi est aussi vague et qu'il a une si vaste portée.

[Français]

Le sénateur Maltais : Monsieur Hensel, vous avez indiqué dans votre mémoire que tous les Canadiens et Canadiennes qui avaient des investissements dans des fonds mutuels seront soumis à cette loi. En êtes-vous certain? Pouvez-vous nous le certifier aujourd'hui?

[Traduction]

M. Sanderson : Nous croyons comprendre que la définition de « fiducie de syndicat » comporte deux volets.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous avez indiqué que tous les Canadiens et Canadiennes qui détiennent des fonds mutuels seront obligés de les dévoiler sur un site Internet. C'est ce que vous nous avez dit. Êtes-vous bien sûr de cette information?

[Traduction]

M. Sanderson : Dans la mesure où chaque fonds commun de placement a au moins un syndicat membre participant, je crois que c'est tout à fait vrai.

[Français]

Le sénateur Maltais : Vous auriez dû dire « les membres syndiqués ». Je suis Canadien, j'ai des fonds mutuels administrés par une grande banque et qui peuvent avoir des intérêts dans des fonds mutuels dont les syndicats sont propriétaires. Je ne serai pas obligé de les dévoiler.

[Traduction]

M. Sanderson : Dans la mesure où le fonds comporte une opération supérieure à 5 000 \$, je crois que...

[Translation]

Senator Maltais: You were not listening to me. Please listen. I have mutual funds in an RRSP administered by a bank, which shall remain nameless. That bank can conduct transactions that involve union mutual funds, but I am not required to declare them.

[English]

Mr. Sanderson: Yes, I believe that the institution would have to report with respect to your transactions if they exceed \$5,000.

[Translation]

Senator Maltais: No, I am sorry. Go talk to the financial institutions. It is all very well to come here and tell us all this, but go talk to the financial institutions. You are a major group of insurance companies, but do not come here this morning and tell me something like that. I am not buying it. Get the right information. You have a group of lawyers next to you. It is up to the institution to do it, not the holder, because I am not a union member.

[English]

Mr. Sanderson: I believe we may have different readings of this proposed legislation, which perhaps highlights how poorly drafted this actually is. We believe our interpretation has merit.

[Translation]

Senator Maltais: I think mine has merit as well.

[English]

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. First let me make a comment relative to Mr. Hensel, Mr. Ginsberg and Mr. Sanderson: your points are well raised. I think it would be easily addressed by small amendments to the proposed bill. I do not think that is the intent of it, but thank you for raising these issues.

I will also make a comment on the argument of cost, which I have heard much about. I must admit I am having considerable difficulty understanding it because disbursements are easily trackable with various software, for example, like Quicken software. You can easily track this information within 30 seconds. I will not delve into that, but I must say that the cost issue does not have much credibility with me.

The fundamental issue is the adequacy of the current transparency, if I can address my question to Mr. Georgetti. I do not have a firm opinion on this, but that is the issue. Is there adequate information for the public, if it is pertinent, or the union members to get the information?

[Français]

Le sénateur Maltais : Vous ne m'avez pas écouté. Écoutez-moi. J'ai des fonds mutuels dans un REER administré par une société bancaire, que je ne nommerai pas, qui, elle, peut faire des transactions dans des fonds mutuels des syndicats, mais moi je ne serai pas obligé de les déclarer.

[Traduction]

M. Sanderson : Oui, je crois que l'institution financière doit déclarer vos opérations si elles sont supérieures à 5 000 \$.

[Français]

Le sénateur Maltais : Non, je regrette. Informez-vous auprès des institutions financières. C'est bien beau de venir ici et de nous dire tout cela, mais informez-vous auprès des institutions financières. Vous êtes un groupe de compagnies d'assurance très sérieux, mais ne venez pas me dire cela ce matin. Votre affaire ne marche pas. Renseignez-vous. Vous avez un groupe d'avocats à côté de vous. Ce sera à l'institution de le faire et non au détenteur, parce que je ne suis pas syndiqué.

[Traduction]

M. Sanderson : Je crois que nous n'interprétons pas le projet de loi de la même façon, ce qui montre peut-être à quel point il est mal rédigé. Nous croyons que notre interprétation est fondée.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je crois que la mienne est fondée également.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre présence. Permettez-moi tout d'abord d'intervenir au sujet de ce qu'ont dit MM. Hensel, Ginsberg et Sanderson : vous avez soulevé les problèmes avec justesse. Je pense qu'on pourrait facilement y remédier en apportant des amendements mineurs au projet de loi. Je ne crois pas que ce soit là l'objectif, mais je vous remercie d'avoir soulevé les problèmes.

Je veux également dire quelque chose au sujet de l'argument sur les coûts, dont j'ai abondamment entendu parler. Je dois admettre que j'ai beaucoup de difficulté à le comprendre parce que les versements sont faciles à trouver à l'aide de logiciels par exemple, comme Quicken. On peut facilement trouver l'information en 30 secondes. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais je dois dire que l'argument des coûts n'est pas vraiment fondé à mon avis.

La question fondamentale, c'est le bien-fondé de la transparence. Je veux poser ma question à M. Georgetti. Je n'ai pas d'idées arrêtées à ce sujet, mais c'est le problème. Y a-t-il des renseignements qui sont pertinents pour le public ou les syndiqués?

Most provincial labour codes require audited financial statements, I understand. In fact, most provinces request that the audited financial statements be sent to all members. Many people testified it is not automatically sent: members must ask.

Mr. Georgetti, could you describe what the practice is? In fact, even on your own website, why can we not find these financial statements on people's websites? I have searched many labour organizations. Why the secrecy?

Why, even worse, wait for members to ask for relative information to make it publicly available?

Mr. Georgetti: First of all, members do not have to ask. Financial reports are given, usually every one of our affiliates has monthly membership meetings where members can attend and get the financial statements from the structure in their system, through recording or financial secretaries at their meetings.

We have provincial and annual conventions where financial reports are tabled by the secretary/treasurers of the respective organizations with elected delegations having the ability to question, amend or alter any of those statements.

Members can ask for further audited financial statements. If they are not satisfied with the statements they get, they can appeal to the labour boards of their various provinces. As I mentioned, four happened last year, where members were not satisfied with the level of detail they got, and were satisfied after that process was enacted.

These organizations are owned by the people who fund them, which is our membership. They receive a tax deduction of about 20 per cent of their union dues that the government writes off their taxable income.

For the most part they fund these organizations with their own money, they are operated in that way and are reported to those memberships to the satisfaction, as you can see, of the vast majority of our members.

That is a very good system. They are wide open. If you want to get financial reports, you can actually attend those conventions. The doors are never locked. We do not publish them, for various reasons, on our website so people like Merit Canada and others cannot get a hold of our financial information and get an advantage over construction unions in bidding processes and other things.

Senator Massicotte: What advantage could they get? The only one I saw publicly was CSN, a Quebec-based organization that had the financial statements on site, but it was for three years combined with significant delays. I do not understand this competition argument. If you see financial statements, as I am sure you do, they are very generic and broad based. In fact,

Je crois comprendre que la plupart des codes du travail provinciaux exigent la production d'états financiers vérifiés. En fait, la majeure partie des provinces exigent la communication d'états financiers vérifiés à tous les membres. Bon nombre de témoins nous ont dit que ce n'était pas fait de façon automatique : les membres doivent en faire la demande.

Monsieur Georgetti, pourriez-vous nous décrire la façon de procéder à cet égard? En fait, pourquoi ne pouvons-nous pas trouver les états financiers sur votre site web, sur les sites web? J'ai fait des recherches sur bon nombre d'organisations ouvrières. Pourquoi garder l'information secrète?

Pire encore, pourquoi attendre que des membres demandent l'information pertinente avant de la rendre publique?

M. Georgetti : Tout d'abord, les membres n'ont pas à en faire la demande. Des rapports financiers leur sont fournis. Habituellement, tous les mois, chacun de nos syndicats affiliés tient des réunions auxquelles les membres peuvent assister et obtenir les états financiers selon la structure établie dans leur organisation, par la production de documents ou leur présentation par les secrétaires de séance.

Nous tenons des congrès provinciaux et des congrès annuels au cours desquels le secrétaire ou le trésorier présentent un rapport financier de l'organisation. La délégation élue peut mettre en question ou modifier tout état financier.

Les membres peuvent demander d'autres états financiers vérifiés. S'ils ne sont pas satisfaits des états financiers qu'ils obtiennent, ils peuvent faire appel à la commission des relations de travail de leur province. Comme je l'ai dit, l'an dernier, il y a eu quatre cas où des membres n'étaient pas satisfaits des renseignements obtenus, et l'ont été par la suite après le processus.

Ces organisations appartiennent aux gens qui les financent, c'est-à-dire nos membres. Ils bénéficient d'une déduction d'impôt d'environ 20 p. 100 de leurs cotisations syndicales que le gouvernement soustrait de leur revenu imposable.

Dans l'ensemble, ils les financent avec leur argent. Les choses fonctionnent de cette façon et l'information est fournie aux membres à la satisfaction de la grande majorité d'entre eux, comme vous pouvez le constater.

C'est un très bon système. Il est ouvert. Les gens qui veulent obtenir des rapports financiers peuvent assister aux congrès. Les portes sont toujours ouvertes. Pour différentes raisons, nous ne les publions pas sur notre site web, de sorte que des membres d'organisations comme Merit Canada ne puissent pas obtenir nos renseignements financiers et qu'ils ne soient pas avantagés par rapport aux syndicats de la construction dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, par exemple.

Le sénateur Massicotte : En quoi pourraient-ils être avantagés? La seule organisation dont j'ai vu les renseignements, c'est la CSN, qui est basée au Québec. Elle a publié les états financiers sur le site, mais c'était pour trois ans et il y a eu des retards importants. Je ne comprends pas l'argument lié à la concurrence. Si l'on regarde des états financiers, je suis sûr que vous

financial statements on every public company in Canada are available, which probably frequently represent your employers, so why not?

Mr. Georgetti: These are private organizations, just like medical associations and law societies. These are private organizations that are accountable to the people who fund them: our members. The Canadian public does not fund unions.

Senator Massicotte: I appreciate that.

Mr. Georgetti: Our membership does. That is who we are accountable to, to the satisfaction of the vast majority. You can see this evidenced by the fact that there are very few complaints from our members about their satisfaction level of the detail they receive from their unions on the finances.

Senator Massicotte: Must they ask for it, or does every member automatically get it in the mail?

Mr. Georgetti: It depends on the constitution of the unions. Many unions send out their information to their individual members. Some wait for the members to ask for it. As I said, members can access that information by attending a regularly scheduled membership meeting of their local union anytime they want.

Senator Massicotte: Therefore, if you attend a local union meeting, financial statements of that quarter are remitted to each individual at that meeting?

Mr. Georgetti: Presented on the floor of the meeting, yes.

Senator Massicotte: He does not have to ask for it. We heard from the Air Line Pilots Association yesterday that they must ask for it. As an example, in a union of 1,400 people, if only 38 people get the financial reports, with the argument that it is good governance and they represent us, why is there hesitancy to bring this information public?

Mr. Georgetti: It is hard to have a regular membership meeting of airline pilots. Where is their gathering point? It is a difficult structure.

The local unions, which are the vast majority of the structure, have regularly constituted membership meetings where they report on the entire operation of the union all the time. It is available.

Senator Massicotte: With significant detail? Even in financial statements it is very broad based and not very informative. Do they go into greater detail in that financial statement?

Mr. Georgetti: Yes.

conviendrez que les renseignements qu'ils contiennent sont très généraux. En fait, les états financiers de toutes les sociétés ouvertes au Canada sont accessibles, ce qui représente probablement souvent vos employeurs, alors pourquoi pas?

M. Georgetti : C'est qu'il s'agit d'organisations privées, tout comme les associations médicales et les barreaux. Ce sont des organisations privées qui rendent des comptes aux gens qui les financent : nos membres. La population canadienne ne finance pas les syndicats.

Le sénateur Massicotte : Je comprends.

M. Georgetti : Ce sont nos membres qui le font. C'est à eux que nous devons rendre des comptes, à la satisfaction de la vaste majorité. Le très faible nombre de plaintes montre clairement que nos membres sont très satisfaits des renseignements financiers qu'ils obtiennent de leur syndicat.

Le sénateur Massicotte : Doivent-ils en faire la demande? Est-ce que tous les membres reçoivent les renseignements automatiquement par courrier?

M. Georgetti : Tout dépend des statuts du syndicat. Bon nombre de syndicats envoient les renseignements à tous les membres de façon individuelle. D'autres attendent que les membres en fassent la demande. Comme je l'ai dit, les membres peuvent les obtenir en assistant à n'importe laquelle des réunions de leur section locale.

Le sénateur Massicotte : Donc, lors d'une réunion d'une section locale, les états financiers du trimestre en cours seront remis à chaque personne qui y assiste?

M. Georgetti : Ils sont présentés dans le cadre de la réunion, oui.

Le sénateur Massicotte : Ils n'ont pas à les demander. Hier, le représentant de la Air Line Pilots Association nous a dit qu'ils devaient les demander. Par exemple, dans un syndicat comptant 1 400 membres, si seulement 38 personnes obtiennent les rapports financiers, compte tenu de l'argument selon lequel c'est de la bonne gouvernance et qu'ils nous représentent, pourquoi hésite-t-on à rendre l'information publique?

M. Georgetti : Il est difficile de tenir des réunions de pilotes de ligne régulièrement. Quel est leur point de rencontre? Ce n'est pas évident.

Les sections locales, qui forment la vaste majorité de la structure, tiennent régulièrement des réunions durant lesquelles elles rendent toujours compte de toutes les activités du syndicat. Les renseignements sont accessibles.

Le sénateur Massicotte : Donne-t-on beaucoup de détails? Même les états financiers sont de nature très générale et ne nous apprennent pas grand-chose. Cet état financier contient-il beaucoup de renseignements?

M. Georgetti : Oui.

[Translation]

Senator Bellemare: I have a question for anyone who can answer it. In comparison to the U.S. legislation on transparency, are the provisions the same for disclosing financial information on trust funds and their beneficiaries, for example?

[English]

Mr. Sanderson: Perhaps I can take a first crack at that. Over the course of your hearings there have been significant comments regarding the U.S. labour reporting programs.

We have not examined them in detail because we do not believe that we are, or are intended to be, caught under the U.S. regime. Therefore, there really is not a direct comparison for financial institutions in Canada.

While I believe your question focuses on financial institutions and investment funds, I do not know that either Mr. Hensel's organization or mine have looked at what the requirements would be under the U.S. law. I believe they do not exist, actually, because we are not labour organizations.

Mr. Ginsberg: I am a former president of the American Prepaid Legal Services Institute, which is an umbrella organization affiliated with the American Bar Association. It is an umbrella organization for all legal services plans in the United States and a few in Canada.

I have never heard of any of the American legal services plans having to do anything like this as far as their legal services plans are concerned. They obviously have to abide by trust laws in ERISA, but not this kind of reporting.

Mr. Georgetti: The legislation in the U.S. applies to labour organizations larger than \$250,000 in annual revenue, and it also applies to all employer groups and all other groups in the U.S.

Senator Moore: I thank the witnesses for being here.

Mr. Georgetti, you mentioned Merit, and others who have been here in support of this bill have said that, because union members deduct union dues under the Income Tax Act, all this private information should be made public on the World Wide Web. They do not think that because they get a benefit under the Income Tax Act — by way of being able to deduct their various association dues, entertainment, and so on — that that should cause them to make their private information available.

For the record, what do you think about the fact that just one side of a negotiating situation would have all the information and the other side would not have the private information of the party across the table from them? What would that do to the bargaining system and the free enterprise, commercial system we have in Canada?

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai une question qui s'adresse à qui pourra me répondre. Je voulais savoir, en comparaison à la loi américaine sur la transparence, si les dispositions sont les mêmes aux États-Unis concernant la divulgation d'information de portée financière sur les *trust funds* et leurs bénéficiaires, par exemple?

[Traduction]

M. Sanderson : Je peux tenter de répondre à votre question en premier. Au cours de vos séances, on a dit beaucoup de choses au sujet des programmes américains de divulgation d'information pour les syndicats.

Nous ne les avons pas étudiés en profondeur parce que nous ne croyons pas que nous sommes visés par le régime américain ou que nous sommes censés l'être. On ne peut donc pas faire de comparaison directe pour les institutions financières canadiennes.

Je crois que votre question porte sur les institutions financières et les fonds de placement, mais je ne sais pas si l'organisation de M. Hensel ou la mienne se penchent sur ce que seraient les exigences en vertu de la loi américaine. Je pense qu'il n'y en a pas, en fait, parce que nous ne sommes pas des organisations ouvrières.

M. Ginsberg : J'ai été président de l'American Prepaid Legal Services Institute, un organisme-cadre affilié à l'American Bar Association. Il s'agit d'un organisme-cadre pour tous les régimes collectifs de services juridiques aux États-Unis et quelques-uns au Canada.

À ce que je sache, aucun régime collectif de services juridiques américain n'a eu à faire quelque chose comme cela. Ils doivent évidemment respecter les lois régissant les fiducies dans le cadre de l'ERISA, mais pas pour ce type de divulgation.

M. Georgetti : Les dispositions législatives aux États-Unis s'appliquent aux organisations ouvrières dont les revenus annuels dépassent 250 000 \$ et elles s'appliquent également à tous les groupes d'employeurs et à tout autre groupe aux États-Unis.

Le sénateur Moore : Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Georgetti, vous avez parlé de Merit, et d'autres organismes qui ont comparu devant nous et qui appuient le projet de loi ont dit que puisque les travailleurs syndiqués déduisent des cotisations syndicales conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, tous les renseignements personnels devraient être publiés sur le Web. Ils ne pensent pas que parce qu'ils obtiennent un avantage en vertu de la loi — en pouvant déduire leurs cotisations, et cetera — leurs renseignements personnels devraient être divulgués.

À titre d'information, que pensez-vous de la possibilité que dans un contexte de négociation, une seule partie puisse obtenir tous les renseignements et que l'autre partie ne puisse pas obtenir les renseignements personnels des gens de l'autre côté? Quelles seraient les répercussions sur le système de négociation et la libre entreprise, le système de commerce que nous avons au Canada?

Mr. Georgetti: The first thing that comes to mind is the Merit shop, the CFIB, LabourWatch and the Canadian Taxpayers Federation. They are all openly anti-union. If you look at their board structure, they all sit on each other's boards. You are talking about one group. You have not heard from the Council of Chief Executives or the Canadian Manufacturers Association supporting this legislation because I would suggest they probably do not or want to stay silent because they understand the impacts of this.

You can imagine that you are in a collective bargaining situation and the people across the table have intimate knowledge of how much money you have available in your strike fund and revenue resources to be able to sustain a labour stoppage if one has to happen. Settlement usually comes when one or the other party says they will take a step that will cause disruption in the workplace. If you cannot sustain that financially, it seems to me that part of the crux and the thrust of bargaining, the leverage that you have in collective bargaining, is lost in that process because the other side has knowledge of your financial information that they probably should not have.

It has worked very well. It stops a lot of disputes. If that does happen and they have access to that, it will change the balance of collective bargaining and the balance of power in collective bargaining.

Senator Tkachuk: Does the financial information you provide now to your members not have information as to your cash reserve, which would give an indication of your ability to handle a strike?

Mr. Georgetti: Absolutely.

Senator Tkachuk: You would give that to them?

Mr. Georgetti: Absolutely.

Senator Tkachuk: Mr. Chair, I would like to spend a few minutes with this gentleman after the meeting to find out how he contains all the information within his organization and does not have any leaks.

Mr. Georgetti: We do, senator. We do.

Senator Tkachuk: I think our Internal Economy Committee would be very interested in that.

Mr. Georgetti: We can certainly help you with that.

Senator Tkachuk: Thank you, Mr. Georgetti.

Senator Moore: Mr. Georgetti, I want to give you a chance to respond to that.

Mr. Georgetti: Once in a while, it does happen, and it does cause us concern. Our members are free to do whatever they want with that information. They have it in their hands. I think they know well enough that if they supply it to the employer, it disadvantages them at the bargaining table. We have great loyalty among our own membership. We also have only one cause, and that is to try to get the best deal we can for the people we

M. Georgetti : Ce qui me vient d'abord à l'esprit, ce sont les ateliers ouverts, la FCEI, Infotrabail et la Fédération canadienne des contribuables. Ce sont des organisations ouvertement antisyndicales. Si l'on examine leur système, chacune siège au conseil des autres. Il s'agit d'un groupe. Vous n'avez pas entendu le Conseil des chefs d'entreprise ou l'Association des manufacturiers canadiens soutenir le projet de loi parce que je crois qu'ils ne l'appuient probablement pas ou qu'ils veulent garder le silence parce qu'ils en connaissent les répercussions.

Représentez-vous la situation : vous êtes partie à une négociation collective, et l'autre partie connaît les détails de votre fonds de grève et des revenus sur lesquels vous pouvez compter pour passer au travers d'un éventuel arrêt de travail. Habituellement, un règlement survient quand l'une des parties annonce qu'elle perturbera le milieu de travail. Si vous n'avez pas les reins assez solides, vous perdez, il me semble, l'avantage de la négociation quand l'autre côté en sait probablement trop sur vos finances.

Jusqu'ici, ça marchait très bien. Cela a permis de mettre fin à beaucoup de disputes. La possession de ces renseignements, grâce aux modifications proposées, modifiera l'équilibre et le rapport de force dans les négociations collectives.

Le sénateur Tkachuk : Les renseignements financiers que vous communiquez à vos membres ne révèlent-ils pas la valeur de votre trésor, ce qui donnerait une indication de votre capacité de supporter une grève?

M. Georgetti : Absolument.

Le sénateur Tkachuk : Et vous les leur communiquez?

M. Georgetti : Absolument.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur le président, j'aimerais m'entretenir quelques minutes avec le témoin, après la réunion, pour découvrir comment il prévient les fuites de cette information.

M. Georgetti : Nous y parvenons, sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Je pense que cela intéresserait notre comité de la régie interne.

M. Georgetti : Il est certain que nous pouvons vous aider.

Le sénateur Tkachuk : Merci, monsieur Georgetti.

Le sénateur Moore : Monsieur Georgetti, je tiens à vous accorder une chance pour répondre à cela.

M. Georgetti : De temps à autre, cela arrive, et cela nous donne des sueurs froides. Nos membres peuvent faire ce qu'ils veulent avec cette information. Je pense qu'ils savent assez bien que s'ils la communiquent à l'employeur, cela les désavantage à la table de négociation. Nos membres sont très loyaux. Nous n'avons aussi qu'une seule cause : essayer d'obtenir le mieux pour nos mandants, et ils comprennent cela. Je pense que c'est

represent, and they understand that. I guess that is why. Sure, from time to time, some of our members probably do slip our financial information to our employers. We do not like it, but it is their right to do that.

Senator Ringuette: When the officials from the Canada Revenue Agency were in front of us a few weeks ago, they clearly indicated that they, CRA, do not view this as a tax bill. They see this as a disclosure bill. My question is a little iffy, but as you have indicated, Merit Canada is a great supporter of this bill. Up until last December, Merit Canada had been in existence since 2008 and had not filed their income tax report for 2010, 2011, 2012. All of a sudden, when it was highlighted at the House of Commons committee, they put forth the file. My question to each and every one of you is, are you up to date with your income tax filings?

Mr. Sanderson: Since I am the one who actually has taxation in my job title, I can absolutely say that personally and corporately and, to the best of my knowledge, all of our members are absolutely up to date. Large regulated financial institutions cannot take the reputational risk of not being on side with respect to Canadian tax law, provincial tax law, the whole gamut.

Mr. Ginsberg: I can also say that all our T3s are filed, all T4A slips issued and our members have paid tax on this benefit.

Mr. Hensel: I am not the chief financial officer of IFIC, but I can speak quite confidently that we are up to date on all of our filings, including GST filings.

Mr. Georgetti: All of our organizations as well as filing our taxes have certified audited statements by reputable auditing firms in Canada done regularly to certify our books and make sure that our members are satisfied that the audits are complete.

Senator Ringuette: Thank you. That confirms that all four of you are certainly living up to your corporate taxation obligation as Canadians.

I have asked this many times in regard to our committee meetings: Is there any way that we can amend this bill that will satisfy the constitutional requirement, the Charter requirement and the privacy requirement? So far, everyone is saying no. I understand, Mr. Hensel, that you are suggesting a certain small amendment. On the whole, how can we deal with this bill so that a reasonable Canadian would agree with this bill being passed and their private information being disclosed to the world?

Mr. Hensel: I would suggest that one of the concerns, as Mr. Sanderson said, is that our members file financial information on our unit holders for taxation reasons, for trust. You know all the accounting they do, the RSP information. That is all highly confidential. That is not available to anyone with access to the Internet who can get it that way. That is one of the

l'explication. Bien sûr, de temps à autre, un membre laissera peut-être échapper de l'information sur nos finances à nos employeurs. Ça ne nous plaît pas, mais c'est leur droit.

La sénatrice Ringuette : Dans leur témoignage devant nous, il y a quelques semaines, les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada ont clairement dit que l'agence ne considérerait pas que le projet de loi soit fiscal. Pour elle, il visait la divulgation de renseignements. Ma question vous paraîtra peut-être un peu suspecte, mais comme vous avez dit, Merit Canada est un partisan enthousiaste du projet de loi. En décembre dernier, Merit Canada, qui existe depuis 2008, n'avait pas déclaré ses revenus pour 2010, 2011 et 2012. Quand cela a été révélé au comité de la Chambre, l'organisation a tout à coup produit ses déclarations. Voici ma question à chacun de vous : êtes-vous en règle en ce qui concerne la production de vos déclarations de revenus?

M. Sanderson : Comme mon titre comporte le mot « imposition » je peux absolument affirmer que, personnellement, professionnellement et au mieux de mes connaissances, tous nos membres sont absolument à jour. Les grosses institutions financières ne peuvent pas prendre le risque, pour leur réputation, de ne pas respecter le droit fiscal canadien ni celui des provinces et tout le reste.

M. Ginsberg : Je suis également en mesure d'affirmer que tous nos feuillets T3 ont été produits, que tous nos feuillets T4A ont été distribués et que nos membres ont payé leur dû fiscal.

M. Hensel : Je ne suis pas le dirigeant principal financier de l'institut, mais je peux dire, en toute confiance, que nous sommes à jour dans toutes nos déclarations, y compris celles qui concernent la TPS.

M. Georgetti : Toutes nos organisations ne produisent pas seulement leurs déclarations de revenus, mais elles font régulièrement faire des audits de leurs livres par des firmes canadiennes dignes de confiance et elles s'assurent que nos membres sont convaincus que les audits sont complets.

La sénatrice Ringuette : Merci. Cela confirme que, tous les quatre, vous respectez, en tant que Canadiens, les obligations fiscales de vos organisations.

Au cours de nos réunions, j'ai souvent posé cette question : Est-il possible d'amender le projet de loi de manière à répondre aux exigences de la Constitution, de la Charte et du respect de la vie privée? Jusqu'ici, toutes les réponses ont été négatives. Je pense, monsieur Hensel, que vous proposez un amendement mineur. Dans l'ensemble, que pouvons-nous faire à ce projet de loi pour qu'un Canadien compréhensif soit pour son adoption et la divulgation, au monde entier, de ses renseignements privés?

M. Hensel : D'après moi, l'une des craintes, comme l'a dit M. Sanderson, est que nos membres déclarent des renseignements financiers sur nos détenteurs de parts pour des motifs fiscaux, pour la confiance. Vous savez, tout leur travail de comptabilité, les renseignements sur les régimes d'épargne-retraite, tout cela est très confidentiel. C'est inaccessible dans l'Internet. C'est l'un des

main things that needs to be looked at. Does it necessarily have to be complete public disclosure in that way? If it is for a particular review, and I will not go into the merits of what I think about the bill generally, but if it is a matter of specific information that is sought to be disclosed, does it have to be public? Can it be in a more confidential way? That would alleviate a lot of the concern.

My members would still have a major concern about the need to have to go back and contact every one of our unit holders and get this information, which is, in our opinion, completely irrelevant to the decision to invest in the first place and to their investment objectives. It is a bit of a distasteful question to have to go back to ask them because it really is not relevant. My first reaction is, what will their reaction be, and how many of them will say they are not interested in this and leave the fund?

Mr. Georgetti: You have to look at the motivation for the bill. Mr. Hiebert has testified twice now that he has not had a complaint from a union member that motivated this bill. What is the motivation behind the bill? Is it to solve a problem or not?

If they said that anyone receiving a tax concession, a tax break or tax deduction from the Canadian government must make reporting of this nature, it would be a lot harder for us to argue that the bill is discriminatory. However, the way it is written now, as I said, a blind person could see that this bill is slanted and biased and discriminatory towards one group in Canadian society, and that is labour unions.

Senator Massicotte: Mr. Georgetti, you seem to be very much aware of the U.S. system. You referred to the minimum requirement, and you are probably aware of the LM2 reporting format. What is the requirement of the United States for larger labour unions, and what has been the consequence on your negotiating capacity and your relations with members?

Mr. Georgetti: The density of the labour unions in the United States is less than 8 per cent. It is falling regularly. It is much tougher to organize in the United States. It is much tougher to collectively bargain. They have a much more difficult time with their employers in the U.S. They find that this legislation is onerous and expensive on them. It takes away from money that they would otherwise use to organize new workers into unions and to fund campaigns.

Senator Massicotte: The greater transparency caused all these problems?

Mr. Georgetti: The cost of this thing has an impact on that, yes.

Senator Massicotte: How about the transparency? I have a bit of difficulty buying the costs, the impact.

Mr. Georgetti: I do not know why you have difficulty with cost.

aspects à examiner. Est-ce que la divulgation publique complète doit être faite de cette manière? Si ces renseignements sont destinés à un examen particulier, je ne discuterai pas de mon opinion générale sur le projet de loi, mais si on cherche à divulguer des renseignements précis, la divulgation doit-elle être publique? Ne pourrait-elle pas être plus confidentielle? Ce serait beaucoup plus rassurant.

Nos membres continueraient d'être très préoccupés par la nécessité de contacter chacun de nos détenteurs de parts et d'obtenir cette information qui, à notre avis, n'a absolument rien à voir avec la décision d'investir, en premier lieu, ni avec leurs objectifs d'investissement. C'est une démarche un peu désagréable parce que ce renseignement n'est vraiment pas pertinent. Dans un premier temps, je me demande comment ils réagiront et combien diront qu'ils ne sont pas intéressés et quitteront le fonds.

M. Georgetti : Il faut s'interroger sur les motifs du projet de loi. M. Hiebert a témoigné deux fois que son projet de loi ne découle pas d'une plainte qu'il aurait reçue d'un syndiqué. Pourquoi ce projet de loi? Est-ce pour résoudre un problème ou non?

Si ses promoteurs disaient que le bénéficiaire d'un allègement ou d'une déduction fiscale fédérale devait faire ce genre de déclaration, il serait beaucoup plus difficile pour nous de prétendre que le projet de loi est discriminatoire. Cependant, son libellé actuel, comme j'ai dit, ferait voir même à un aveugle qu'il est biaisé et discriminatoire à l'égard d'un groupe dans la société canadienne, c'est-à-dire les syndicats.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Georgetti, vous semblez bien connaître le système américain. Vous avez fait allusion à ses exigences minimales et vous connaissez probablement le formulaire de déclaration LM2. Qu'exigent les États-Unis des gros syndicats et quelle conséquence cela-t-il eue sur votre pouvoir de négociation et vos relations avec les syndiqués?

M. Georgetti : Aux États-Unis, moins de 8 p. 100 des salariés sont syndiqués. Le taux diminue régulièrement. L'organisation syndicale est beaucoup plus difficile dans ce pays. Il est beaucoup plus difficile de conduire une négociation collective. Les syndicats ont beaucoup plus de difficultés avec les employeurs. Ils trouvent la loi dure et coûteuse. Elle les prive d'une partie de l'argent qui permettrait d'organiser de nouveaux syndicats et de financer des campagnes.

Le sénateur Massicotte : Tous ces problèmes proviennent-ils d'une plus grande transparence?

M. Georgetti : Son coût influe sur cela, effectivement.

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il de la transparence? J'ai un peu de difficulté à croire aux coûts, aux conséquences.

M. Georgetti : Je ne vois pas pourquoi, en ce qui concerne les coûts.

Senator Massicotte: How about the transparency issue? There is greater disclosure in the United States. Is that a consequence of why the labour union participation in the United States is much lower?

Mr. Georgetti: No, not at all. What I have been told anecdotally is that access to that information is minimal and not very many people use it. Even the right wings who say they use it say the information is useless for what they actually want, and they have not got that yet.

Senator Massicotte: In summary, with the increased transparency, there is no significant consequence other than the costs?

Mr. Georgetti: There is no significant consequence to us?

Senator Massicotte: Yes.

Mr. Georgetti: Not just on the cost, but it would have a huge effect on collective bargaining.

Senator Massicotte: Has that been the case in the United States?

Mr. Georgetti: Yes.

Senator Massicotte: Describe that, if you do not mind.

Mr. Georgetti: The employer now knows when you go to the bargaining table the financial condition you are in and your ability to sustain a work stoppage if you have one with them. It is a great advantage to an employer who may want to force you on strike or lock you out knowing full well you cannot fund a dispute if your cash reserves are low.

Senator Massicotte: Are you talking about a strike fund?

Mr. Georgetti: Absolutely.

Senator Massicotte: If you remove that, are there any other consequences?

Mr. Georgetti: It would have a consequence on organizing, yes.

The Chair: Thank you to our panel. You have been very helpful in our deliberations. On behalf of all members of the committee, I would like to express our appreciation for your appearance today.

For our concluding panel, we are pleased to welcome in person the Honourable Frank Corbett, MLA, Minister of Labour and Advanced Education of the Government of Nova Scotia; and by video conference, Mr. Jeff Parr, Deputy Minister of Family Services and Labour of the Government of Manitoba. We appreciate you both appearing before us today. Mr. Corbett, please proceed.

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il de la question de la transparence? Aux États-Unis, on divulgue plus de renseignements. Est-ce une conséquence du taux beaucoup plus faible de syndicalisation dans ce pays?

M. Georgetti : Non, absolument pas. Ce qu'on m'a dit, anecdotiquement, c'est que l'accès à l'information est minime, et très peu de gens s'en prévalent. Même les groupes de droite jugent que l'information reste inutile pour la plupart de leurs besoins.

Le sénateur Massicotte : Bref, la transparence accrue n'a pas eu de conséquences importantes, si ce n'est sur les coûts?

M. Georgetti : Elle n'a pas eu de conséquences importantes pour nous?

Le sénateur Massicotte : Oui.

M. Georgetti : Pas seulement sur les coûts, mais un effet considérable sur la négociation collective.

Le sénateur Massicotte : Cela a été le cas aux États-Unis?

M. Georgetti : Oui.

Le sénateur Massicotte : Si ça ne vous dérange pas, décrivez cela.

M. Georgetti : Quand nous nous présentons à la table de négociations, l'employeur connaît désormais notre situation financière et notre capacité de supporter un éventuel arrêt de travail. S'il veut nous forcer à faire la grève ou décréter un lockout, c'est un grand avantage pour lui de savoir que nous ne pouvons pas financer un conflit avec lui parce que notre trésor est presque à sec.

Le sénateur Massicotte : Parlez-vous d'un fonds de grève?

M. Georgetti : Absolument.

Le sénateur Massicotte : À part cela, y a-t-il d'autres conséquences?

M. Georgetti : Cela aurait une conséquence sur l'organisation, effectivement.

Le président : Je remercie le groupe de témoins. Vous avez été d'une grande aide pour nos délibérations. Au nom de tous les membres du comité, je vous suis reconnaissant d'être venus aujourd'hui.

Pour notre dernier groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir, en personne, l'honorable Frank Corbett, député, ministre du Travail et de l'Enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse et, par vidéoconférence, M. Jeff Parr, sous-ministre des Services à la famille et du Travail du Manitoba. Nous sommes reconnaissants de votre participation. Monsieur Corbett, vous pouvez commencer.

Hon. Frank Corbett, MLA, Minister of Labour and Advanced Education, Government of Nova Scotia: Thank you, senators. Greetings from warm and sunny Nova Scotia, but for those folks who are going home, it is going to rain this weekend.

It gives me great pleasure to represent Nova Scotia here this morning. I will declare some of my biases. As a proud son of a coal miner and UMW member for over 47 years and a family member of 15, I am used to crowds, so I want to get on with this, but again, I appreciate you allowing me to speak.

I am here mainly to speak as the Minister of the Nova Scotia Department of Labour and Advanced Education and express our opposition to Bill C-377. I know you have heard from a number of labour organizations, legal associations and various experts from across this country, and I know there are serious questions and concerns about this bill.

First, Bill C-377 is a discriminatory attack against organized labour. It subjects unions to tougher reporting than most other organizations. I note this bill will not impose the same requirements on the National Citizens Coalition or like organizations. This bill is heavy-handed, unbalanced and very likely unconstitutional. The bill insults the contribution that organized labour has made to positive public policy developed in this country, including the development of CPP, EI, family allowances, universal health care and maternity leave, to name a few. We are concerned that this bill is designed to weaken the voices of progressive public policy.

I understand you have heard from the Canadian Bar Association on the issue of constitutionality, that they have concerns about whether this bill violates the jurisdiction of the provinces with respect to regulations of labour organizations. I share those concerns of the bar association and others with respect to provincial jurisdiction over labour relations.

I share the concerns of many presenters before me with respect to the privacy rights of trade union members. The Privacy Commissioner of Canada has outlined serious privacy concerns with this bill.

This proposed legislation does nothing to help union members advance any economic or public policy good. This bill does not respond to the real challenges facing Canadians like skills development but is simply designed to harass unions and impose unnecessary administrative burdens on organized labour for the benefit of those who oppose unions.

I have been a representative of the people of my province since 1998, and I have been involved with the labour movement, both from a union leader position and on political issues for many years prior to becoming a member of the Nova Scotia assembly. I

L'honorable Frank Corbett, MAL, ministre du Travail et de l'Enseignement postsecondaire, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. La Nouvelle-Écosse chaude et ensoleillée vous salue, avant votre départ pour une fin de semaine pluvieuse.

Je suis très heureux de représenter la Nouvelle-Écosse. Je vais vous divulguer certains de mes partis pris. Faisant partie d'une famille de quinze et fier d'être le fils d'un mineur du charbon qui a été membre des Mineurs unis d'Amérique pendant plus de 47 ans, je suis habitué aux foules. Je tiens donc à m'attaquer au sujet de la réunion, mais, encore une fois, je vous suis reconnaissant de l'occasion que vous m'accordez de témoigner devant vous.

Je suis ici principalement en ma qualité de ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse et pour exprimer notre opposition au projet de loi C-377. Je sais que vous avez entendu un certain nombre de syndicats, d'associations de juristes et divers spécialistes de partout au pays et qu'on se pose des questions sérieuses et qu'on se fait de graves soucis au sujet de ce projet de loi.

Tout d'abord, le projet de loi C-377 est une attaque discriminatoire contre le mouvement syndical. Il assujettit les syndicats à des obligations plus rigoureuses en matière de déclaration que la plupart des autres organisations. J'observe qu'il n'est pas aussi exigeant pour la National Citizens Coalition ni pour les organisations semblables. Il est autoritaire, il manque de pondération et il est probablement inconstitutionnel. C'est un affront à la contribution du syndicalisme aux politiques publiques positives du Canada, notamment le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi, les allocations familiales, le programme de soins de santé universels et les congés de maternité. Nous craignons que ce projet de loi ne vise à affaiblir les voix progressistes.

Je pense que l'Association du Barreau canadien, sur la question de la constitutionnalité du projet de loi, s'est dite inquiète d'un empiètement éventuel sur les compétences des provinces en matière de réglementation des syndicats. Je partage ces craintes et celles d'autres organisations concernant la compétence des provinces en matière de relations de travail.

Je partage aussi les craintes de nombreux témoins qui m'ont précédé, sur les droits à la vie privée des syndiqués. La commissaire à la protection de la vie privée du Canada a souligné des motifs graves d'inquiétude pour la protection de la vie privée qui découlaient de ce projet de loi.

Le projet de loi n'aide en rien les syndiqués à contribuer à l'avancement économique de la société ni au bien public. Il ne répond pas aux véritables défis qui guettent les Canadiens comme le développement des compétences. Il vise uniquement à harceler les syndicats et à leur imposer une charge administrative inutile au profit de leurs ennemis.

Je suis député en Nouvelle-Écosse depuis 1998. Avant, j'ai fait partie du mouvement syndical, à la fois comme dirigeant syndical et comme stratège, pendant de nombreuses années. Je suis quotidiennement à l'écoute de mes mandants, et, jamais,

hear the concerns of the people I represent on a daily basis and have never had any individual come to me and complain about union financial disclosure. I do not know what issue this bill is supposed to address, but I do know it does not address issues important to the people of Nova Scotia. This bill, if passed, will create an unneeded burden on labour organizations in my province and, I would say, in other provinces across this country.

To meet this additional financial burden, labour unions will be forced to reduce the services provided to their members or increase the dues paid for no good apparent reason. In fact, in Nova Scotia, members of trade unions are already entitled to a copy of all their union's financial statements at no cost to the member. We have legislation that ensures this right, so I am not sure what benefit this bill will add for our union members or anybody else in the province of Nova Scotia.

In the province, the labour relations climate has been very good. We promote fairness and productivity in labour relations. In fact, we have restored stability so that more than 97 per cent of labour contracts are settled without a work stoppage. The government, private business and labour organizations work hard together to ensure that labour concerns and collective agreements are negotiated appropriately and fairly. There is a level of respect that is based on partnership and on balance. These principles are not represented in this bill but, I would say, are to the contrary.

This bill has the potential to disrupt collective bargaining at a time when we need greater cooperation between governments, organized labour and business to resolve our economic challenges. We should be focusing our attention on the skills challenge facing Canadians and not on unnecessary legislation that would only hamper our efforts and relationships with unions and employers. This bill does not contribute to our shared collective objectives to grow the economy of this great country. Instead, it diverts energy, resources and money; and so I ask: To what end?

We have more important items on our skills agenda now, so we need to partner with our unions and our employers to work collectively to grow our economy and to grow the nation of Canada. No one will be helped by the passage of Bill C-377. I urge you to vote against this bill and end this needless attack on labour organizations.

Jeff Parr, Deputy Minister of Family Services and Labour, Government of Manitoba: Let me begin by thanking you for the opportunity to present our concerns with regard to Bill C-377, an act to amend the income tax requirements for labour organizations. As you know, I am the Deputy Minister for Family Services and Labour, and I am speaking today on behalf of the Government of Manitoba.

personne n'est venu se plaindre à moi de la divulgation des états financiers des syndicats. J'ignore à quels problèmes le projet de loi est censé s'attaquer, mais je sais qu'il ne s'attaque pas à des problèmes importants pour les Néo-Écossais. S'il est adopté, il imposera une charge inutile aux syndicats de ma province et, je dirais aussi, des autres provinces.

Pour faire face à cette charge financière supplémentaire, les syndicats seront obligés de réduire les services fournis à leurs membres ou de majorer les cotisations, sans bonne raison apparente. En fait, en Nouvelle-Écosse, les syndiqués ont déjà droit, gratuitement, à une copie de tous les états financiers de leur syndicat. Une loi à nous leur assure ce droit. Je ne vois pas trop bien l'avantage que le projet de loi procurera à nos syndiqués ni à aucun autre Néo-Écossais.

Dans la province, le climat des relations de travail a été au beau fixe. Nous faisons la promotion de l'équité et de la productivité dans les relations de travail. En fait, nous avons restauré la stabilité qui permet de régler, sans arrêt de travail, 97 p. 100 des conventions collectives. Le gouvernement, l'entreprise privée et les syndicats collaborent énormément pour la négociation équitable et de bonne foi des conventions collectives et la prise en compte des préoccupations de la main-d'œuvre. Il existe un niveau de respect fondé sur l'esprit de partenariat et sur l'équilibre. À mon avis, ces principes ne sont pas seulement absents du projet de loi, mais, au contraire, c'est leurs antithèses qu'on y trouve.

Le projet de loi est susceptible de perturber les négociations collectives à un moment où nous avons besoin d'une coopération plus grande entre les gouvernements, le mouvement syndical et l'entreprise pour résoudre nos difficultés économiques. Nous devrions nous concentrer sur le problème des compétences que devront affronter les Canadiens et non sur une loi inutile qui ne ferait qu'entraver nos efforts et nuire à nos rapports avec les syndicats et les employeurs. Le projet de loi ne contribue pas à nos objectifs collectifs partagés de croissance économique pour notre grand pays. À la place, il détourne les énergies, les ressources et l'argent. À quelles fins? Je me le demande.

Actuellement, nous avons des questions plus importantes à notre programme. Nous devons donc nous associer à nos syndicats et à nos employeurs pour, collectivement, travailler à faire croître notre économie et notre nation. L'adoption du projet de loi C-377 n'aidera personne. Je vous recommande vivement de voter contre et de mettre fin à cette attaque inutile contre nos organisations syndicales.

Jeff Parr, sous-ministre des Services à la famille et du Travail, gouvernement du Manitoba : Pour commencer, permettez-moi de vous remercier de l'occasion que vous m'accordez de vous faire connaître nos inquiétudes au sujet du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières). Comme vous le savez, je suis le sous-ministre des Services à la famille et du Travail et, aujourd'hui, je parle au nom du gouvernement du Manitoba.

This bill would amend the Income Tax Act to require labour organizations to file a detailed information return with CRA on their income and expenditures and a breakdown of their activities to identify resources allocated to political activities, lobbying, education and training, labour relations, general operations, et cetera. The material contained in that information return would then be made public by the minister, including publication on the department's website.

The Manitoba government continues to have significant concerns about Bill C-377. Our first major concern has to do with jurisdiction. In Canada, responsibility for labour relations and the regulation of workplaces for approximately 92 per cent of the labour force rests with provincial and territorial governments. The federal government is responsible for only a small proportion of Canadian workers, about 8 per cent, employed in federally regulated workplaces. Each government in Canada independently sets its own legislative priorities and establishes its own approach to labour relations and regulation. As a result, there are differences in how each government approaches its responsibility for regulating labour.

In spite of that, in Canada there is a general but identifiable Canadian mainstream in labour regulation. This can be attributed in part to the information exchange, professional development and collaboration promoted by the Canadian Association of Administrators of Labour Legislation for the last 75 years. This has also come about because consultation with labour and employers has become a more prominent feature of Canadian government's approach to developing labour legislation, policy and programs. Employers and labour organizations play an important role in shaping Canadian labour policy.

We have worked very hard in Manitoba for more than a decade to foster meaningful social dialogue with our labour and employer partners. Working through consultative bodies like our Labour Management Review Committee or the Workplace Safety and Health Advisory Council, we have been able to reach consensus on more than 20 pieces of legislation that have subsequently been passed unanimously by the Manitoba legislature. This, in turn, has contributed to a remarkable level of stability in Manitoba's labour relations climate.

The regulation of unions and their activities in Canada is done through the labour relations legislation in each of our respective jurisdictions. The federal government regulates approximately 8 per cent of the Canadian labour force through the Canada Labour Code and the Public Service Staff Relations Act. Labour relations and union activity for the remaining 92 per cent of the Canadian labour force is regulated through provincial labour relations legislation.

The Manitoba Labour Relations Act is intended to promote orderly collective bargaining. It is administered by the Manitoba Labour Board, an independent administrative tribunal with specialized expertise in labour relations matters. The Labour

Ce projet de loi modifiera la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exiger que les syndicats déposent auprès de l'ARC une déclaration de renseignements détaillée sur leur état de revenus et de dépenses, ainsi que sur les ressources qu'ils consacrent aux activités politiques, au lobbying, à la formation et à l'information, aux relations de travail, à leurs activités de fonctionnement, et cetera. Ces renseignements seront ensuite publiés par le ministre, notamment sur le site web du ministère.

Le gouvernement du Manitoba continue d'avoir de sérieuses réserves au sujet du projet de loi C-377. Notre première grande réserve concerne la sphère de compétence. Au Canada, les relations de travail et la réglementation des lieux de travail sont des questions qui relèvent des provinces et des territoires dans environ 92 p. 100 des cas. Il n'y a donc qu'un faible pourcentage des travailleurs canadiens, soit environ 8 p. 100, qui travaillent dans des organismes assujettis à la réglementation fédérale. Au Canada, chaque gouvernement établit ses propres priorités législatives et ses propres stratégies en matière de relations de travail et de réglementation. Chacun a donc sa façon bien à lui de réglementer le monde du travail.

On peut néanmoins déceler un courant dominant dans la réglementation. Cela est sans doute attribuable en partie au fait que l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière encourage l'échange d'information, la formation professionnelle et la collaboration depuis maintenant 75 ans. Cela est sans doute attribuable aussi au fait que les gouvernements accordent aujourd'hui une place importante à la consultation des syndicats et des employeurs au moment d'élaborer des lois, des politiques et des programmes qui touchent les relations de travail. Les employeurs et les syndicats jouent, en effet, un rôle important dans l'élaboration de la politique du travail au Canada.

Au Manitoba, nous déployons des efforts soutenus depuis plus d'une décennie pour maintenir un bon dialogue social avec nos partenaires syndicaux et patronaux. En collaborant au sein d'organismes de consultation comme le Comité d'étude des relations patronales-syndicales ou le Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail, nous avons réussi à obtenir un consensus sur plus de 20 projets de loi qui ont ensuite été adoptés à l'unanimité par notre assemblée législative, ce qui a contribué grandement à créer un climat de relations de travail stable dans la province.

Les activités syndicales au Canada et les syndicats eux-mêmes sont régis par les lois adoptées par les gouvernements concernés. Le gouvernement fédéral régit environ 8 p. 100 des travailleurs au pays par l'entremise du Code canadien du travail et de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Pour ce qui est des 92 p. 100 restant, ce sont les lois provinciales qui s'appliquent dans leur cas.

La Loi sur les relations de travail au Manitoba vise à promouvoir des négociations collectives harmonieuses. Elle est administrée par la Commission du travail du Manitoba, un tribunal administratif indépendant et spécialisé dans les questions

Relations Act provides a means which a group of employees can choose a union to represent them. They have to satisfy the Manitoba Labour Board that the majority of employees want to be represented by that union. Once certified by the Labour Board, the union may then bargain collectively on behalf of those employees to reach the collective agreement with its employer. Like labour relations legislation in other Canadian jurisdictions, Manitoba's Labour Relations Act contains a number of provisions that protect the rights of employees to organize free from interference by their employer. It also contains provisions to ensure that unions fairly represent the interests of the employees in its bargaining unit.

Like most other Canadian jurisdictions, it also contains requirements for all provincially regulated unions to provide members, at no cost, with a copy of financial statements setting out the union's income and expenditures in sufficient detail to disclose accurately the financial condition and operation of the union and the nature of its income and expenditures. I would also note that unions are membership-based organizations with constitutions, elected executives and membership delegate conventions. Union leaders are elected by their membership and serve at the pleasure of those members. Financial statements are audited and reported to elected executive bodies, union locals and delegates at convention. Respectfully, the proper vehicle for regulating financial disclosures of unions is labour relations legislation in each of our respective jurisdictions rather than the Income Tax Act.

Each jurisdiction has a mechanism for undertaking consultation with our labour and employer partners to build consensus on how to approach labour relations issues that demand legislative changes. Each jurisdiction has its specialized administrative tribunal with decades of experience to administer the provisions of labour relations legislation. With this in mind, it appears that Bill C-377 strays significantly into provincial jurisdiction by regulating the financial disclosures of unions, the great majority of which are regulated by provincial governments.

Our second major concern has to do with singling out labour organizations for special treatment under the Income Tax Act. I understand the federal government tax expenditures or deductible union dues and professional fees is about \$795 million annually. However, Bill C-377 focuses entirely on financial disclosures of unions. It imposes no new requirements on professional bodies such as those governing doctors, lawyers, engineers, et cetera. There are also hundreds of employer and industry advocacy organizations with a mandate to represent the interests of their members and member employers, in part through lobbying and political representation, and sometimes by representing a group of employers in collective bargaining. Provisions of Bill C-377 do not affect those organizations.

touchant les relations de travail. La Loi sur les relations de travail prévoit qu'un groupe d'employés peut demander à un syndicat de les représenter. Le syndicat doit alors prouver à la commission que la majorité des employés veulent être représentés par lui. Une fois accrédité par la Commission du travail, le syndicat peut entamer des négociations collectives au nom des employés pour conclure une convention collective avec l'employeur. Comme ailleurs au Canada, la Loi sur les relations de travail au Manitoba contient des dispositions qui protègent le droit des employés de se regrouper sans qu'il y ait ingérence de la part de l'employeur. Elle prévoit en outre des dispositions visant à s'assurer que le syndicat représente équitablement les intérêts des employés au sein de l'unité de négociation.

De plus, comme presque partout ailleurs au pays, la loi prévoit que les syndicats qui sont régis par la province doivent fournir gratuitement à tous leurs membres un exemplaire de leurs états financiers. Ces états financiers doivent comprendre une liste détaillée de leurs revenus et dépenses, afin que les membres puissent avoir un portrait précis de la situation financière et des activités de leur organisation. J'aimerais rappeler en outre que les syndicats sont des organisations de membres régies par des statuts, qu'ils ont des dirigeants élus et qu'ils tiennent des congrès de délégués. Les chefs syndicaux sont élus par les membres et peuvent être démis de leurs fonctions en tout temps. Les états financiers sont vérifiés et soumis aux membres élus de l'exécutif, aux sections locales et aux délégués des congrès. Je soumets donc respectueusement que les mécanismes pour régler la divulgation des renseignements financiers par les syndicats sont les lois provinciales sur les relations de travail, en non pas la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nous avons tous des mécanismes en place pour consulter nos partenaires syndicaux et patronaux afin d'en arriver à un consensus sur les modifications qui doivent être apportées aux lois pour régler les problèmes qui surviennent. Nous avons tous des tribunaux administratifs spécialisés et très expérimentés qui administrent nos lois depuis des décennies. Il semble donc que le projet de loi C-377 empiète considérablement sur un champ de compétence provinciale en exigeant que les syndicats, dont la grande majorité sont régis par les gouvernements provinciaux, divulguent des renseignements financiers.

Notre deuxième grande réserve tient au fait que les syndicats soient les seuls concernés par cette mesure dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Je comprends que les crédits d'impôt consentis pour les cotisations syndicales et professionnelles équivalent à un montant d'environ 795 millions de dollars par année pour le gouvernement fédéral. Toutefois, le projet de loi C-377 ne cible que les syndicats. Il n'impose pas de nouvelles exigences aux associations professionnelles comme celles qui régissent les médecins, les avocats, les ingénieurs, et cetera. Il existe en outre des centaines d'organisations vouées à la défense des intérêts de l'industrie et des employeurs, qui font notamment du lobbying et de la représentation politique, et qui représentent parfois un groupe d'employeurs dans les négociations collectives. Le projet de loi C-377 ne les touche toutefois pas.

With respect to registered charities, which I understand has been referenced a number of times as a basis for the provisions of this bill, I would note that they are creatures of the Income Tax Act; and the CRA provides the administrative oversight. In contrast, unions are creatures of labour relations legislation in the respective provincial or federal jurisdiction and oversight is provided not by the CRA but by labour relations boards with jurisdictions over those unions.

If there is a real concern about transparency for organizations enjoying tax benefits under the Income Tax Act, a much better approach would be to engage the affected sectors and organizations in a dialogue leading to changes that treat them all in a similar fashion. In the absence of a broader approach to transparency under the Income Tax Act, it would be advisable not to single out unions for special treatment, especially because for 92 per cent of the labour force, labour relations and regulation of labour matters are provincial responsibilities. There are established legislative regimes in each province, territory and federally for regulation of labour relations and union activities.

Senator Black: Thank you both for your very thoughtful, well-prepared comments today. Minister, I have two questions for you, if I may. As we are nearing the end of our hearings, I am trying to focus in on some issues that are still causing at least me a little bit of uncertainty. I am quite sure you can help me with this.

We have had a number of individuals and, in some cases, groups come before us to say that, notwithstanding what you have suggested this morning, minister, they could not get access to the information they required from unions and that they felt they had no input into the political and social causes or spending that the various unions were involved with. What would you say in response to that?

Mr. Corbett: I would say that there are people today who would say that they do not feel they are getting the response they would like from my government or from your government. It is a part of — if you want to call it — frustration. They say, “We do not agree with the way your government is going.” However, they do pay taxes, and they move forward with it. I really have to go back and put another hat on from years ago. It has been 15-plus years since I was an active officer of a union, but I worked for a year and a bit for the CLC. I worked for the old NABET union and, after that, for the Communications, Energy and Paperworkers Union. You have to see it from a couple of perspectives when you are looking for financial statements. There would be one from your local. There would be one, more than likely, from the national and possibly a third from an international. Those are documents that are, I would say, unless there is some chicanery somewhere, fairly easy to obtain. I speak as a practitioner.

En ce qui a trait aux organismes de bienfaisance enregistrés, sur lesquels on s’est basé pour préparer diverses dispositions du projet de loi, si je comprends bien, ce sont des créatures de la Loi de l’impôt sur le revenu, et c’est l’ARC qui en assure la surveillance administrative. Les syndicats sont quant à eux des créatures des lois régissant les relations de travail adoptées par les provinces ou le gouvernement fédéral, et la surveillance est assurée non pas par l’ARC, mais bien par les commissions de relation de travail qui en sont responsables.

Si on s’inquiète vraiment de la transparence des organisations qui bénéficient de crédits d’impôt en vertu de la Loi de l’impôt sur le revenu, il serait sans doute préférable pour régler le problème de discuter avec les secteurs ou les organisations touchés pour en arriver à des changements qui s’appliqueraient à tous de la même façon. Comme il n’y a pas de véritable stratégie globale pour accroître la transparence dans le cadre de la Loi de l’impôt sur le revenu, il serait opportun de ne pas cibler uniquement les syndicats, d’autant plus que dans 92 p. 100 des cas, les travailleurs, les relations de travail et les règlements les régissant relèvent des provinces. Il existe déjà des lois dans chaque province et territoire et au fédéral qui régissent les relations de travail et les activités des syndicats.

Le sénateur Black : Je vous remercie tous les deux de vos exposés très bien préparés et très réfléchis. Monsieur le ministre, j’ai deux questions à vous poser, si je peux me permettre. Comme nous approchons de la fin de nos audiences, je vais me concentrer sur les points qui sont encore un peu nébuleux, du moins pour moi. Je suis presque convaincu que vous pourrez m’aider ici.

Nous avons reçu des témoins et parfois des groupes qui nous ont dit, en dépit de ce que vous venez de nous dire ce matin, monsieur le ministre, qu’ils ne peuvent obtenir l’information qu’ils désirent auprès de leurs syndicats, et qu’ils n’ont pas l’impression d’avoir leur mot à dire dans les causes sociales ou politiques qu’ils soutiennent et dans les dépenses qu’ils font. Que leur répondriez-vous?

M. Corbett : Je vous dirais qu’il y a des gens qui se plaignent aujourd’hui qu’ils n’obtiennent pas les réponses qu’ils souhaitent de notre gouvernement ou de votre gouvernement. Cela fait partie de la frustration, si on veut, des gens. Ils nous font savoir qu’ils ne sont pas d’accord avec notre façon de gouverner, mais ils paient leurs impôts et continuent leur route. Pour vous répondre, je vais remonter dans le temps à l’époque où je portais un autre chapeau. Il y a 15 ans, j’occupais un poste de dirigeant syndical et j’ai travaillé pendant un peu plus d’un an pour le CTC. J’ai travaillé pour l’ancien STNC et ensuite pour le Syndicat canadien des communications, de l’énergie et du papier. Quand on parle des états financiers, il faut voir la question de divers points de vue. Il y a tout d’abord ceux de la section locale. Il y a aussi ceux, probablement, de l’organisation nationale et peut-être aussi de l’organisation internationale. Je dirais que tous ces états financiers sont relativement faciles à obtenir, à moins qu’il y ait des querelles entre les entités. Je parle en connaissance de cause.

Senator Black: I understand your point of view on that, but not everyone has told us that. My question to you is: What do you say to those people?

Mr. Corbett: It is like when people come to my office with an issue and say, "I cannot get access to a public service." Part of my job, as their representative or as a member of the executive council, is to have them tell me what it is and then to help them to work through it. Did they ask the right question, or were they just told, "That is none of your business. Get away from me?" Was it just that they asked a very large question and wanted a narrow answer? I do not know. Having not had that question asked of me directly, it is impossible for me to answer.

Senator Black: Mr. Chair, I have another question, if I may. It is a question for both of the witnesses. I would just like you, in summary, to tell me why you think this bill will disrupt collective bargaining.

Mr. Corbett: It is an intrusion, as I said in my remarks, into a, by and large, provincial domain. As witnesses prior to me have said, it shifts a balance to the other side of the table. The whole idea of collective bargaining is to do it on balance. As I said, 97 per cent of the collective agreements that are hammered out, if you will, in the province of Nova Scotia, are settled without any work stoppage. I would say that those numbers are not unreflective of the national average. We have a system that works well, and, when you then roll a grenade into the room, you will disrupt that balance. That is what this bill is. It is a grenade in the room of collective bargaining.

Probably somewhere, wherever he is, former Senator Joe McCarthy, is saying, "This is a great bill." We are seeing people behind doors here. We are seeing the reds here. I really do not believe that this helps collective bargaining, and I believe it shifts the balance of knowledge and disrupts.

The Chair: Mr. Parr?

Mr. Parr: I am sorry; did you want me to respond to that as well?

Senator Black: I am happy to repeat it.

The Chair: Please.

Senator Black: Mr. Parr, specifically in your letter of April 4, you said that this legislation will unbalance and seriously disrupt labour relations between employers and unions. I am asking you to summarize why you think this bill will be so disruptive.

Mr. Parr: All right, thank you very much. First, I would say that provincial governments are competent in labour relation matters. They have been regulating for decades, and this is the business of provincial governments, rather than the federal government.

Le sénateur Black : Je comprends votre point de vue, mais ce n'est pas l'avis de tous. La question que je vous pose est celle-ci : que leur répondez-vous?

M. Corbett : C'est la même chose lorsque des gens viennent me voir parce qu'ils ont tel problème et qu'ils ne peuvent pas avoir accès à tel service public. Comme je suis leur représentant, ou membre du conseil exécutif, mon travail consiste notamment à leur demander de m'expliquer le problème et à les aider à trouver une solution. Ont-ils posé la bonne question? Leur a-t-on répondu que cela ne les regardait pas et de s'en aller? Ont-ils posé une question très large en souhaitant une réponse très précise? Je ne sais pas. Comme la question ne m'a pas été posée directement, il est difficile pour moi de répondre.

Le sénateur Black : Monsieur le président, j'ai une autre question, si je peux me permettre. C'est une question qui s'adresse aux deux témoins. J'aimerais que vous me disiez, en quelques mots, en quoi ce projet de loi nuira aux négociations collectives.

M. Corbett : Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, ce projet de loi empiète sur un domaine de compétence provinciale, en gros. Comme vous l'avez entendu de la bouche d'un témoin avant moi, il fait pencher la balance d'un côté. L'idée même de la négociation collective repose sur un équilibre des forces. Comme je l'ai mentionné, 97 p. 100 des conventions collectives qui sont conclues en Nouvelle-Écosse le sont sans interruption de travail. Je dirais que ce pourcentage est assez représentatif de la situation à l'échelle nationale. Nous avons un système qui fonctionne bien, et si on trouble l'équilibre, il ne fonctionnera plus aussi bien. C'est ce que ce projet de loi fera. Il troublera l'équilibre en place.

L'ancien sénateur Joe McCarthy, peu importe où il se trouve, doit se réjouir en voyant ce projet de loi. On voit les gens qui se cachent. On voit les communistes. Je ne crois vraiment pas que cela améliorera les négociations collectives, et je pense que cela perturbera l'équilibre en faisant pencher la balance d'un côté pour ce qui est des renseignements.

Le président : Monsieur Parr?

M. Parr : Je suis désolé; voulez-vous que je réponde moi aussi à la question?

Le sénateur Black : Je serai heureux de la répéter.

Le président : S'il vous plaît.

Le sénateur Black : Monsieur Parr, dans votre lettre du 4 avril, vous avez mentionné que ce projet de loi provoquera un déséquilibre et qu'il nuira sérieusement aux relations entre les employeurs et les syndicats. J'aimerais que vous me disiez en quelques mots pourquoi ce projet de loi nuira à leurs relations?

M. Parr : Très bien. Merci beaucoup. Premièrement, je dirais que c'est parce que les gouvernements provinciaux ont la compétence voulue pour régler les questions concernant les relations de travail. Elles le font depuis des décennies. C'est un domaine de compétence provinciale et non fédérale.

Second, I did mention our experience working with our labour and employer partners to consult, reach consensus on legislation and move it forward into the legislature, and we have had remarkable success there. As I mentioned, we have passed more than 20 pieces of labour legislation unanimously in the provincial legislature. This is due to the fact that we engage our partners in discussion, work our way through issues, bring it to a close and bring it forward.

This is how we do our business in Canada with respect of labour relations. The way this bill comes forward is entirely outside of that perspective. It has not come about as a result of meaningful dialogue between employers and labour; it was a private member's bill. I understand that there are different vehicles for making legislation, but this is not something that comes through the mechanism that we have in place to establish and build on the relationships we have already established. It will tip the balance, as the minister said. I think the other point I mentioned is that it singles out unions for special scrutiny, when there are other organizations involved in political activity — lobbying activity — that are not touched by this bill at all.

Senator Ringuette: Thank you, gentlemen, for being here. For the record, not only do Nova Scotia and Manitoba share the same concerns that we have heard, but we have also received a copy of a letter from Quebec and Ontario. I am hearing that New Brunswick is also putting something together in regard to this bill. We have at least five provinces that are highlighting concerns.

I have questions for both of you. The first is: In your provincial jurisdiction, do you have privacy laws that are akin to the federal ones?

Mr. Corbett: We do. I would say they are not as stringent as the federal laws, but we have privacy laws, yes.

Mr. Parr: Yes, Manitoba has freedom of information protection of privacy legislation. I do not know exactly how it compares to the federal laws, but I would suspect it is similar. There are significant requirements for us to maintain privacy of the information we receive.

Senator Ringuette: The federal commissioner for the Privacy Act has come before this committee, and I asked her if this legislation passed the Privacy Act smell test. Her answer was no. Would this legislation pass your provincial privacy act smell test?

Mr. Corbett: No. This is a bad bill. There is an old family friend of ours who used to say that you cannot make chicken salad out of chicken “bleep.” You can fill in the last word. This is what this bill is. It is not meant other than that. It is an intrusion into the privacy of our citizens. It is an intrusion. It does not even take into effect the multi-layers of collective bargaining. Senators here from Nova Scotia would certainly understand that the trades have two levels of bargaining. They are called the mainland

Deuxièmement, je vous ai dit que nous consultons nos partenaires syndicaux et patronaux pour en arriver à des consensus sur les changements à apporter aux lois avant de les soumettre aux parlementaires, une façon de procéder qui a produit d'excellents résultats. Comme je l'ai déjà mentionné, l'Assemblée législative a adopté à l'unanimité plus de 20 projets de loi sur les relations de travail. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais bien parce que nous discutons avec nos partenaires, nous réglons ensemble les problèmes, puis nous soumettons le tout.

C'est ainsi que l'on procède pour régler les problèmes dans les relations de travail au Canada. Ce projet de loi ne respecte en rien cette façon de procéder. Il n'est pas l'aboutissement d'un dialogue sérieux entre employeurs et syndicats. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire. Je sais qu'il existe différentes façons de procéder pour faire adopter un projet de loi, mais celui-ci n'est pas issu des mécanismes que nous avons mis en place pour entretenir de bonnes relations. Comme le ministre l'a mentionné, cela aura pour effet de provoquer un déséquilibre. J'ai aussi mentionné que ce projet de loi a pour effet de cibler uniquement les syndicats, alors que d'autres organisations qui participent à des activités politiques — à des activités de lobbying — ne le sont pas.

La sénatrice Ringuette : Merci, messieurs, d'être avec nous. J'aimerais préciser, pour le compte rendu, que la Nouvelle-Écosse et le Manitoba ont soulevé les mêmes préoccupations que d'autres témoins, et aussi que nous avons reçu une lettre du Québec et de l'Ontario. Je crois savoir que le Nouveau-Brunswick prépare aussi quelque chose au sujet de ce projet de loi. Nous avons au moins cinq provinces qui nous font part de leurs préoccupations.

J'ai des questions auxquelles j'aimerais que vous répondiez tous les deux. La première est la suivante : au sein de vos provinces respectives, avez-vous des lois sur la protection des renseignements personnels qui ressemblent à celles du fédéral?

M. Corbett : Oui, nous en avons. Je dirais qu'elles ne sont pas aussi strictes que les lois fédérales, mais nous en avons, oui.

M. Parr : Oui, le Manitoba a la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Je ne sais pas trop quelles différences il existe avec les lois fédérales, mais je présume qu'elle leur ressemble. Nous sommes tenus de bien protéger les renseignements personnels qu'on nous transmet.

La sénatrice Ringuette : La commissaire fédérale à la protection de la vie privée a témoigné devant le comité et je lui ai demandé si ce projet de loi répondait aux critères de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Elle a répondu que non. Est-ce que ce projet de loi répondrait aux critères des lois qui ont été adoptées dans vos provinces?

M. Corbett : Non. C'est un mauvais projet de loi. Un vieil ami de la famille disait toujours qu'on ne peut pas faire de la salade de poulet avec de la « bip » de poulet. Je vous laisse deviner le mot. Voilà ce qu'est ce projet de loi. Ce n'est pas autre chose. C'est une intrusion dans la vie privée des citoyens. C'est une intrusion. Il ne tient même pas compte des différentes étapes du processus de négociations collectives. Les sénateurs de la Nouvelle-Écosse comprendront assurément que pour les métiers, il y a deux

building trades and the Cape Breton building trades. They are groups of trades — pipefitters, plumbers, carpenters and so on. This is a whole other realm of how they relate, and they relate in another way in that they also have multiple employer pension funds. How is that reported? This bill does not contemplate any of those significant ideas, and I am sure that other provinces also have those trade councils that bargain for a mass. I think we kind of know the layout of how it is done.

You bang out a base agreement, and then there are sub-agreements from that. How is all that meted out? No way, no how does this bill contemplate that. The stuff that is in here offends me, and the stuff that is outside of it offends me.

Senator Ringuette: Thank you.

Mr. Parr: I am not an expert in privacy legislation. I would defer to the federal Privacy Commissioner for characterizations. That said, I do appreciate that, within this bill, the disclosure would include third party information related to contractual arrangements unions may enter into with third parties, and we are prohibited from releasing third party information when we get requests for information. In that sense, it would also be problematic with the privacy legislation in Manitoba.

Senator Ringuette: I have looked at the New Brunswick code of labour and its balance in regard to its requirement. Its requirement is both directed to the employee organization and employer organization to supply the same disclosure to its members and also to the Minister of Labour. Can you confirm that it is the same case in your provinces with the balance of disclosure?

Mr. Corbett: The balance of disclosure in Nova Scotia is that we have in there, for our purposes, for the purposes of the Trade Union Act, that unions have to disclose. That burden is not there as greatly for the employers. It is there to a point, but not as greatly.

Mr. Parr: What you would find in our legislation, and probably a lot of legislation, is that there are more requirements imposed on unions about how they interact with their membership than there would be with a comparative multiemployer organization.

There is no requirement, for example, for employer organizations to be certified by the Manitoba Labour Board. They can come together and bargain collectively on behalf of a number of employers, where the union has to be certified and there are a number of requirements how the certification takes place and how they demonstrate the majority of support and, as I mentioned before, their requirements for financial disclosure to members, which our legislation is silent about how it deals with employer organizations.

niveaux de négociations. Il y a le Mainland Building Trades et le Cape Breton Building Trades. Il s'agit de groupes de métiers — tuyauteurs, plombiers, menuisiers, et cetera. C'est une façon tout à fait différente de fonctionner, et ils ont aussi des fonds de pension à multiples employeurs. Que fait-on dans ce cas? Ce projet de loi ne tient pas compte de ces éléments importants, et je suis certain qu'il y a aussi dans les autres provinces des conseils des métiers qui négocient pour un très grand nombre de travailleurs. Je pense que nous avons une bonne idée de la façon dont cela fonctionne.

On conclut une entente de base, puis il y a des ententes auxiliaires. Comment prend-on en considération tout cela? Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. Ce qui s'y trouve me choque, et ce qui ne s'y trouve pas me choque aussi.

La sénatrice Ringuette : Merci.

M. Parr : Je ne suis pas un spécialiste des lois sur la protection des renseignements personnels. Je poserais la question à la commissaire fédérale à la protection de la vie privée. Cela étant dit, je comprends que ce qui est prévu dans ce projet de loi, c'est qu'il faudra aussi divulguer les renseignements touchant les ententes conclues avec des tierces parties, et il nous est interdit de divulguer ces renseignements lorsque nous recevons des demandes d'information. De ce point de vue, le projet de loi entrerait aussi en conflit avec les lois sur la protection des renseignements personnels au Manitoba.

La sénatrice Ringuette : J'ai examiné le code du travail du Nouveau-Brunswick et les exigences qui s'y trouvent. Les exigences en matière de divulgation des renseignements tant aux membres qu'au ministre du Travail sont les mêmes pour les organisations des employés que pour celles des employeurs. Pourriez-vous nous confirmer s'il en va de même dans vos provinces, c'est-à-dire qu'il y a un équilibre entre les exigences de divulgation?

M. Corbett : En Nouvelle-Écosse, dans notre cas, en vertu de la Trade Union Act, le fardeau en matière de divulgation est plus lourd du côté des syndicats que des employeurs. Les employeurs doivent aussi divulguer des renseignements, mais pas autant que les syndicats.

M. Parr : Ce qu'on constate dans notre loi, et c'est probablement le cas pour nombre d'autres lois, c'est que les relations avec les membres sont beaucoup plus régies dans le cas d'un syndicat que dans celui d'une organisation multi-employeurs semblable.

Par exemple, il n'y a rien qui oblige les associations patronales à recevoir une attestation de la Commission du travail du Manitoba. Les employeurs peuvent se rassembler et négocier collectivement au nom d'un certain nombre d'employeurs, alors que le syndicat doit être accrédité selon des critères prédéterminés et doit démontrer qu'il a l'appui de la majorité. Comme je l'ai déjà mentionné, les syndicats doivent également divulguer leurs états financiers à leurs membres, alors que notre législation est muette sur les exigences qui s'appliquent aux organisations patronales.

It goes back to my initial point: We are already regulating labour relations and trade unions. We are doing a good job at it. This legislation really is getting in our way. It is our business.

Senator Tkachuk: Before I begin, I wanted to ask the clerk if we have received any other briefs or requests from other provinces to come before us on this issue.

Keli Hogan, Clerk of the Committee: Except for the submissions that were sent out to members yesterday for the provinces, we have not received any others.

Senator Tkachuk: Which provinces?

Ms. Hogan: I believe it is Quebec, Ontario, Nova Scotia.

Senator Tkachuk: The two here plus the other two.

Ms. Hogan: Exactly, but all provinces and territories were invited to appear before the committee.

Senator Tkachuk: Thank you. I wanted to clarify that.

I have a couple of questions. Mr. Corbett, I know you are here as the minister, but you are also here as a member of a political party. You receive donations from unions, I would think, the NDP party, in your province?

Mr. Corbett: No, we changed the legislation.

Senator Tkachuk: You do not receive any?

Mr. Corbett: No.

Senator Tkachuk: Do they donate as individuals?

Mr. Corbett: Many businesspeople donate as individuals. If someone was a member of a union, they donate. Some corporations donate.

Senator Tkachuk: I want to ask a question that has been sort of circled around at these committee hearings. When I join a non-profit organization or a club, let us say the Knights of Columbus or an organization like that, I buy a membership. I do not get a tax deduction. I understand that we are having this discussion because unions and other organizations, like law societies and medical associations, it has been implied, get tax deductions or tax credits for the purchase of a membership in a union. What is the philosophical justification for any of them getting a tax deduction for joining a union? I mean, if you are a doctor and you are a member of the medical association, I do not understand why they get to deduct it. Why am I paying for that?

Mr. Corbett: You are not.

Senator Tkachuk: I am. I am a taxpayer. I do not get a deduction to join any association.

Cela me ramène à mon argument de départ : nous réglémentons déjà les relations de travail et les syndicats. Nous le faisons bien. Ce projet de loi nous met des bâtons dans les roues. C'est notre responsabilité.

Le sénateur Tkachuk : Avant de commencer, j'aimerais demander à la greffière si nous avons reçu d'autres mémoires ou demandes d'autres provinces qui voudraient comparaître devant vous sur cet enjeu.

Keli Hogan, greffière du comité : Nous n'avons pas reçu d'autres mémoires des provinces, outre ceux que nous avons fait parvenir aux membres du comité hier.

Le sénateur Tkachuk : De quelles provinces s'agit-il?

Mme Hogan : Je crois qu'il s'agit du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Tkachuk : Des deux ici présentes, plus deux autres.

Mme Hogan : Exactement, mais toutes les provinces et tous les territoires ont été invités à comparaître devant le comité.

Le sénateur Tkachuk : Merci. Je tenais à ce que ce soit bien clair.

J'ai quelques questions. Monsieur Corbett, je sais que vous êtes ici en votre qualité de ministre, mais vous êtes également ici en tant que membre d'un parti politique. Vous recevez des dons des syndicats, le NPD de votre province en reçoit, si je ne me trompe pas?

M. Corbett : Non, nous avons modifié la loi.

Le sénateur Tkachuk : Vous n'en recevez plus du tout?

M. Corbett : Non.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que leurs membres vous font des dons à titre personnel?

M. Corbett : Beaucoup de gens d'affaires font des dons à titre personnel. Un membre d'un syndicat peut faire un don. Il y a aussi des entreprises qui font des dons.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais vous poser une question qui revient de temps en temps pendant les audiences du comité. Si je me joins à un organisme à but non lucratif, disons les Chevaliers de Colomb, je dois acheter une carte de membre. Je ne reçois pas de déduction fiscale. Je crois que nous avons cette discussion parce que l'adhésion à des syndicats et à d'autres organisations, comme des sociétés de droit et des associations médicales, d'après ce que nous avons entendu, donne droit à des déductions fiscales ou à des crédits d'impôt. Quelle est la justification politique selon laquelle on peut recevoir une déduction d'impôt pour adhérer à un syndicat? Je ne comprends pas pourquoi un médecin ou un membre d'une association médicale obtiendrait une déduction pour cela. Pourquoi est-ce que je dois payer pour cela?

M. Corbett : Vous ne payez pas pour cela.

Le sénateur Tkachuk : Bien sûr. Je suis un contribuable. Je ne reçois pas de déduction pour me joindre à une association.

Mr. Corbett: If you were member of a union, you would.

Senator Tkachuk: That is exactly right, but that would take care of the issue. Then you would truly be a private organization. My point is that if you did not get a tax deduction, why would we care what the organization was doing internally and as far as their financial statements are concerned? This legislation is here, it seems, because it concerns the Canadian taxpayer because members get a tax deduction. I do not understand why they do get a tax deduction. I do not understand why any of the associations get a tax deduction. What is the philosophical imperative? Why are we doing that? Why do governments do that?

Mr. Corbett: You guys write the federal code. I do not.

Senator Tkachuk: I know.

Mr. Corbett: The reality is that there are organizations that do get it, right? There are professional organizations.

Senator Tkachuk: Exactly.

Mr. Corbett: Do you think that a plumber being a member of the UA local is no more professional, that their work is less valued, if they belong to this organization for purpose of collective bargaining? I believe all work is —

Senator Tkachuk: I do not think any of them should get a tax deduction.

Mr. Corbett: Then we should debate your philosophical differences. I believe it does.

Senator Tkachuk: What is the justification for that?

Mr. Corbett: The justification is because the group is there to pay into a group. Whether you are a medical doctor or whether you are an electrician or whether you are a CPA, there is a group that does a larger piece of work for you to which you are a member of and, therefore, it allows you to have that deduction. I support that.

If you continue this line of question, what you are saying is the Rand Formula has to go; is that the crux of your questions?

Senator Tkachuk: It is not the plumber. Most of the plumbers do not belong to unions. They get to pay for the deductions of the plumbers who do belong to unions, do they not? That is a tax deduction.

Mr. Corbett: No, I —

Senator Tkachuk: It is not that funny. It is a fact. I do not know why these people get tax deductions.

M. Corbett : Si vous étiez membre d'un syndicat, vous y auriez droit vous aussi.

Le sénateur Tkachuk : Tout à fait juste, mais la question ne se poserait plus. Vous pourriez alors vraiment être considéré comme une organisation privée. Mon argument, c'est que si vous ne receviez pas de déduction d'impôt, pourquoi nous soucierions-nous de ce que l'organisation fait à l'interne et de ses états financiers? Le but de cette loi semble être d'informer les contribuables canadiens, qui sont concernés parce que les membres ont droit à une déduction d'impôt. Je ne comprends pas pourquoi ils y ont droit. Je ne comprends pas pourquoi l'adhésion à une association donnerait droit à une déduction fiscale. Quel est l'impératif philosophique? Pourquoi cette règle existe-t-elle? Pourquoi les gouvernements font-ils une chose pareille?

M. Corbett : C'est vous qui écrivez le code fédéral, pas moi.

Le sénateur Tkachuk : Je le sais.

M. Corbett : La réalité est telle que l'adhésion à certaines organisations donne droit à ce crédit, n'est-ce pas? Il s'agit d'organisations professionnelles.

Le sénateur Tkachuk : Exactement.

M. Corbett : Croyez-vous qu'un plombier membre de son syndicat local n'est pas aussi professionnel, que son travail a moins de valeur, même s'il fait partie de cette organisation à des fins de négociations collectives? Je pense que tous les emplois...

Le sénateur Tkachuk : Je crois qu'il ne devrait y avoir de déduction fiscale pour l'adhésion à aucune de ces organisations.

M. Corbett : Nous devrions peut-être débattre de votre point de vue politique. Je pense que c'est justifié.

Le sénateur Tkachuk : Quelle en est la justification?

M. Corbett : La justification, c'est qu'il faut payer pour adhérer au groupe. Que ce soit l'ordre des médecins, une association d'électriciens ou la CPA, le groupe travaille pour l'ensemble des membres, ce qui leur donne droit à une déduction. Je suis en faveur de cela.

Si vous continuez ainsi, vous allez dire qu'il faut nous débarrasser de la formule Rand, est-ce le cœur de votre argumentaire?

Le sénateur Tkachuk : Le plombier, lui, n'y a pas droit. La plupart des plombiers ne font pas partie de syndicats. Ils se trouvent donc à payer pour les déductions accordées aux plombiers qui font partie de syndicats, n'est-ce pas? C'est une déduction fiscale.

M. Corbett : Non, je...

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas drôle. C'est un fait. Je ne comprends pas pourquoi ces gens ont droit à des déductions d'impôt.

Mr. Corbett: I look in the telescope to see the stars, and you look through the blind end and see very little. I believe it is very important. This formula has worked. I do not find it offensive, and most Canadians do not find it offensive, just the private member who moved this bill.

Senator Tkachuk: I am asking your opinion. I did not mean to be offensive, and you do not have to be offensive. I am just asking your opinion.

Mr. Corbett: I have given it.

Senator Tkachuk: I have a right to do that.

Mr. Corbett: Absolutely, and I have right to be here as an elected official of the Province of Nova Scotia.

Senator Tkachuk: That is exactly right. Thank you.

Senator Massicotte: Thank you to both of you for being with us today. We are obviously deliberating and trying to grapple with this bill and understanding its consequences. I will not get into the jurisdiction argument. Nobody likes encroachment on anybody else. I will avoid that issue. The essence of the issue we are dealing with is the accuracy of information to union members in particular. In both your cases, the provincial labour laws require an audited financial statement.

Mr. Corbett: Yes.

Senator Massicotte: Some people will argue that is not good enough and not adequate because in most places it is only distributed to those who ask. That is, you could argue, a difficult process where there could be a sense of intimidation or a sense of resistance, and some people say not. The other comment I hear frequently, and I am not sure how many audited instruments you have read, but I have read thousands, is that they do not say very much. They are very summary. They do not provide much detail. I am quite sure that 99.9 per cent of union members, and probably senators, would not have any idea what the audited statements are trying to tell you anyways.

That is the crux of your argument; is that adequate? Why is it adequate when we know few people take a look at it and few people understand it? Why is that adequate in the legislation of your provinces?

Mr. Corbett: It is not restricting anyone, senator, from looking at it. For those who want to look at it and for those who want to delve deeper, it is there. There are countless pieces of legislation on our books and the federal books that affect the everyday lives of people, but does the average Canadian delve into the nuts and bolts of that legislation? However, when there is a direct effect on them, they can delve deeper into it.

M. Corbett : Je regarde dans un télescope pour voir les étoiles, alors que vous regardez le ciel entre les rideaux et que vous ne voyez pas grand-chose. Je pense que c'est très important. Cette formule fonctionne. Je ne la trouve pas choquante du tout, et la plupart des Canadiens ne la trouvent pas choquante, ce n'est que la position du député qui a déposé ce projet de loi.

Le sénateur Tkachuk : Je vous demande votre opinion. Je n'ai pas voulu vous insulter, et vous n'avez pas à m'insulter. Je vous demande simplement votre opinion.

M. Corbett : Je vous l'ai donnée.

Le sénateur Tkachuk : J'ai le droit de m'exprimer.

M. Corbett : Absolument, et j'ai le droit d'être ici à titre de représentant élu de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Tkachuk : Tout à fait. Merci.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie tous les deux d'être ici avec nous aujourd'hui. Manifestement, nous sommes ici pour délibérer et pour essayer de comprendre l'essence de ce projet de loi et de ses conséquences. Je n'entrerai pas dans le débat sur le partage des compétences. Personne n'aime empiéter sur les compétences des autres. Je vais éviter cette question. Le nœud de la question dont nous discutons aujourd'hui, c'est l'exactitude de l'information transmise aux membres du syndicat, en particulier. Dans vos deux provinces, les lois sur le travail exigent le dépôt d'états financiers vérifiés.

M. Corbett : Oui.

Le sénateur Massicotte : Certaines personnes prétendent que ce n'est pas suffisant, que ce n'est pas adéquat puisque dans la plupart des associations, seules les personnes qui le demandent reçoivent copie de ces documents. Cette démarche peut cependant paraître difficile à certains, parce qu'une personne peut se sentir intimidée ou sentir de la résistance, mais d'autres personnes disent que non. L'autre commentaire que j'entends fréquemment... Je ne sais pas trop combien de documents vérifiés vous avez lus, mais j'en ai lu des milliers, et il se trouve qu'ils ne disent pas grand-chose. Ils sont très sommaires. Ils ne fournissent pas beaucoup de détails. Je suis sûr à 99,9 p. 100 que les membres du syndicat, et probablement même les sénateurs n'auraient aucune idée de ce que les états financiers vérifiés essaient de révéler de toute façon.

C'est le cœur de votre argumentaire : est-ce que ces documents sont adéquats? En quoi sont-ils adéquats quand on sait qu'il y a peu de gens qui les regardent et qu'il y en a peu qui les comprennent? Pourquoi sont-ils adéquats selon les lois de vos provinces?

M. Corbett : Sénateur, la loi n'empêche personne de les voir. Tous ceux qui veulent y jeter un coup d'œil ou les examiner en profondeur y ont accès. Il y a d'innombrables textes législatifs dans nos registres et les registres fédéraux qui touchent la vie quotidienne des gens, mais est-ce que le Canadien moyen cherche à comprendre tous les tenants et aboutissants de chaque loi? Quand une loi a un effet particulier sur une personne, elle peut toutefois creuser un peu pour la comprendre davantage.

I have attended meetings as a rank and file member and as an officer. I asked questions on the balance sheet and the audited statements. I have had to defend the spending practices of various unions.

It is like asking why people have disengaged from the voting process. It is all a matter of desire to get involved and the lengths to which you want to go. I do not think there is any badness going on to hide money or anything. It is as simple as asking questions. Different unions hold their meetings in different fashions, but by and large it is open to their members.

Mr. Parr: I am sorry, but this does get into jurisdiction. If there is a need for additional disclosure to union members, it is up to the provincial jurisdictions to deal with that. A number of us have already done that. Those that have not need to do so.

This bill does not deal specifically with distribution of information to members; it is public distribution. While a number of people would like to know what is going on with the financial activities of unions, I am sure a number of other people would like to know about the financial activities of the Canadian Taxpayers Federation, the Canadian Federation of Independent Business and chambers of commerce, and this bill does not deal with them. It singles out unions, and there is already a regime to regulate unions, and that is through labour relations legislation. We have that in place. When we make changes to our labour relations legislation, we do it through consultation; we do not just impose it. That is the difference.

This is a different legislative structure, as I said. Trade unions are regulated under the Labour Relations Act. We have competent bodies, labour relations boards, to enforce requirements.

Senator Massicotte: I am trying to avoid the jurisdictional argument. If we get involved in that, we can allow the Supreme Court to judge the issue. The essence of the issue is information. Under the Ontario Securities Commission, and perhaps your own provincial securities commissions, when an organization has a certain number of shareholders it is deemed to be public and the amount of information they must provide is significantly more than what unions have to provide. They have to produce audited financial statements that have to be mailed to the shareholders, and most often these corporations will publish that information on their website.

Why not go that far? Obviously, you have not felt the need. Why the limited approach to the delegation of information to union members?

Mr. Parr: As I said, you cannot avoid the jurisdiction.

J'ai participé à diverses réunions en tant que simple membre et dans le cadre de mes fonctions officielles. J'ai posé des questions sur les bilans et les états financiers vérifiés. J'ai également dû défendre les pratiques de dépense de divers syndicats.

C'est un peu comme si vous me demandiez pourquoi les gens se désintéressent du processus électoral. Tout dépend du désir de chacun de s'impliquer et de l'ampleur de ce que l'on est prêt à faire. Je ne crois pas qu'il y ait des malversations, des fonds cachés ou de la fraude. Je veux simplement poser des questions. Les différents syndicats tiennent leurs assemblées de différentes façons, mais dans la grande majorité des cas, les réunions sont ouvertes aux membres.

M. Parr : Je m'excuse, mais la question de la compétence est tout à fait pertinente ici. S'il y a lieu d'élargir la divulgation d'information aux membres du syndicat, c'est du ressort des provinces. Quelques provinces ont déjà pris des mesures en ce sens. Celles qui ne l'ont pas encore fait doivent le faire.

Ce projet de loi ne porte pas sur la diffusion d'information aux membres, mais sur la diffusion d'information au public. Tout comme il y a des gens qui aimeraient mieux connaître les activités financières des syndicats, je suis certain qu'il y a des gens qui aimeraient en savoir un peu plus sur les activités financières de la Fédération canadienne des contribuables, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et des chambres de commerce, mais ce projet de loi ne les vise pas. Il ne cible que les syndicats, alors qu'il y a déjà un régime en place pour les encadrer par les lois sur les relations de travail. Il y a des lois en vigueur. Lorsque nous modifions nos lois sur les relations de travail, nous menons des consultations, nous ne nous contentons pas de les imposer. C'est la différence.

C'est une structure législative différente, comme je l'ai dit. Les syndicats sont régis par la Loi sur les relations du travail. Nous avons des organismes compétents, des commissions du travail, qui font respecter les exigences.

Le sénateur Massicotte : J'essaie d'éviter la question du partage des compétences. Si nous voulons en débattre, nous ferons mieux de demander à la Cour suprême du Canada de trancher. La question de fond est celle de l'information. Selon la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et peut-être votre propre commission des valeurs mobilières provinciale, quand une organisation a un certain nombre d'actionnaires, elle est réputée publique et doit divulguer considérablement plus d'information que ce que doivent divulguer les syndicats. Elles doivent produire des états financiers vérifiés que tous les actionnaires doivent recevoir par la poste, et le plus souvent, ces organisations diffusent l'information sur leur site web.

Pourquoi ne pas aller aussi loin? De toute évidence, vous n'en sentez pas le besoin. Pourquoi cette vision limitée du relais d'information aux membres des syndicats?

M. Parr : Comme je l'ai dit, on ne peut pas éviter la question du partage des compétences, ici.

Mr. Corbett: I agree with the deputy minister. I will not address jurisdiction. You spoke about security commissions. They have their role and their rules, as do the labour relations boards of various provinces. That is where it is to be found for labour, not with any of the financial arrangements of a private investor and how a corporation acts.

The multiplicity of responsibilities of a union are far different than they would be if I opened up Frank Corbett Gold and started opening gold mines and mining investors. My purpose is very narrow in trying to extract that ore from the ground and make money, and hopefully make money for my shareholders.

The purposes of the Trade Union Act and labour relations boards are multifaceted. They are about trying to get collective agreements signed in a proper way. It is about how a union goes from signing cards to being certified. There are many more checks and balances on unions than what are scoped over here.

Senator Massicotte: I am not sure that there are more checks, but to allow the checks to be prudent and well-judged, you must have transparency of information. You must have adequate information, and that is where the concern lies. I know that you can argue that is not the federal jurisdiction. I would say, why do you not get it fixed if there is a problem, but you obviously seem to think that adequate information is not an issue.

Mr. Corbett: Yes, I agree with you.

[Translation]

Senator Bellemare: Actually, I have a question for both of you. It is along the same lines as the previous questions and comments on transparency.

Legislation around the world is increasingly moving towards more transparency from unions and employer associations. France has passed legislation along those lines. Even in Quebec, in 2011, provisions to that effect were added to the labour code for the construction industry.

In terms of deductions for union dues, the option union members have to deduct them from their taxes, is that not an argument for transparency in how union funds are used? The fact that union dues are tax deductible is the argument used to support Bill C-377.

What is your reaction to that argument? I know that you disclose information to your members. However, wider disclosure does not necessarily mean disclosing all the information as set out

M. Corbett : Je suis d'accord avec le sous-ministre. Je ne débattrai pas du partage des compétences. Vous avez nommé les commissions des valeurs mobilières. Elles ont leur rôle à jouer et elles ont leurs règles, tout comme les commissions des relations de travail des diverses provinces. Ce sont elles qui régissent les relations de travail et non les accords financiers conclus avec un investisseur privé ou les règles applicables aux entreprises.

Les multiples responsabilités d'un syndicat sont très différentes de celles que je devrais assumer si je fondais Or Frank Corbett et que je me mettais à ouvrir des mines d'or et à faire de la prospection d'investisseurs. Mon objectif serait alors très circonscrit, il serait d'extraire du minerai du sol et de faire de l'argent, au point de faire faire de l'argent à mes actionnaires, idéalement.

Les objectifs de la Loi sur les syndicats et des commissions des relations de travail ont plusieurs facettes. Elles visent à ce que les conventions collectives soient signées en bonne et due forme. Elles définissent les règles de fonctionnement d'un syndicat de la signature de cartes de membre à l'accréditation. Les mécanismes régulateurs qui s'appliquent aux syndicats sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ont été exposés jusqu'ici.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas certain qu'il y ait plus de mécanismes régulateurs qui s'y appliquent, mais pour qu'ils s'appliquent avec prudence et jugement, il doit y avoir de la transparence. Il faut diffuser l'information adéquate, c'est là où le problème se pose. Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas du ressort du gouvernement fédéral. Je serais porté à vous demander pourquoi, alors, vous ne prenez pas de mesures pour régler le problème, mais vous semblez manifestement croire qu'il n'y a pas de problème d'information ici.

M. Corbett : Oui, je suis d'accord avec vous.

[Français]

La sénatrice Bellemare : En fait, j'ai une question pour vous deux. C'est une réaction un peu dans la même veine des questions ou des commentaires formulés auparavant sur la question de la transparence.

De plus en plus, il y a des lois dans le monde qui poussent vers plus de transparence pour les associations syndicales et aussi des associations patronales. En France on en a adoptées. Même au Québec, en 2011, dans le cadre de l'industrie de la construction, des dispositions au Code du travail ont été adoptées à cet effet.

Par rapport à la déduction des cotisations syndicales, la possibilité que les syndiqués ont de déduire cela de leur impôt — c'est l'argument qu'on présente pour défendre le projet de loi C-377, le fait qu'on déduise les cotisations des impôts, est-ce que ce n'est pas là un argument pour une transparence dans l'utilisation des fonds des syndicats?

Comment réagissez-vous à cet argument? Je sais que vous divulguez l'information à vos membres mais pour avoir une divulgation plus large, cela ne veut pas dire d'avoir

in Bill C-377. But philosophically speaking, if you will, is that not an argument for public transparency? What are your thoughts on that?

[English]

Mr. Corbett: Senator Tkachuk and I have kind of kicked this one around.

As to public good, I do not understand why the government needs this information today. What is the difference between a trade union in 1965 and in 2013? As I said in my opening remarks, it smacks of McCarthyism. It seems to be a philosophical issue.

I am fairly young, but I remember the Hal Banks stuff and some of those issues. Are there bad people involved with the trade union movement? I suspect there are bad people in every walk of life.

There are very good laws on how unions are governed and how they spend their money. I would say that the democracy in most unions is better than the democracy we use to elect people.

Senator Massicotte asked about participation. In every province members have the right to make a complaint if they think their union is not doing its best to represent them. Unions are already very heavily governed. With respect, I do not think that serves anybody's knowledge of how a union is governed or how a union should work. We always got along without it.

The Chair: Mr. Parr, did you wish to add anything?

Mr. Parr: The Manitoba government certainly supports transparency. You are quite right that is the direction all governments are going. Your point with respect to this bill is that it singles out one particular sector. There are many existing income tax preferences that benefit organizations involved in political activities or lobbying; and they are not touched by this bill.

If the expectation is that we will see higher levels of transparency for people and organizations that receive tax benefits, then it strikes me the approach to take would be to take it on as an issue broadly rather than to single out one particular sector. That would be the approach I would recommend.

With respect to how unions are regulated internally, I would say again that belongs to the respective jurisdictions that have responsibility for that.

Senator Mercer: Thank you both, especially Minister Corbett; it is always good to see a fellow Nova Scotian here.

nécessairement la divulgation de toutes les informations comme dans le projet de loi C-377, mais sur le plan philosophique, si on peut dire, est-ce que ce n'est pas là un argument en faveur de la transparence publique? J'aimerais avoir vos réactions sur ce point.

[Traduction]

M. Corbett : Le sénateur Tkachuk et moi en avons déjà débattu, pour ainsi dire.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement aurait besoin de cette information pour le bien du public en 2013. Quelle est la différence entre un syndicat en 1965 et un syndicat en 2013? Comme je l'ai dit dans mon exposé, cela sent le mccarthyisme. C'est une question qui me semble surtout philosophique.

Je suis assez jeune, mais je me rappelle de l'histoire de Hal Banks, entre autres. Y a-t-il de mauvaises personnes dans le mouvement syndical? Je pense qu'il y a de mauvaises personnes dans tous les domaines de la vie.

Il y a de très bonnes lois qui régissent les syndicats et leurs façons de dépenser. Je serais porté à dire que la démocratie est plus saine dans la plupart des syndicats que dans les élections générales.

Le sénateur Massicotte nous interroge sur la participation. Dans toutes les provinces, les membres ont le droit de porter plainte s'ils croient que leur syndicat ne fait pas de son mieux pour les représenter. Les syndicats sont déjà régis selon des règles très strictes. Malgré tout le respect que je vous dois, je ne crois pas que cela puisse nous renseigner sur la façon dont un syndicat est régi ou devrait fonctionner. Nous nous sommes toujours débrouillés sans cela.

Le président : Monsieur Parr, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Parr : Il est clair que le gouvernement du Manitoba favorise la transparence. Vous avez bien raison de dire que c'est l'orientation que prennent tous nos gouvernements. Le problème de ce projet de loi, c'est qu'il ne vise qu'un secteur en particulier. Il y a beaucoup d'avantages fiscaux qui profitent aux organisations qui participent à des activités politiques ou de lobbying : elles ne sont pas touchées par ce projet de loi.

Si l'on s'attend à ce que la transparence exigée des personnes ou des organismes qui reçoivent des avantages fiscaux soit plus élevée, alors il me semble évident qu'il faudrait en faire une stratégie générale plutôt que de cibler un secteur en particulier. C'est la solution que je recommanderais.

Pour ce qui est de la régie interne des syndicats, je vais répéter qu'elle relève des autorités compétentes.

Le sénateur Mercer : Je vous remercie tous les deux, particulièrement le ministre Corbett. Je suis toujours heureux de voir l'un de mes concitoyens de la Nouvelle-Écosse ici.

I am afraid that sometimes a question is asked in McCarthy fashion: Are you now or have you ever been a member of a trade union?

Mr. Corbett: Yes, and I am still a member.

Senator Mercer: My answer to that question is, yes, as well. It really drives me crazy that we are focusing on trade unions whose people have done very good work on behalf of Canadians. Even those who are not members of unions have benefited greatly from the good work of members of unions.

My next question is: Has either of you done an analysis of the costs that will be borne by the unions in your respective provinces?

Mr. Corbett: The short answer is no. Contrary to the beliefs of some, we do not sit at all the union tables. I sat in the audience when other presenters were here, who would know much more than I about the impact of the financial side of this bill on their organizations. It is hard for me to answer that because I do not have direct information.

Mr. Parr: Similarly, I would have to say that we have not done an analysis on the tax burden or the cost implications for unions affected by this.

Senator Mercer: If this bill were to pass, and I hope it does not, I would be interested to see this on the agenda of the Canadian Association of Administration and Labour Legislation the next time it meets. It would be an interesting topic. I would like to be a fly on the wall for that one.

Senator Moore: Thank you, Minister Corbett and Mr. Parr, for being here. Mr. Corbett, you are the Minister of Labour. Earlier, we heard from Mr. Georgetti that of the more than four million Canadians covered by the Canadian Labour Congress, they had only four complaints last year with regard to seeking additional financial information from their unions. Have you had any complaints in Nova Scotia, sir?

Mr. Corbett: I have been the Minister of Labour for about three months, so I am not aware of any; but I will try to get an answer for you.

Senator Moore: I thought your being around the labour movement in your province you might know what is going on; but that is fine. Mr. Parr, do you have a comment from the perspective of Manitoba?

Mr. Parr: As we were preparing to come today, we had some conversations with our colleagues at the Manitoba Labour Board. We have not seen complaints coming forward for quite some time, I would think, with respect to disclosure by unions to their members. It is not something that comes up very much.

Je crains qu'on doive parfois poser une question à la McCarthy : Est-ce que vous faites partie ou avez-vous déjà fait partie d'un syndicat?

M. Corbett : Oui, j'en fais toujours partie.

Le sénateur Mercer : Je dois moi aussi répondre oui à cette question. Je suis vraiment révolté qu'on cible ainsi les syndicats, dont les représentants font de l'excellent travail au nom des Canadiens. Même ceux qui ne font pas partie de syndicats profitent grandement du bon travail des membres des syndicats.

Ma prochaine question est la suivante : est-ce que l'un de vous a analysé les coûts qui découleront de cette mesure et que devront absorber les syndicats de votre province?

M. Corbett : En un mot : non. Contrairement à ce que certains pourraient être portés à croire, nous ne siégeons pas à toutes les tables de négociation des syndicats. Je faisais partie du public lorsque d'autres présentateurs se sont exprimés, qui en savent beaucoup plus que moi sur l'impact financier de ce projet de loi sur leurs organisations. Il est difficile pour moi de répondre à cette question, parce que je n'ai pas d'information directe.

M. Parr : De la même façon, je dois dire que nous n'avons pas analysé l'ampleur du fardeau fiscal ou des coûts que devront absorber les syndicats touchés par cette mesure.

Le sénateur Mercer : Si ce projet de loi est adopté, et j'espère qu'il ne le sera pas, j'aimerais que ce point figure à l'ordre du jour de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière à sa prochaine réunion. Ce serait un sujet intéressant. J'aimerais bien être une mouche pour pouvoir écouter ce qui va se dire à cette réunion.

Le sénateur Moore : Monsieur Corbett et monsieur Parr, je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Monsieur Corbett, vous êtes ministre du Travail. Un peu avant vous, nous avons entendu M. Georgetti nous dire que plus de quatre millions de Canadiens sont membres du Congrès du travail du Canada, mais que le congrès n'a reçu que quatre plaintes l'an dernier de membres qui voulaient avoir plus d'information financière de leurs syndicats. Avez-vous reçu des plaintes de ce type en Nouvelle-Écosse, monsieur?

M. Corbett : Je suis ministre du Travail depuis environ trois mois, donc je n'ai entendu parler d'aucune, mais je vais essayer de trouver la réponse pour vous.

Le sénateur Moore : Je me serais attendu à ce que vous sachiez ce qui se passe puisque vous faites partie du mouvement syndical de votre province depuis longtemps, mais c'est bon. Monsieur Parr, pouvez-vous nous parler de la situation au Manitoba?

M. Parr : Dans nos préparatifs en vue de la comparution d'aujourd'hui, nous avons échangé avec nos collègues de la Commission du travail du Manitoba. Nous n'avons pas reçu de plainte depuis un bon bout de temps, si je ne me trompe pas, en ce qui concerne la divulgation d'information des syndicats à leurs membres. Ce n'est pas une critique qui revient souvent.

Senator Ringuette: I have an issue that I want to bring forward when the panel is done; I am sorry.

Senator Massicotte: My question has been answered.

[Translation]

Senator Maltais: I will speak as a former union representative. Say someone is not happy with their union or feels badly represented for various reasons. If he decides to change unions, can he do so without any repercussions?

[English]

Mr. Corbett: Yes. A group might want to move from one union to another. They might not like union A because the collective does not feel that it is being represented. It is not uncommon for groups to change affiliation. It happens from time to time.

[Translation]

Senator Maltais: Let me give you a very specific example; if a union has gone through a raiding period and the majority opts for a particular union, it is certain that, when they are placed, they will get priority over the remaining members who opted for a different union. Is that the case with you?

[English]

Mr. Corbett: Where the union has members with options, those who want to straight-out decertify and get rid of the union altogether can do so. There is a time period in the legislation during which they can do that. In the same time period, they could go to another union. Often they might want to leave union A and go to union B or union C. Depending on various labour relation boards across the country, they may have a run-off, if you will, to decide on the union. The majority rules the day.

[Translation]

Senator Maltais: I am not familiar with Nova Scotia's labour legislation, but I am sure you can enlighten me. Do unions place members with companies when there are major projects under way, such as a bridge? Do the unions assign the workers to the company that has the contract?

[English]

Mr. Corbett: You are asking about a group of employees trying to unionize a non-unionized location. I am looking at my senators from Nova Scotia here, who know what example I am going to use, I believe: Michelin Tire.

The Chair: I am going to ask you to wrap up.

La sénatrice Ringuette : J'aurais une question à soulever lorsque ce groupe aura terminé; je m'excuse.

Le sénateur Massicotte : J'ai obtenu réponse à ma question.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je vais m'adresser à vous en qualité d'ancien représentant syndical. Croyez-vous que quelqu'un qui n'est pas très heureux dans son syndicat et croit qu'il est mal représenté pour diverses raisons, s'il décide de changer de syndicat, est-ce que c'est possible pour lui sans qu'il y ait des répercussions?

[Traduction]

M. Corbett : Oui. Un groupe pourrait souhaiter changer de syndicat. Il pourrait très bien ne pas aimer le syndicat A parce qu'il ne s'y sent pas bien représenté. Il n'est pas rare que des groupes changent d'affiliation. Cela arrive de temps en temps.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je vais vous donner un exemple bien précis; lorsqu'une affiliation syndicale a adhéré à la période de maraudage et que la majorité a opté pour tel syndicat, il est sûr que, niveau du placement, ces gens-là auront priorité comparativement à l'autre petite partie qui a opté pour un autre syndicat. Est-ce que c'est le cas chez vous?

[Traduction]

M. Corbett : Lorsque les membres peuvent exercer des options au sein de leur syndicat, ceux qui d'emblée veulent s'en désaffilier et se débarrasser de leur syndicat peuvent le faire. La loi prévoit une période au cours de laquelle ils peuvent le faire. Pendant cette période, ils peuvent se joindre à un autre syndicat. Bien souvent, un groupe voudra quitter un syndicat A pour se joindre à un syndicat B ou à un syndicat C. Les règles varient d'une commission des relations de travail à l'autre, mais il peut y avoir un scrutin de ballottage, si l'on veut, pour choisir un syndicat. La majorité l'emporte.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je ne connais pas la loi du travail de la Nouvelle-Écosse, mais vous pouvez certainement m'éclairer. Est-ce que les syndicats font du placement auprès des entreprises lorsqu'il y a de grands travaux, par exemple, un pont? Est-ce que ce sont les syndicats qui distribuent les travailleurs auprès de l'entrepreneur qui a le contrat?

[Traduction]

M. Corbett : Vous parlez d'un groupe d'employés qui voudraient syndicaliser un milieu non syndiqué? Je regarde les sénateurs de la Nouvelle-Écosse, qui savent probablement quel exemple je vais vous donner, celui des Pneus Michelin.

Le président : Je vais vous demander de conclure.

Mr. Corbett: There are large investments because you have to mobilize and send a lot of people in. Michelin has three or four operations in Nova Scotia. It is an expensive process. Often they use many people to come in and try to unionize those types of shops.

The Chair: I would ask Minister Corbett and Mr. Parr to bear with me. I have a comment from Senator Ringuette that wants to be on the record and changes the subject slightly.

Senator Ringuette: This pertains to what was said publicly yesterday about an opinion from former Mr. Justice Bastarache. I asked for the opinion of our witnesses, Mr. Bruce Ryder, who appeared before the committee and is a constitutional professor at Osgoode Hall. He has sent it to the committee, and I trust that it will be distributed to all members of the committee.

The Chair: It will be circulated to the members of the committee. We will see that it is done. No one has read it.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Minister Corbett and Mr. Parr, on behalf of all members of the committee, I would like to express our great appreciation for your presence today. Thank you. This meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

M. Corbett : Il faut investir beaucoup pour mobiliser un groupe et envoyer une horde de travailleurs dans un milieu. Michelin a trois ou quatre usines en Nouvelle-Écosse. C'est une démarche qui coûte cher. Bien souvent, un syndicat va envoyer beaucoup de travailleurs dans une entreprise pour essayer de syndicaliser l'usine.

Le président : Je vais demander au ministre Corbett et à M. Parr de faire preuve d'indulgence à mon égard. La sénatrice Ringuette m'a signalé officiellement qu'elle voulait changer de sujet légèrement.

La sénatrice Ringuette : J'aimerais aborder une opinion émise publiquement hier par l'ancien juge Bastarache. J'ai demandé l'opinion de l'un de nos témoins, M. Bruce Ryder, qui a comparu devant le comité à titre de professeur de droit constitutionnel à Osgoode Hall. Il a fait parvenir son avis au comité, et je crois que tous les membres l'ont reçu.

Le président : Tous les membres du comité vont le recevoir. Nous allons voir à ce que ce soit fait. Personne ne l'a encore lu.

La sénatrice Ringuette : Merci.

Le président : Monsieur Corbett et monsieur Parr, au nom des membres du comité, j'aimerais vous exprimer notre gratitude pour votre présence ici aujourd'hui. Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 5, 2013

Canadian Teachers' Federation:

Paul Taillefer, President.

Fédération autonome de l'enseignement:

Denis Letourneau, Vice President, Policy.

Air Line Pilots Association, International:

Captain Georges Dawood, Secretary-Treasurer, Canada Board.

As an individual:

Marc Roumy.

Laborers' International Union of North America (LiUNA):

Joseph Mancinelli, International Vice President and Regional Manager, Central and Eastern Canada.

Power Workers' Union:

Christopher M. Dassios, General Counsel.

Independent Contractors and Business Association of British Columbia:

Philip Hochstein, President.

Canadian Union of Public Employees:

Paul Moist, National President.

Thursday, June 6, 2013

Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions.

CAW Legal Services Plan:

Stephen Ginsberg, Executive Director.

Canadian Labour Congress:

Ken Georgetti, President.

The Investment Funds Institute of Canada:

Ralf Hensel, General Counsel and Director of Policy.

Government of Nova Scotia:

The Honourable Frank Corbett, MLA, Minister of Labour and Advanced Education.

Government of Manitoba:

Jeff Parr, Deputy Minister of Family Services and Labour (by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 5 juin 2013

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Paul Taillefer, président.

Fédération autonome de l'enseignement :

Denis Letourneau, vice-président, Politiques.

Air Line Pilots Association, International :

Commandant Georges Dawood, secrétaire-trésorier, Conseil canadien.

À titre personnel :

Marc Roumy.

Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord (UIJAN) :

Joseph Mancinelli, vice-président international et directeur régional, Est et Centre du Canada.

Power Workers' Union :

Christopher M. Dassios, avocat général.

Independent Contractors and Business Association of British Columbia :

Philip Hochstein, président.

Syndicat canadien de la fonction publique :

Paul Moist, président national.

Le jeudi 6 juin 2013

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :

Ron Sanderson, directeur, Pensions et imposition des titulaires de polices.

CAW Legal Services Plan :

Stephen Ginsberg, directeur exécutif.

Congrès du travail du Canada :

Ken Georgetti, président.

Institut des fonds d'investissement du Canada :

Ralf Hensel, conseiller juridique principal et directeur des politiques.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse :

L'honorable Frank Corbett, MAL, ministre du Travail et de l'Enseignement postsecondaire.

Gouvernement du Manitoba :

Jeff Parr, sous-ministre des Services à la famille et du Travail (par vidéoconférence).